



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LE DEMERGEMENT ET L'EPURATION DES COMMUNES DE LA PROVINCE DE LIEGE

Société coopérative

Siège social :

rue de la Digue, 25

4420 Saint-Nicolas (Tilleur)

E-Mail : aide@aide.be

Site internet : <http://www.aide.be>

Rapports du Conseil d'Administration,
et du Commissaire Réviseur
à l'Assemblée Générale ordinaire
des Associés du 18 juin 2012

Bilan et compte de résultats
pour l'exercice 2011

SOMMAIRE

MOT DU PRESIDENT	2
-------------------------	----------

1^{ère} partie **3**

GENERALITES ET RAPPORT D'ACTIVITES

A) HISTORIQUE	4
----------------------	----------

Création de l'AIDE : le Démergement	4
Développement de l'AIDE : l'Assainissement	6

B) LA GESTION DE L'INTERCOMMUNALE	8
--	----------

Evolution du contexte – Contrat de service	8
Financement et contrôle de gestion	8
Organisation interne	9
L'organigramme	10
Les organes de gestion et contrôle	11
Les partenariats	13
Le personnel	14

C) LISTE DES SOCIETAIRES	15
---------------------------------	-----------

D) RAPPORT D'ACTIVITES	16
-------------------------------	-----------

1- Démergement :	16
-------------------------	-----------

Investissements	16
Exploitation des ouvrages	20

2- Epuration :	22
-----------------------	-----------

Investissements	22
Exploitation des ouvrages	30

3- Egouttage :	34
-----------------------	-----------

Communes ayant signé les contrats d'agglomération ou le contrat d'égouttage au 31/12/2011	36
---	----

4- Cadastres	37
---------------------	-----------

5- Services aux Communes et Intervention de la Province	41
--	-----------

a. Cartographie et régimes d'assainissement	41
b. Egouttages communaux	44
c. Information des Villes et Communes	49
d. Contrats de rivière	49
e. Autres services	50

E) POLITIQUE DE COMMUNICATION	52
--------------------------------------	-----------

2^{ème} partie **53**

COMPTES ANNUELS ET RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Bilan – Résultats – Annexes	54
2. Listes des adjudicataires des marchés publics adjugés durant l'exercice 2011	67
3. Rapport de gestion	80
4. Rapport spécifique relatif aux prises de participations	92

3^{ème} partie **95**

RAPPORT DU COMMISSAIRE REVISEUR

MOT DU PRÉSIDENT



L'année dernière ici même j'évoquais notamment les contentieux nés du retard pris par la Wallonie dans la mise en œuvre de la directive 91/271 sur le traitement des eaux résiduaires urbaines, d'une part, et, d'autre part, le renforcement nécessaire de l'étroite collaboration entre l'AIDE et les communes associées.

La résorption des contentieux, l'un relatif aux agglomérations de plus de 10.000 EH, l'autre relatif aux agglomérations dont la taille est comprise entre 2.000 et 10.000 EH, a impliqué une adaptation des programmes d'investissements de l'AIDE et des plans triennaux des communes, sous l'égide de la SPGE.

Aujourd'hui tous les dossiers d'investissement permettant de répondre aux exigences européennes sont en cours d'études, de demande de permis ou de réalisation. Cet effort devra être poursuivi dans le cadre des prochains plans triennaux et d'infrastructure.

Quant au renforcement de la collaboration avec les communes associées, le Conseil d'administration, en date du 2 mai 2011, a manifesté « la volonté de développer les services rendus aux communes pour lesquels il n'est pas prévu de rémunération ».

Afin de mieux cerner les besoins des communes, trois tables rondes regroupant un échantillon représentatif de dix-huit villes et communes, sur l'ensemble de nos quatre-vingt-quatre associés, ont été organisées.

Il en est ressorti unanimement une forte demande pour des services tels que l'analyse de prescriptions techniques et réglementaires, la surveillance des travaux d'égouttage, l'expertise d'installations d'assainissement autonome groupé, la réalisation de cadastres des réseaux, etc. En synthèse, l'intervention de l'AIDE est vivement souhaitée en tant qu'expert technique auprès des communes.

Une première estimation des prestations induites par ces études et conseils conduit à un budget temps de l'ordre de 60.000 heures, intégralement pris en charge par l'AIDE grâce à l'affectation des excédents budgétaires en réserves disponibles.

Ceci constitue en fait un retour vers les communes et le citoyen des résultats positifs dégagés ces dernières années.

L'assemblée générale du 19 décembre 2011 a confirmé cette volonté par l'approbation du plan stratégique.

Sur le terrain, les chantiers progressent. Les stations de Lontzen et Liège Sclessin notamment seront inaugurées dans le courant du 1^{er} semestre 2012.

Enfin, dans le respect d'une tradition fondée sur la réalité, permettez-moi d'exprimer tous mes remerciements aux membres des organes de gestion et au personnel pour la qualité du travail accompli.

Alain DECERF



1^{ère} partie

Généralités et rapport d'activités

A. HISTORIQUE

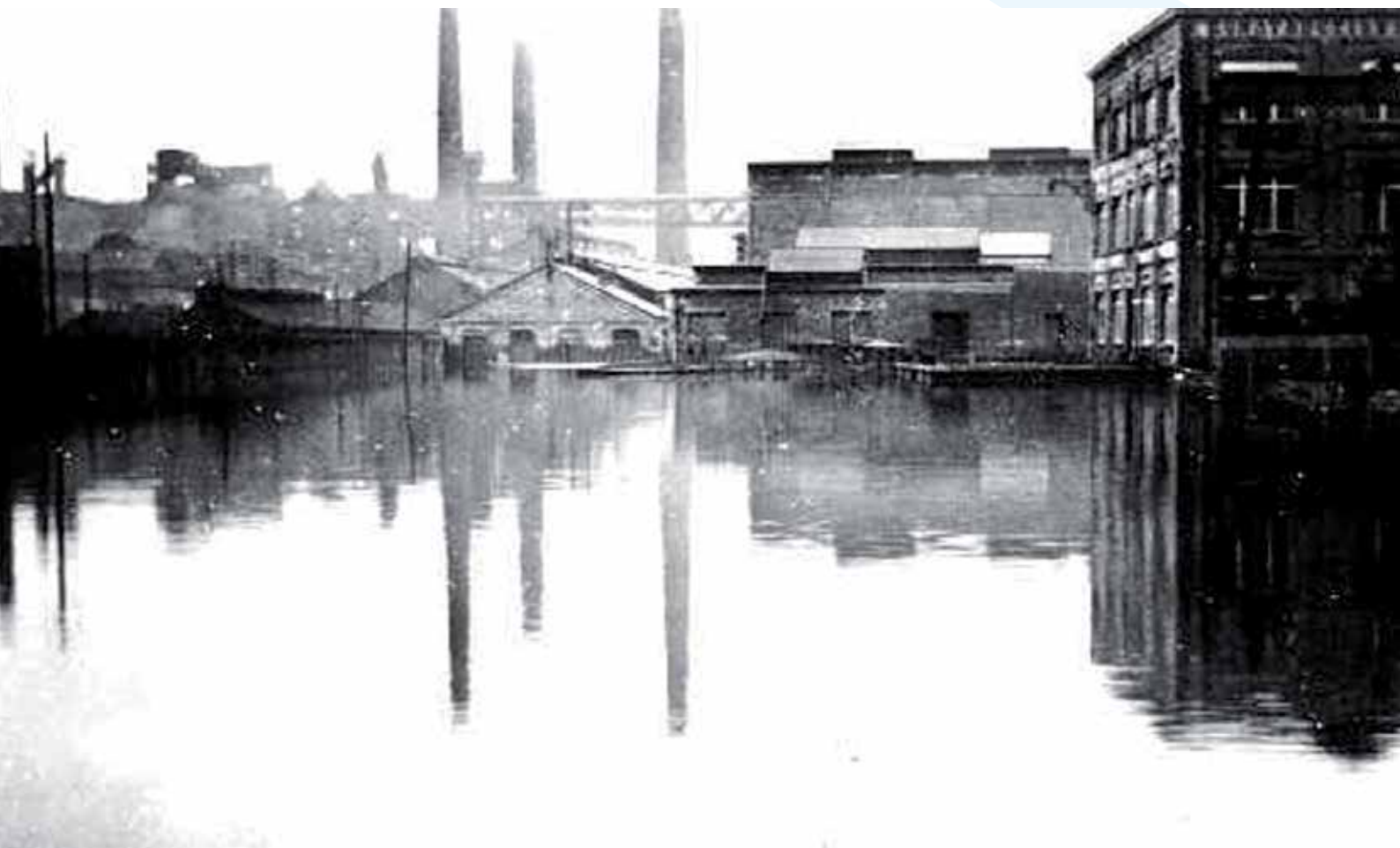
CREATION DE L'AIDE : le démergement

C'est en 1810 qu'ont été accordées les concessions pour l'exploitation charbonnière : dans la région de Liège, elles s'étendent sur une longueur de 23 kilomètres suivant le lit de la Meuse.

Pour des raisons de rentabilité, il n'a pas été procédé au remblayage des veines déhouillées, ce qui a entraîné, petit à petit, l'effondrement des terrains en surface. Les descentes du sol, sur de vastes zones, ont ainsi atteint, selon l'importance des couches exploitées, 2, 4, 6 mètres et même plus.

Le danger réside dans le fait que les affaissements n'affectent pas le lit du fleuve à l'aval de la zone charbonnière. Les plans d'eau correspondant aux divers débits du fleuve sont donc indépendants des descentes du sol. Il en résulte que la plaine s'est abaissée de plusieurs mètres par rapport aux niveaux d'étiage et des crues de la Meuse : les inondations sont devenues toujours plus nombreuses et plus amples.

La crue de 1925-1926 submergea toute la vallée : les dégâts furent considérables, l'activité industrielle et commerciale en fut paralysée pendant de nombreux mois. L'Etat entreprit alors d'endiguer le fleuve et d'en régulariser le cours. Mais ces travaux seraient restés inefficaces si une solution n'avait pas été apportée au danger d'inondations indirectes par reflux des eaux du fleuve vers la plaine à travers les réseaux d'égouts. C'est pour étudier et mettre en œuvre cette solution que fut créée l'A.I.D. en 1928.



A. HISTORIQUE

LES TRAVAUX DE DEMERGEMENT

Les travaux de démergement ont pour objet d'évacuer dans le fleuve la totalité des eaux de ruissellement, usées et d'infiltration dans les sous-sols des immeubles, du bassin hydrographique touché par les affaissements miniers.

Les solutions mises en œuvre tendent à limiter au strict nécessaire l'importance et la fréquence des pompages. Les eaux des collines par exemple, sont envoyées en Meuse au moyen d'exutoires étanches dans la traversée de la plaine, fonctionnant par simple gravité.

La construction de la plupart de ces ouvrages s'est faite alors que les affaissements miniers se développaient, ce qui a nécessité des études très spécialisées en vue de mettre au point des solutions offrant toute sécurité de fonctionnement des installations.

Le dispositif de démergement n'est pas entièrement terminé et sa réalisation se poursuit en fonction des subsides reçus.



A. HISTORIQUE

DEVELOPPEMENT DE L'AIDE : l'assainissement des eaux usées et l'égouttage

Grâce au savoir-faire acquis dans le cadre du démergement, l'A.I.D.E., à la fin des années '70, se voit confier la mission de traitement des eaux usées.

La mission d'épuration consiste à procéder aux études préparatoires, aux études de projets, à la direction et à la surveillance de la réalisation, à l'entretien et à l'exploitation des ouvrages nécessaires, à savoir notamment collecteurs, stations de relevage et stations d'épuration, en vue de traiter les eaux usées domestiques et industrielles rejetées dans les égouts publics.

Cette mission couvre le territoire de la Province de Liège soit 84 communes d'une superficie totale de 3.876 km² et comptant plus d'un million d'habitants.

Les implantations des ouvrages font évidemment l'objet d'un choix de caractère économique en fonction de l'importance des collecteurs d'eaux usées à poser, du nombre de stations de relevage à prévoir et des coûts prévisibles d'investissement et d'exploitation des sta-

tions de traitement : il s'agit principalement d'un problème d'optimisation des dépenses.

La diversité des cas spécifiques fait que l'importance des stations d'épuration se répartit entre 450.000 et 200 équivalent-habitants.

Les processus d'épuration sont adaptés à chaque cas particulier.

L'exécution du programme d'investissement dépend essentiellement de l'importance des financements mis à la disposition de l'A.I.D.E. par la Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.).

En 2002, le nouveau mode de financement de l'égouttage décidé par le Gouvernement Wallon a permis le développement de nouveaux services au sein de l'A.I.D.E.



Station d'épuration de Liège-Sclessin (200 000 E.H.)

A. HISTORIQUE



L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS

La réalisation des infrastructures et leur utilisation ont engendré la création et le développement progressif des services d'exploitation.

Ces services comprenant ingénieurs, techniciens et ouvriers qualifiés assurent l'entretien et la surveillance des ouvrages des deux branches d'activités :

- les stations de pompage de démergement, dont le fonctionnement permanent est essentiel à la sécurité de la population liégeoise;
- les exutoires, égouts, collecteurs, les stations de relevage des eaux usées et les stations d'épuration.

Toutes les installations, en démergement et en épuration, sont réalisées de manière à conduire aux frais d'exploitation minima, en agissant tant sur la conception des ouvrages eux-mêmes que sur l'organisation optimale des services.

B. LA GESTION DE L'INTERCOMMUNALE

EVOLUTION DU CONTEXTE – CONTRAT DE SERVICE

Créée en 1928, l'Intercommunale s'identifie dans le monde économique et social sous la forme d'une société coopérative.

L'Intercommunale compte 83 communes affiliées qui sont concernées par les activités de démergement et d'épuration des eaux usées. Sont également associées la Région Wallonne et la Province de Liège.

L'Assemblée Générale du 2 juin 1997 a décidé la création d'un capital C «Aide à l'égouttage». Les 83 communes affiliées ont souscrit à ce nouveau capital.

Depuis 2000, l'activité Epuration est intégrée dans la gestion globale du secteur de l'eau en Wallonie. Le décret wallon du 15 avril 1999 a instauré la Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.). Ce décret détermine les orientations et les missions de cette société de droit public. Elle est chargée d'exécuter la politique du Gouvernement Wallon en matière de protection des nappes aquifères et d'assainissement des eaux usées.

Le premier contrat de gestion entre le Gouvernement wallon et la S.P.G.E. a été signé le 29 février 2000. Le contrat de service d'épuration et de collecte entre la S.P.G.E. et l'A.I.D.E. a été signé en date du 29 juin 2000.

Le 19 décembre 2002, le Gouvernement wallon a approuvé une nouvelle structure de financement de l'égouttage permettant la réduction de la charge financière des communes via les contrats d'agglomération. Ces modalités d'intervention dans la réalisation de égouts communaux ont été précisées le 29 avril 2010 par le Gouvernement wallon qui, en se basant sur l'expérience et les acquis des contrats d'agglomération, a décidé de commuter ces derniers en contrats d'égouttage, désormais uniques par commune mais poursuivant les mêmes finalités.

Enfin, depuis le 1er janvier 2004, par la signature du « Contrat de zone » entre l'A.I.D.E. et la S.P.G.E., le Démergement est désormais assimilé à une forme particulière de collecte. Par conséquent, cette activité est maintenant intégrée dans le cycle de l'eau, dans sa phase « Assainissement ».

Les activités de l'A.I.D.E. sont toujours orientées et fixées en dernier ressort par la Région, en fonction des contingences budgétaires, par l'intermédiaire de la S.P.G.E., laquelle examine les programmes présentés par l'A.I.D.E.

Le Conseil d'Administration du 6 mars 2000, en application d'une disposition statutaire, a décidé de souscrire à une prise de participation croisée avec la C.I.L.E et INTRADEL

FINANCEMENT ET CONTROLE DE GESTION

Au niveau de la gestion proprement dite de l'A.I.D.E., en dehors du capital social et des réserves légales ou autres constituées au cours de son existence, l'Intercommunale ne dispose d'aucune ressource propre. Sa couverture financière dépend uniquement des pouvoirs publics, elle est assurée pour les investissements comme suit :

- a) pour le démergement : 83% par la S.P.G.E., 12,5% par la Province, 4,5% par les communes sur le territoire desquelles des travaux sont entrepris.
- b) pour l'épuration : 100% par la S.P.G.E.

Pour ce qui concerne l'exploitation du dispositif de démergement, les communes bénéficient d'une aide de la S.P.G.E. correspondant à 75% des frais de gestion, le solde étant à leur charge. L'exploitation des ouvrages d'épuration est subsidiée par la S.P.G.E. à 100%. Ce financement est basé sur un cadre du personnel d'exploitation, fixé de commun accord avec la S.P.G.E., en fonction des nécessités techniques et sur une comptabilité analytique des dépenses.

En application des contrats d'agglomération (puis des contrats d'égouttage qui les remplacent) et du contrat de zone, les participations communales et/ou provinciale dans les travaux d'égouttage et les dépenses liées au démergement se traduisent par des souscriptions au Capital de l'A.I.D.E. Corollairement, l'A.I.D.E. souscrit, pour des montants équivalents, au Capital de la S.P.G.E.

Enfin, rappelons que certaines prestations (études, emprises, surveillance des chantiers) sont subsidiées forfaitairement, en fonction de plafonds d'intervention, ce qui oblige l'Intercommunale à travailler dans des enveloppes budgétaires très strictes.

B. LA GESTION DE L'INTERCOMMUNALE

Un système rigoureux de contrôle budgétaire, mis en place au début des années 80, constitue l'instrument qui permet à l'Intercommunale de maîtriser ses coûts.

ORGANISATION INTERNE

L'organigramme adopté par le Conseil d'Administration du 3 juillet 2006, approuvé par la tutelle régionale en date du 8 août 2006, traduit le fait que des activités, jadis considérées comme distinctes, sont maintenant réunies en une seule : l'assainissement des eaux.

Il s'articule sur 3 Directions : Investissements, Exploitation et Administration.

Sa mise en oeuvre est en grande partie effective. Il intègre tant la mise en service de nouvelles installations que le développement de certains services tels que l'aide aux Communes en matière d'égouttage ou le contrôle à l'installation de système d'épuration individuelle par exemple.

Il intègre aussi une organisation plus systématique de la Communication et la création d'un poste d'auditeur interne.

Cette dernière fonction est effective depuis septembre 2007. Pour des raisons d'indépendance par rapport aux autres services, l'auditeur interne est directement rattaché à la Direction générale.

Sa mission s'articule autour de deux axes principaux :

- la recherche de l'efficience des procédures, de l'organisation et de l'emploi des ressources,
- le développement du système d'information de gestion, dans le but de guider les actions futures.

C'est ainsi que, le long du premier axe, s'est élaboré un code de bonne gouvernance en matière de présence institutionnelle. L'analyse des frais d'exploitation, de personnel, la mesure analytique du temps de travail, l'étude de l'organisation du travail des agents de terrain, notamment le travail « en pauses », les descriptions de fonction, ressortissent de cet axe.

Une réorganisation en profondeur du travail « en pauses » a ainsi été appliquée dès le 1er janvier 2009, et une réflexion sur les adaptations encore nécessaires s'est poursuivie en 2010. 2011 a vu la réalisation d'un accord sur son fonctionnement « de croisière » et les premières implications sont d'ores et déjà opérationnelles.

Concernant le second axe, la modélisation de chaque démarche évoquée ci-avant a permis une prise de décision argumentée et maîtrisée, grâce à une approche systémique.

Notre site « Internet » a été remodelé en profondeur. Une amélioration de la communication «web» avec nos partenaires privilégiés (les communes, les entrepreneurs,...), via une application « extranet » qui leur sera spécifique, en sera une suite logique.

Une modernisation des méthodes de travail est en cours. L'introduction d'une démarche «Gestion Electronique des Documents », qui implique un archivage numérisé des documents pour aboutir in fine à une véritable gestion des connaissances de l'Association en est le premier pas. Cette démarche sera opérationnelle en 2012, et sera suivie par l'introduction d'un « Intranet » performant.

Cette démarche aura donc un impact important sur l'organisation du travail et sur notre informatique.

Aussi, le Conseil d'Administration a-t-il marqué son accord sur la conduite, en 2011, d'un audit informatique qui a examiné l'adéquation matérielle, logicielle et organisationnelle des ressources actuelles avec celles nécessaires au bon développement du projet. Cet audit informatique a remis ses conclusions et sert de base au développement de l'outil et à l'adaptation de la structure organisationnelle, en conformité avec l'organigramme adopté par le Conseil d'Administration du 3 juillet 2006.

Ainsi, 2011 a vu la désignation d'un chef de service administratif et la décision d'organiser un examen interne pour restructurer et renforcer l'activité informatique.

B. LA GESTION DE L'INTERCOMMUNALE

L'ORGANIGRAMME

N.B.: Le décret de la Région Wallonne du 19 juillet 2006 modifiant le Livre V de la première partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et le Livre I de la 3ème partie de ce même Code définit la structure des organes des Intercommunales.

LES INSTANCES DELIBERANTES

ASSEMBLEE GENERALE

Elle représente l'universalité des associés et ses décisions sont obligatoires pour tous.

COLLEGE DES CONTROLEURS AUX COMPTES

Il surveille la gestion de la société dans les domaines comptable et financier.

Il est composé d'un bureau de réviseurs d'entreprises.

COMITE DE REMUNERATION

Instauré par le décret wallon du 19/07/2006. Il est composé de 5 administrateurs, dont le Président. Il émet des recommandations à l'AG concernant les rétributions accordées aux administrateurs et fixe les rémunérations des fonctions de direction.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Désigné par l'Assemblée générale, il est composé de 29 administrateurs et 6 observateurs, à savoir :

Administrateurs :

- 25 représentants des communes affiliées
- 4 représentants de la Province de Liège

Observateurs :

- 2 représentants du pôle environnemental
- 4 représentants du personnel

COMITE DE GESTION

Seconde le Conseil d'Administration dont il émane.

Il est composé de 8 administrateurs, à savoir :

- le Président du Conseil d'Administration
- 2 Vice-Présidents
- 5 Administrateurs

LA DIRECTION

Le Directeur Général, les Directeurs de départements et le Secrétaire Général assurent la gestion journalière de la société.

LES SERVICES

- Direction Investissements :
 - Assainissement (Etudes, Projets, Réalisation)
 - Communes (Services aux Communes, Egouttage)
- Direction Exploitation :
 - Exploitation des installations (par secteurs)
 - Logistique (conduite des installations, patrimoine)
- Services administratifs

B. LA GESTION DE L'INTERCOMMUNALE

LES ORGANES DE GESTION ET DE CONTROLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration s'est réuni treize fois. Outre les décisions prises dans le domaine technique, il a été particulièrement attentif au maintien des coûts de fonctionnement dans le cadre des budgets alloués.

Au 31/12/2011, sa composition est la suivante :

PRESIDENT
VICE-PRESIDENT
VICE-PRESIDENT

M. DECERF Alain
M. BOURY Philippe
M. SOMBREFFE Marc

Echevin de Seraing
Bourgmestre de Theux
Conseiller Communal de Flémalle

MEMBRES
REPRESENTANT
LES COMMUNES
ET
LA PROVINCE

Jusqu'au 03/10/2011

M. DUKERS Nicolas
M. LACROIX Christophe
Mme PIRONNET Marie-Christine
(à partir du 03/10/2011)
M. PIETTE Josly
M. REINERTS Jean-Marie
Mme LEJEUNE Catherine
M. BARTHOLEMY René
M. BOUGNOUCH Mohammed

Conseiller Communal de Verviers
Député Provincial
Conseillère Communale de Verviers

Jusqu'au 03/01/2012

M. BOXUS Jacques
M. DEWEZ Jean-Claude
M. DOSOGNE Eric
Mme FERNANDEZ Julie
M. HAQUIN Joseph
Mme IKER Laura
M. JADOT Jean-Claude
M. L'HERMITTE Hubert

Bourgmestre de Bassenge
Bourgmestre de Limbourg
Echevine de Verviers
Echevin de Eupen
Conseiller Communal de Liège
Conseiller Communal de Huy
Bourgmestre de Dalhem
Echevin de Huy
Echevine de Liège
Bourgmestre de Wasseiges
Bourgmestre de Esneux
Conseiller Provincial
Echevin de Chaudfontaine
Conseiller Communal de Herstal
Echevine de Aywaille
Conseillère Communale de Liège
Conseiller Communal de Flémalle

Jusqu'au 02/05/2011

M. LHOEST Victor
Mme MATZ Vanessa
Mme MEZEN Chantal
M. MOULIN Yves
M. NYSSSEN Didier
Mme POLMANS Ariane
M. RAVONE Jean-François
Mme RUET Jacqueline
M. SELEMBIA Grégory
M. STREEL Jean
Mme VALESIO Anne-Françoise
M. WEBER Claude
M. YLIEFF Yvan
M. CROUGHS Roger
M. PALMANS Alain

Echevin de Verviers
Echevine de Dalhem
Echevin de Villers-le-Bouillet
Conseillère Provinciale
Conseiller Communal de Saint-Nicolas
Conseiller Provincial
Echevine de Seraing
Echevin de Pepinster
Bourgmestre de Dison
Directeur Général d'INTRADEL
Directeur Général de la C.I.L.E.

A partir du 03/01/2012

A partir du 02/05/2011

MEMBRES REPRESENTANT
LES PARTENAIRES
ENVIRONNEMENTAUX

OBSERVATEURS
ASSISTANT AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

M. LIEBEN Gilbert
M. DEVILLERS Noël-Pierre
M. SCHEPERS Pascal
M. BIALAS Jacques

Secrétaire de la Régionale de Liège du Secteur
Admi de la C.G.S.P.
Délégué syndical, représentant du Personnel
Délégué syndical, représentant du Personnel
Délégué syndical, représentant du Personnel

NB: Au cours de l'exercice 2011, 3 administrateurs ont démissionné :

- Mme LEJEUNE Catherine, remplacée par Mme PIRONNET Marie-Christine, Conseillère Communale de Verviers.
- M. DEWEZ Jean-Claude, remplacé par Mme Ariane POLMANS, Echevine de Dalhem.
- Mme FERNANDEZ Julie, remplacée par Mme VALESIO Anne-Françoise, Echevine de Seraing.

Le Conseil d'Administration les remercie pour leur collaboration.

B. LA GESTION DE L'INTERCOMMUNALE

COMITE DE GESTION

Le Comité de gestion s'est réuni treize fois. Secondant statutairement le Conseil d'Administration dans l'exercice de ses prérogatives, il a, à ce titre, fait rapport au Conseil d'Administration sur les dossiers à lui soumettre.

Au 31/12/2011, sa composition est la suivante :

PRESIDENT	M. DECERF Alain	Echevin de Seraing
VICE-PRESIDENT	M. BOURY Philippe	Bourgmestre de Theux
VICE-PRESIDENT	M. SOMBREFFE Marc	Conseiller Communal de Flémalle
MEMBRES	M. DUKERS Nicolas	Conseiller Communal de Verviers
	M. LACROIX Christophe	Député Provincial
	Mme PIRONNET Marie-Christine	Conseillère Communale de Verviers
	M. PIETTE Josly	Bourgmestre de Bassenge
	M. REINERTS Jean-Marie	Bourgmestre de Limbourg
ASSISTENT LE COMITE <i>(jusqu'au 31/07/2011)</i>	M. TELLINGS Claude	Directeur Général
	M. DE SCHRYVER Roland	Directeur Démergement
	M. GOFFINET Alain	Directeur Epuration
	M. VANHAMEL René	Secrétaire Général
	M. SILAN Jean-Pierre	Directeur Investissements
	M. LEMLYN José	Directeur Exploitation

COLLEGE DES CONTROLEURS AUX COMPTES

PRINCewaterhouseCOOPERS, Audit Services SPRL.

COMITE DE REMUNERATION

PRESIDENT	M. DECERF Alain	Echevin de Seraing
MEMBRES	M. BOURY Philippe	Bourgmestre de Theux
	M. LACROIX Christophe	Député Provincial
	M. PIETTE Josly	Bourgmestre de Bassenge
	M. REINERTZ Jean-Marie	Bourgmestre Limbourg

DIRECTION

Au 31/12/2011 <i>(jusqu'au 31/07/2011)</i>	M. TELLINGS Claude	Directeur Général
	M. DE SCHRYVER Roland	Directeur Démergement
	M. GOFFINET Alain	Directeur Epuration
	M. VANHAMEL René	Secrétaire Général
	M. SILAN Jean-Pierre	Directeur Investissements
	M. LEMLYN José	Directeur Exploitation

A terme, les Directions Démergement et Epuration seront remplacées par les Directions Investissements et Exploitation.

B. LA GESTION DE L'INTERCOMMUNALE

COMITE PARTICULIER DE NEGOCIATION ET COMITE DE CONCERTATION DE BASE

Constitués en 1986 en application de l'Arrêté Royal du 28 septembre 1984, ces comités réunissent les instances dirigeantes et les organisations syndicales et y traitent tous les problèmes relatifs à la vie de l'Association (statut pécuniaire, pension, congés, sécurité et hygiène).

LES PARTENARIATS

L'A.I.D.E. est également présente, directement ou indirectement, dans les organismes suivants :

- AQUAWAL : Association Régionale Wallonne de l'Eau, organe de concertation des Opérateurs Wallons de l'Eau qui détient 24 % du capital de la S.P.G.E.
- A.P.R.I.L. : Association pour la Promotion des Intercommunales Liégeoises.
- C.I.L.E. : Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux.
- INTRADEL : Association Intercommunale de traitement des déchets liégeois.
- B-IWA : Comité belge de l'International Water Association.
- ECETIA : Société de leasing, de financement et d'économie d'énergie.
- EUREAU : Association européenne du secteur de l'eau.
- A.S.T.E.E. : Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement.
- CEBEDEAU : Centre Belge d'Etude et de Documentation de l'Eau.
- BELGAQUA : Fédération belge du secteur de l'Eau.
- CEOCOR : Comité Européen d'étude de la corrosion et de la protection des conduites.
- Commission Consultative de l'Eau.
- Commission internationale de la Meuse.
- Contrats de rivière de l'Amblève, de la Dyle-Gette, de la Meuse aval (regroupant actuellement les contrats de rivière du Haut-Geer, du Hoyoux, de la Mehaigne.), de l'Our, de l'Ourthe et de la Vesdre.
- Comité des Experts de la S.P.G.E.
- La Journée wallonne de l'Eau.
- Les Journées «Places aux enfants».
- La Journée des Intercommunales.
- Les diverses réunions d'information organisées par les communes.

B. LA GESTION DE L'INTERCOMMUNALE



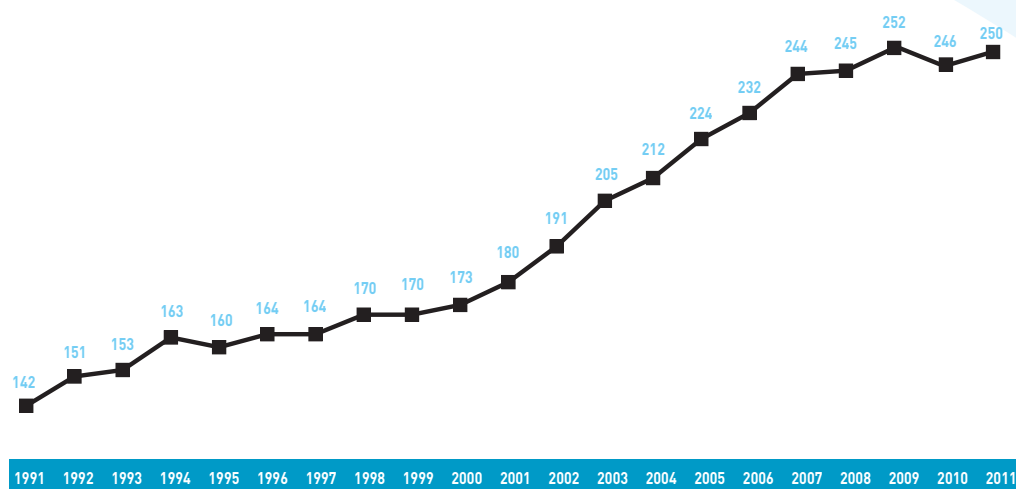
LE PERSONNEL

Le maintien de l'effectif tout en respectant l'intérêt des communes et des pouvoirs subsidiants constitue toujours l'axe principal de la politique du personnel.

Pour rappel, les principales mesures arrêtées sont :

- liaison intime entre les subsides et l'effectif;
- pourcentage d'agents sous contrat O.N.S.S.

L'effectif global de l'A.I.D.E. (tous types de contrats confondus) a évolué comme suit :



2011 : 250 (244,94 équivalents temps plein)

La proportion de personnel statutaire est de 80 %.

Au cours de l'exercice, le Conseil a déploré la perte d'un agent retraité.

L'A.I.D.E. rend hommage à la mémoire de :

- LONGDOT Jules, retraité, entré en service le 01/07/1980, décédé le 20/02/2011.

C. LISTE DES SOCIETAIRES

arrêtée au 31 décembre 2011

CAPITAL A <i>Démergement</i>	CAPITAL B <i>Epuration</i>	CAPITAL C <i>Egouttage</i>	CAPITAL A <i>Démergement</i>	CAPITAL B <i>Epuration</i>	CAPITAL C <i>Egouttage</i>
	Amay	Amay	Liège	Liège	Liège
	Amel	Amel		Lierneux	Lierneux
	Ans	Ans		Limbourg	Limbourg
	Anthisnes	Anthisnes		Lincet	Lincet
	Aubel	Aubel		Lontzen	Lontzen
	Awans	Awans		Malmedy	Malmedy
	Aywaille	Aywaille		Marchin	Marchin
	Baelen	Baelen		Modave	Modave
	Bassenge	Bassenge		Nandrin	Nandrin
	Berloz	Berloz		Neupré	Neupré
	Beyne-Heusay	Beyne-Heusay		Olne	Olne
	Blegny	Blegny		Oreye	Oreye
	Braives	Braives		Ouffet	Ouffet
	Büllingen	Büllingen	Oupeye	Oupeye	Oupeye
	Burdinne	Burdinne		Pepinster	Pepinster
	Burg-Reuland	Burg-Reuland		Plombières	Plombières
	Bütgenbach	Bütgenbach		Raeren	Raeren
	Chaufontaine	Chaufontaine		Remicourt	Remicourt
	Clavier	Clavier		Saint-Georges	Saint-Georges
	Comblain	Comblain	Saint-Nicolas	Saint-Nicolas	Saint-Nicolas
	Crisnée	Crisnée		Sankt-Vith	Sankt-Vith
	Dalhem	Dalhem	Seraing	Seraing	Seraing
	Dison	Dison		Soumagne	Soumagne
	Donceel	Donceel		Spa	Spa
	Engis	Engis		Sprimont	Sprimont
	Esneux	Esneux		Stavelot	Stavelot
	Eupen	Eupen		Stoumont	Stoumont
	Faimes	Faimes		Theux	Theux
	Ferrières	Ferrières		Thimister-Clermont	Thimister-Clermont
	Fexhe-le-Haut-Clocher	Fexhe-le-Haut-Clocher		Tinlot	Tinlot
Flémalle	Flémalle	Flémalle		Trois-Ponts	Trois-Ponts
	Fléron	Fléron		Trooz	Trooz
	Geer	Geer		Verlaine	Verlaine
	Grâce-Hollogne	Grâce-Hollogne		Verviers	Verviers
	Hamoir	Hamoir		Villers-le-Bouillet	Villers-le-Bouillet
	Hannut	Hannut	Visé	Visé	Visé
	Héron	Héron		Waimes	Waimes
Herstal	Herstal	Herstal		Wanze	Wanze
	Herve	Herve		Waremme	Waremme
	Huy	Huy		Wasseiges	Wasseiges
	Jalhay	Jalhay		Welkenraedt	Welkenraedt
	Juprelle	Juprelle	Province de Liège	Province de Liège	
	Kelmis	Kelmis	Région Wallonne		
CAPITAL D Partenaires environnementaux					
CILE - INTRADEL					

D. RAPPORT D'ACTIVITÉS

1. DEMERGEMENT

INVESTISSEMENTS

Depuis le 1^{er} janvier 2004, par la signature du « contrat de zone » entre l'A.I.D.E. et la S.P.G.E., le Démergement est assimilé à une forme particulière de collecte. Par conséquent, cette activité est maintenant intégrée dans le cycle de l'eau, dans sa phase « Assainissement », sous la dénomination « Assainissement-bis ».

Désormais, les travaux sont payés directement aux entrepreneurs par la S.P.G.E.

Un premier programme quinquennal d'investissements, d'un montant total de 19.195.040 € hors TVA, a couvert les années 2004 à 2009 et a été financé par la S.P.G.E., la Province de Liège et les communes concernées, selon les termes du contrat de zone.

Un inventaire des ouvrages de démergement encore à réaliser en Province de Liège et connus à ce jour a été établi par l'A.I.D.E. et transmis le 20 mars 2009 à la S.P.G.E.

Sur base de cet inventaire, un deuxième programme quinquennal d'investissements pour la période 2010-2014 a été approuvé par l'Assemblée générale lors de sa séance du 20 décembre 2010 et par la S.P.G.E. en date du 5 janvier 2011 pour un montant total de 21.770.000 € hors TVA. Il est assorti d'un programme complémentaire comprenant deux dossiers relatifs à des remplacements de câbles HT et un dossier de modernisation de l'électromécanique d'une station de pompage, le tout pour un montant total de 1.500.000 € hors TVA.

ANALYSE DES INVESTISSEMENTS DE L'ANNÉE :

1.- Dépenses :

	S.P.G.E.	S.P.W. D.G.O.2 Mobilité et Voies Hydrauliques	
a) Etudes	326.952,77	2.104,73	
b) Emprises	47.095,23		
	374.048,00	2.104,73	376.152,73
c) Surveillance	156.116,06	366,04	

2.- En 2011, le montant des travaux s'élève à 2.729.631,82 €

3.- Des honoraires d'étude ont été facturés à la S.P.G.E. sur base de l'état d'avancement des études, à concurrence de 190.903,82 €.

D. RAPPORT D'ACTIVITÉS

Pour 2011, le bilan des activités se présente comme suit :

A. Dossiers d'investissements en cours d'étude à l'A.I.D.E. au 31 décembre 2011.

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont donné lieu à des prestations d'études et dont les travaux n'ont pas fait l'objet d'une commande ou d'une notification au 31 décembre 2011 (les montants renseignés sont les derniers montants connus).

Villes et communes	Marchés	Montant HTVA
HERSTAL	Collecteurs de la plaine - rue Petite Voie et quai de l'Abattoir	750.000 €
LIEGE (Sclessin)	Collecteurs de la plaine - 5 ^{ème} lot - 1 ^{ère} partie	2.000.000 €
LIEGE (Sclessin)	Station de pompage n° 13. Electromécanique. Modernisation - 1 ^{er} lot.	350.000 €
LIEGE (Sclessin)	Station de pompage n° 14. Electromécanique. Modernisation - 1 ^{er} lot.	620.000 €
LIEGE (Sclessin)	Station de pompage n° 16. Modernisation - 1 ^{er} lot.	1.650.000 €
LIEGE (Sclessin)	Station de pompage n°20 - 1 ^{ère} partie (GC) et 2 ^{ème} partie (EM)	1.109.840 €
LIEGE (Sclessin)	Station de pompage n°21 - 1 ^{er} lot - GC	2.500.000 €
LIEGE (Sclessin)	Station de pompage n°21 - 2 ^{ème} lot - EM	2.000.000 €
LIEGE (Sclessin)	Liaison SP 16 - SP 21 - Station d'épuration de Liège-Sclessin - Remplacement de câbles haute tension - 1 ^{ère} partie - Achat de câbles.	250.000 €
LIEGE (Sclessin)	Liaison SP 16 - SP 21 - Station d'épuration de Liège-Sclessin - Remplacement de câbles haute tension - 2 ^{ème} partie - Pose de câbles.	400.000 €
LIEGE (Wandre)	Réseaux de câbles des stations de pompage n°4 et 5 de Wandre - Cabine HT de la station de pompage n°4 de Wandre	500.000 €
SERAING	Cornillon - Bassins écrêteurs	2.047.277 €
SERAING	Station de pompage n° 3 - Electromécanique. Modernisation - 1 ^{er} lot.	350.000 €
SERAING	Station de pompage n°6. Modernisation - 2 ^{ème} lot	1.250.000 €
SERAING	Station de pompage Cockerill-Collard. 1 ^{ère} partie.	500.000 €
SERAING	SERAING - Station de pompage Cockerill-Collard - 2 ^{ème} partie.	1.000.000 €
SERAING	Canal de la Métallurgie. 1 ^{ère} partie.	400.000 €

D. RAPPORT D'ACTIVITÉS

SERAING (Jemeppe)	Exutoire IV - rénovation - 1 ^{ère} partie	500.000 €
VISE (Cheratte)	Station de pompage n°2.	1.000.000 €
VISE (Cheratte)	Collecteurs de la plaine - 2 ^{ème} lot - 1 ^{ère} partie.	1.173.485 €

On notera que la 2^{ème} partie (électromécanique) de la station de pompage principale n°20, initialement reprise dans un programme de réserve, a été étudiée simultanément à la 1^{ère} partie (génie civil) dans un projet intégré avec la station de pompage du Pont-Rail relevant du programme d'assainissement.

B. Projets en cours de réalisation au 31 décembre 2011

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont été commandés au 31 décembre 2011 (même si à cette date les travaux en question n'ont pas encore effectivement débuté) et qui ne sont pas achevés.

Villes et communes	Marchés	Montant HTVA
LIEGE (Jupille et Wandre)	Liège (Jupille) Exutoire secondaire de la Xhavée. 2 ^{ème} partie. Liège (Jupille) / Collecteurs de la plaine. 5 ^{ème} lot. Liège (Wandre) / Exutoire de la Xhavée. 3 ^{ème} tranche.	1.919.893 €
LIEGE (Jupille et Wandre)	Réseau de câbles des stations de pompage n°1 de Jupille et n°5 de Wandre - 1 ^{ère} partie - pose de câbles	780.148 €
OUPEYE (Vivegnis)	Exutoire de Vivegnis - 5 ^{ème} tranche complément et Collecteur de la plaine - 2 ^{ème} lot - 4 ^{ème} partie	1.295.507 €
SERAING	Réseau de la station de pompage n°1. Remontée des nappes. Collecteurs de la plaine - 8 ^{ème} lot.	933.272 €
HERSTAL	Stations de pompage n°1, 2 et 3 - Modernisation - 1 ^{er} lot	3.572.622 €
FLEMALLE, LIEGE (Sclessin), SAINT-NICOLAS (Tilleur) et SERAING (Jemeppe)	Remplacement de câbles HT - 1 ^{ère} partie - Achat de câbles	338.310 €
FLEMALLE, LIEGE (Sclessin), SAINT-NICOLAS (Tilleur) et SERAING (Jemeppe)	Remplacement de câbles HT - 2 ^{ème} partie - Pose de câbles	454.602 €

Les sept chantiers d'assainissement-bis en cours fin de l'année 2011 représentent un investissement global de 9.294.354 € hors TVA.

D. RAPPORT D'ACTIVITÉS

C. Projets achevés durant l'année 2011

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont été achevés (réception provisoire) durant l'année.

Villes et communes	Marchés	Montant HTVA
HERSTAL	Collecteur de la plaine du boulevard Zénobe Gramme et massif de vannage	1.702.524 €
LIEGE (Sclessin)	Exutoire VI. 6ème tranche.	3.628.838 €

Les deux chantiers d'assainissement-bis terminés en 2011 représentent un investissement global de 5.331.362 € hors TVA.



Exutoire VI 6e tranche à Liège (Sclessin)



Exutoire de la Xhavée à Liège :
ch.451-ch.452 (Wandre Jupille)

D. RAPPORT D'ACTIVITÉS

DEMERGEMENT

EXPLOITATION DES OUVRAGES

ANALYSE DES DEPENSES POUR L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS (€)

EXERCICE 2011

	Communes du Capital A	Stations de pompage HUY et TIHANGE (S.P.W.)	Coronmeuse (Ville de Liège)	Total
A) Energie	507.994	68.233	65	
B) Autres charges	418.281	63.522	1.828	
C) Personnel	4.845.234	403.283	16.884	
D) Frais Généraux sur frais courants	317.433	29.427	1.033	
E) Redevances	150	10	1	
F) Recettes	-29.293	-4.669	-121	
Sous-total	6.059.800	559.806	19.690	6.639.295
Depuis le 1^{er} janvier 2004, les Dépenses Hors Exploitation Courante (DIHEC) sont liquidées directement par la S.P.G.E.. Leur montant atteint en 2011 :				
Travaux	940.835			
Frais généraux	51.746			
TOTAL GENERAL	7.052.380			

D. RAPPORT D'ACTIVITÉS

Les coûts de l'exercice 2011 sont en diminution de 1,01 % par rapport à ceux de 2010. Cette diminution est notamment liée à la restructuration des services en horaires décalés et de transferts d'agents vers l'activité « épuration ».

Les installations en exploitation se constituent de :

- 48 stations de pompage (43 AIDE + 3 SPW + 2 communales) ;
- 59 km d'exutoires dont 9 km creusés en tunnel sous les collines ;
- 151 km de collecteurs ;
- 169 km de câbles de signalisation et d'énergie électrique.

Le service est assuré par 70 agents qui disposent de 21 véhicules.

Les 33 stations permanentes ont évacué 21.324.321 m³ en 2011.

Les 15 stations non permanentes, dont la mise en service est tributaire des niveaux de la Meuse et de l'Ourthe, ont été utilisées lorsque les cotes d'alerte respectives furent atteintes. Elles ont évacué 3.082.788 m³ en 2011.

Le niveau de la Meuse a dépassé la cote 60,80 (cote pour laquelle la moitié des stations non permanentes doivent démarrer) à 1 reprise (du 06/01 au 19/01/2011).

La cote maximum a été atteinte le 8 janvier 2011 et s'est élevée au niveau 63,30 m ; à cette date 15 stations non permanentes étaient en fonctionnement. Le niveau d'étiage du fleuve se situe à la cote de 60 m.

Le service d'exploitation des stations de pompage a assuré le fonctionnement des 33 stations permanentes principales et secondaires pour lesquelles aucun arrêt ne peut être envisagé quel que soit le niveau atteint par la Meuse, ainsi que le fonctionnement temporaire des 15 autres stations pendant 559 jours au total.



Station de pompage n°4 à Liège (Wandre)



Station de pompage n°18 à Liège (Sclessin)

2. EPURATION

INVESTISSEMENTS

Sur base de programmes définis par la S.P.G.E. et la Région Wallonne, des objectifs ont été assignés à l'A.I.D.E et échelonnés jusqu'en 2014.

Il incombe à l'A.I.D.E. de mettre en œuvre les études, les emprises et les adjudications de manière à atteindre les objectifs prédéfinis, dans le respect du planning.

A certains stades précis (avant-projet, projet, attribution), l'approbation de la S.P.G.E. est requise. Moyennant cette approbation, l'Association poursuit l'avancement du dossier.

Les principes de subsidiation, pour l'essentiel, sont ceux-ci :

- financement des travaux directement par la S.P.G.E. sur base des factures des entrepreneurs (après approbation par nos services des états d'avancement) ;
- financement des services de l'Association (études, emprises, surveillance) sur base de montants forfaitaires (en % des travaux), ce qui implique la maîtrise de coûts au sein de l'intercommunale.

Le montant total des travaux réalisés en matière d'épuration, pour l'ensemble de l'année, s'est élevé à 33.602.659,44 € (HTVA).

En tout état de cause, comme par le passé, le niveau d'activité du bureau d'études, et corollairement son effectif, sont étroitement liés aux programmes définis. Il s'ensuit un souci permanent d'adéquation de la masse salariale aux budgets.



Station d'épuration de Liège-Sclessin (200 000 E.H.)

D. RAPPORT D'ACTIVITÉS

Pour 2011, le bilan des activités d'investissement en épuration des eaux se présente comme suit :

A. Projets en cours d'étude à l'A.I.D.E. au 31 décembre 2011

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont donné lieu à des prestations d'études et dont les travaux n'ont pas fait l'objet d'une commande ou d'une notification au 31 décembre 2011 (les montants renseignés sont les derniers montants connus).

Villes et communes	Marchés	Montant HTVA
AMAY (Ampsin, Jehay), VILLERS-LE-BOUILLET	Collecteur du ruisseau de Bende	2.650.000 €
AMAY (Flône)	Station de pompage de Flône et conduite de refoulement	350.000 €
AMAY (Jehay)	Collecteur de la Paix-Dieu	2.200.000 €
AMAY (Ombret)	Collecteur, station de pompage d'Ombret et conduite de refoulement	900.000 €
AWANS (Villers-l'Evêque)	Station d'épuration de Villers-l'Evêque	3.130.450 €
AWANS (Villers-l'Evêque)	Station de pompage de Villers-l'Evêque	550.000 €
AYWAILLE	Station de pompage d'Aywaille	500.000 €
BASSENGE	Collecteur de Bassenge et station de pompage de Wonck (SP05)	2.520.000 €
BASSENGE	Collecteur de Wonck	1.800.000 €
BASSENGE (Boirs)	Collecteur et station de pompage de Boirs (SP03)	2.400.000 €
BASSENGE (Glons)	Collecteur et station de pompage de Glons (SP02) - lot 1	2.500.000 €
BASSENGE (Glons)	Collecteur et station de pompage de Glons (SP01) - lot 2	1.290.000 €
BASSENGE (Glons, Boirs, Rocleng, Bassenge, Wonck), OUPEYE (Houtain-Saint-Siméon)	Station d'épuration de Wonck	5.000.000 €
BASSENGE (Rocleng)	Collecteur et station de pompage de Rocleng (SP04)	2.060.000 €
BEYNE-HEUSAY	Station de pompage de la Malgueule et conduite de refoulement	240.000 €
BEYNE-HEUSAY (Bellaire)	Station de pompage du Fond de Coy et conduite de refoulement	190.000 €
BLEGNY	Collecteur du Bolland. Lot 2	590.393 €
BLEGNY (Saive)	Désaffectation de la station d'épuration de Saive	500.000 €
BLEGNY (Saive)	Collecteur de la Julienne. Lot 2	1.375.000 €
BRAIVES	Collecteurs d'Avennes - lot 1 et station de pompage de Ville-en-Hesbaye	1.870.000 €
BRAIVES	Collecteurs d'Avennes - lot 2 et station de pompage d'Avennes	1.650.000 €
BULLINGEN (Krinkelt-Hotzwarche)	Station d'épuration de Krinkelt-Hotzwarche	460.000 €
BURG-REULAND (Grüfflingen)	Collecteur de Grüfflingen	165.000 €
BURG-REULAND (Grüfflingen)	Station d'épuration de Grüfflingen	440.000 €
BURG-REULAND (Oudler)	Collecteur d'Oudler	248.000 €
BURG-REULAND (Oudler)	Station d'épuration d'Oudler	506.000 €
BURG-REULAND (Reuland)	Station d'épuration de Reuland	500.000 €
BUTGENBACH	Collecteur du Wirtzfeldweg - phase 2	149.000 €
BUTGENBACH	Station de pompage et collecteur de Büllingerstrasse	495.000 €
BUTGENBACH (Berg)	Station de pompage de Berg	275.000 €
BUTGENBACH (Elsenborn)	Prolongation amont du collecteur de Bütgenbach	1.100.000 €
BUTGENBACH (Nidrum)	Station d'épuration de Nidrum	880.000 €
BUTGENBACH (Nidrum)	Collecteurs de Nidrum	275.000 €
BUTGENBACH (Weywertz)	Station d'épuration de Weywertz	1.210.000 €
BUTGENBACH (Weywertz)	Collecteurs de Weywertz	1.320.000 €
CHAUDFONTAINE	Station de pompage du Casino	250.000 €
CHAUDFONTAINE	Station de pompage Sauveur	775.083 €
CHAUDFONTAINE	Collecteur de la rue Au Palo	200.000 €

D. RAPPORT D'ACTIVITÉS

CHAUDFONTAINE	Collecteur, conduite de refoulement et station de pompage de Chaud-fontaine. Egouttage de l'avenue des Thermes - phase 2	1.021.493 €
CHAUDFONTAINE (Beaufays)	Collecteurs et station de pompage du Fond d'Ecri	1.570.000 €
CHAUDFONTAINE (Beaufays)	Station de pompage de la rue Bel Fays et conduite de refoulement	225.000 €
CHAUDFONTAINE (Beaufays)	Station de pompage de Hautes-Collines et conduite de refoulement	190.000 €
CHAUDFONTAINE (Beaufays)	Station de pompage de Beaufays et conduite de refoulement	500.000 €
CHAUDFONTAINE (Beaufays)	Collecteurs de Beaufays	553.000 €
CHAUDFONTAINE (Embourg)	Collecteur de la Voie de l'Air Pur	433.890 €
CHAUDFONTAINE (Ninane)	Station de pompage n°1 de Ninane	250.000 €
CHAUDFONTAINE (Ninane)	Désaffectation de la station d'épuration de Ninane	300.000 €
CHAUDFONTAINE (Ninane)	Station de pompage n°2 de Ninane	200.000 €
COMBLAIN-AU-PONT	Réduction de la dilution - dérivation du ruisseau du Mont à Comblain-au-Pont	241.000 €
COMBLAIN-AU-PONT	Egouttage, collecteurs et stations de pompage de Comblain-au-Pont en rive gauche de l'Ourthe	1.633.789 €
COMBLAIN-AU-PONT	Station d'épuration de Comblain-au-Pont	2.319.781 €
COMBLAIN-AU-PONT	Réduction de la dilution - dérivation d'une source à Oneux	450.000 €
COMBLAIN-AU-PONT	Collecteur et station de pompage de Comblain-au-Pont en rive droite - 2 ^{ème} partie (Pont de Scay)	700.000 €
CRISNEE	Mise à niveau de la station d'épuration d'Oreye	1.000.000 €
CRISNEE	Collecteurs de Crisnée	3.478.199 €
DALHEM	Station d'épuration de Dalhem	2.565.000 €
DALHEM	Collecteurs de la Berwinne - lot 1	830.000 €
DALHEM (Warsage)	Collecteur de Warsage	495.000 €
DALHEM (Warsage)	Station d'épuration de Warsage	1.210.000 €
ENGIS, FLEMALLE (Ramioul)	Station de pompage de Ramioul et conduite de refoulement	408.000 €
ESNEUX (Fontin)	Station d'épuration de Fontin	660.000 €
ESNEUX (Fontin)	Collecteur de Fontin	250.000 €
ESNEUX (Mery)	Station de pompage de Crèvecœur	300.000 €
ESNEUX (Mery)	Collecteur de Méry	2.300.000 €
ESNEUX (Nomont)	Collecteur et station de pompage de Nomont	700.000 €
EUPEN	Mise à jour du cadastre de la Ville d'Eupen	125.400 €
EUPEN (Libermé)	Réalisation d'un déversoir à Libermé	65.000 €
FLEMALLE	Extension amont du collecteur des Awirs	800.000 €
FLEMALLE	Equipement de la station de pompage Epuration de New Tube Meuse et de la station de pompage de démergement n°2 de Flémalle	850.000 €
FLEMALLE (Chokier)	Collecteur du ruisseau de Houlbousse	720.000 €
FLEMALLE (Chokier)	Station de pompage de Chokier et conduite de refoulement	1.960.000 €
FLEMALLE (Chokier)	Collecteur de Chokier	2.620.000 €
FLEMALLE (Flémalle-Grande)	Collecteur du ruisseau de Profondval et dérivation de l'exhaure d'Elva	920.000 €
FLEMALLE (Flémalle-Haute)	Station de pompage de Flémalle et conduite de refoulement	2.500.000 €
FLEMALLE (Flémalle-Haute)	Reprise des eaux usées dans la station de pompage principale de dé-mergement n°3 de Flémalle	610.000 €
FLEMALLE (Flémalle-Haute)	Reprise des eaux usées de l'exutoire du ruisseau de Bouïon	75.000 €
FLEMALLE (Gros-Chêne)	Dérivation du ruisseau de Pied-de-Vache	390.000 €
FLEMALLE (Ivoz)	Reprise des eaux usées dans la station de pompage principale de dé-mergement d'Ivoz n°7	528.000 €
FLEMALLE (Ivoz)	Station de pompage d'Ivoz et conduite de refoulement	725.000 €
FLEMALLE (Ivoz-Ramet)	Collecteur d'Ivoz et dérivation du ruisseau de la Rochette	1.110.000 €

D. RAPPORT D'ACTIVITÉS

FLERON	Station d'épuration de Magnée	1.320.000 €
FLERON (Magnée)	Collecteurs de Magnée	330.000 €
FLERON (Retinne)	Mise aux normes européennes de la station d'épuration de Retinne	3.500.000 €
HAMOIR	Station de pompage de Hamoir	250.000 €
HANNUT (Petit-Hallet)	Collecteur et station de pompage de Petit-Hallet	1.920.000 €
HANNUT (Villers-le-Peuplier)	Station de pompage de Villers-le-Peuplier et conduite de refoulement	450.000 €
HUY	Collecteurs et stations de pompage du Hoyoux - lot 2	491.470 €
HUY (Ahin)	Station de pompage d'Ahin et conduite de refoulement	575.000 €
JALHAY (Charneux)	Station d'épuration de Charneux-Jalhay	500.000 €
JUPRELLE (Fexhe-Slins)	Station d'épuration de Fexhe-Slins	2.996.141 €
JUPRELLE (Slins)	Station de pompage de Slins et conduite de refoulement	640.000 €
JUPRELLE, HERSTAL	Collecteur de Liers, lot 2	100.000 €
LIEGE	Réduction de la dilution des eaux usées. Lot 5 - Rive droite	1.375.000 €
LIEGE	Réduction de la dilution des eaux usées. Lot 6 - Etanchement des vannes de prise d'eau et portes de flots - phase 1 (rive gauche)	359.400 €
LIEGE	Réduction de la dilution des eaux usées. Lot 6 - Etanchement des vannes de prise d'eau et portes de flots - phase 2 (rive droite)	350.050 €
LIEGE	Réduction de la dilution des eaux usées. Lot 7 - Rive gauche	1.375.000 €
LIEGE	Station de pompage de Liège-Coronmeuse et travaux divers	6.534.000 €
LIEGE	Réalisation d'un réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Oupeye. Phase 2 - lot 2	950.000 €
LIEGE	Réalisation d'un réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Oupeye. Phase 3.	600.000 €
LIEGE	Reprise des eaux usées dans le réseau de la station de pompage principale de démergement n°12 d'Angleur	212.000 €
LIEGE (Angleur)	Aménagement de la station de pompage n°11 d'Angleur, conduite de refoulement de la station de pompage de démergement n°9 d'Angleur, collecteur de Renory - 2 ^{ème} partie et collecteur du Petit-Bourgogne	2.892.348 €
LIEGE (Angleur)	Collecteur de la Verrerie	1.762.000 €
LIEGE (Angleur)	Collecteur et station de pompage de Streupas	300.000 €
LIEGE (Cointe, Sclessin)	Collecteur du Perron - 2 ^{ème} partie	1.210.000 €
LIEGE (Jupille)	Collecteur du ruisseau des Moulins	1.925.000 €
LIEGE (Sclessin)	Dérivation des eaux claires refoulées par la station de pompage secondaire de démergement n°15 à Sclessin	885.000 €
LIEGE (Sclessin)	Station de pompage "Sous les Vignes" (SP 21) et conduite de refoulement	408.000 €
LIEGE (Sclessin)	Reprise des eaux usées dans le réseau de la station de pompage principale de démergement n°16 de Sclessin	600.000 €
LIEGE (Sclessin), SAINT-NICOLAS (Tilleur), SERAING, FLEMALLE	Réalisation d'un réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - partie 2	430.000 €
LIEGE (Sclessin, Angleur), FLEMALLE, GRACE-HOLLOGNE, SAINT-NICOLAS, SERAING	Extension de la station d'épuration de Liège-Sclessin à 200.000 EH	6.000.000 €
LIEGE (Sclessin, Kinkempois)	Station de pompage Pont-rail de Renory	2.535.583 €
LIEGE (Wandre, Jupille)	Adaptation de la station de pompage n°2 de Wandre	150.000 €
LONTZEN	Collecteur de Lontzen - lot 3	300.000 €
LONTZEN	Collecteur de Lontzen. Lot 1. Phase 1	6.957 €
LONTZEN (Moresnet)	Conduite de refoulement de la station de pompage de Montzenerstrasse	37.246 €
LONTZEN, WELKENRAEDT	Station de pompage n°1 de Lontzen et conduite de refoulement	250.000 €
MARCHIN	Collecteur de Marchin	1.900.000 €
NEUPRE (Domaine de la Neuville)	Station d'épuration du Domaine de la Neuville	1.430.000 €

NEUPRE (Domaine de la Neuville)	Collecteur du Domaine de la Neuville	350.000 €
NEUPRE (Neuville-en-Condroz)	Collecteur de la Neuville	1.350.000 €
NEUPRE (Neuville-en-Condroz)	Station d'épuration de Neuville-Village	3.750.000 €
OLNE (Ayeneux)	Station de pompage de Riessonsart et conduite de refoulement	280.000 €
OUFFET	Station d'épuration d'Ouffet-Nord	825.000 €
OUFFET (Ellemelle)	Collecteur d'Ellemelle	396.000 €
OUFFET (Ellemelle)	Station d'épuration d'Ellemelle	440.000 €
OUFFET (Warzée)	Collecteur de Warzée	242.000 €
OUFFET (Warzée)	Station d'épuration de Warzée	572.000 €
OUPEYE	Collecteur du ruisseau de Beaurieux	430.000 €
OUPEYE (Haccourt)	Station de pompage de Haccourt et conduite de refoulement	1.200.000 €
PEPINSTER (Goffontaine)	Station de pompage de Goffontaine et conduite de refoulement	351.166 €
PLOMBIERES	Collecteurs du Rodbuschesbach et de la Soue	1.250.000 €
PLOMBIERES	Collecteur du Tunisbach (partie aval)	125.000 €
SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE	Collecteur de Bailleuse et station de pompage de Sur-les-Bois	2.475.000 €
SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE	Collecteur du Broussou	770.000 €
SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE (Saint-Georges-sur-Meuse, Don- martin, Stockay), GRACE-HOLLO- GNE (Horion)	Collecteur du ruisseau des Bobesses	1.800.000 €
SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE (Stockay)	Désaffectation de la station d'épuration de Stockay-Saint-Georges	200.000 €
SAINT-NICOLAS (Tilleur)	Dérivation du refoulement de la station de pompage secondaire n°11 de Tilleur	1.150.000 €
SAINT-NICOLAS (Tilleur)	Reprise des eaux usées dans la station de pompage principale de dé- mergement n°12 de Tilleur	1.000.000 €
SANKT-VITH	Station de pompage de Prümer Berg et conduite de refoulement	100.000 €
SANKT-VITH (Recht)	Station de pompage de Recht	440.000 €
SANKT-VITH (Recht)	Station d'épuration de Recht	1.100.000 €
SANKT-VITH (Rodt)	Station d'épuration de Rodt	572.000 €
SANKT-VITH (Rodt)	Collecteur de Rodt	44.000 €
SERAING	Reprise des eaux usées du bassin technique de la station de pompage Cockerill-Collard	1.000.000 €
SERAING	Dérivation des eaux claires refoulées par la station de pompage se- condaire de démergement Seraing n°5 - 1 ^{ère} partie	900.000 €
SERAING	Dérivation des eaux claires refoulées par la station de pompage se- condaire de démergement Seraing n°5 - 2 ^{ème} partie	500.000 €
SERAING	Collecteur de Jemeppe - 2 ^{ème} partie (fonçages)	5.048.103 €
SERAING	Dérivation des eaux claires refoulées par la station de pompage se- condaire de démergement Seraing n°3 et modernisation de l'électro- mécanique de la station de pompage - partie assainissement	1.150.000 €
SERAING	Reprise des eaux usées dans la station de pompage principale de dé- mergement Seraing n°6	2.000.000 €
SERAING	Station de pompage du Bois de l'Abbaye	232.000 €
SERAING (Jemeppe)	Collecteur de Flémalle	2.800.000 €
SERAING (Jemeppe)	Dérivation des eaux claires refoulées par la station de pompage se- condaire de démergement n°6 de Jemeppe - 2 ^{ème} partie	1.070.000 €
SERAING (Jemeppe)	Dérivation des eaux claires refoulées par la station de pompage se- condaire de démergement n°8 de Jemeppe	1.000.000 €
SERAING (Jemeppe)	Reprise des eaux usées dans la station de pompage principale de dé- mergement n°9 de Jemeppe	1.300.000 €

SERAING (Jemeppe)	Dérivation des eaux claires refoulées par la station de pompage secondaire de démergement n°10 de Jemeppe	1.000.000 €
SERAING (Jemeppe)	Reprise des eaux usées dans la station de pompage principale de démergement n°7 de Jemeppe - 1 ^{ère} partie (fonçage)	700.000 €
SERAING (Jemeppe)	Reprise des eaux usées dans la station de pompage principale de démergement n°7 de Jemeppe - 2 ^{ème} partie	350.000 €
SERAING (Jemeppe), FLEMALLE	Station de pompage de Jemeppe, conduite de refoulement et travaux divers	10.746.928 €
SERAING (Jemeppe), GRACE-HOLLOGNE	Dérivation des eaux claires du bassin du ruisseau de Hollogne.	4.000.000 €
SOUMAGNE	Station de pompage de Wergifosse et conduite de refoulement	290.000 €
SOUMAGNE (Cerexhe-Heuseux)	Station d'épuration de Cerexhe-Heuseux	957.200 €
SOUMAGNE (Evegnée-Tignée)	Station de pompage d'Evegnée-Tignée et conduite de refoulement	215.000 €
SOUMAGNE (Melen)	Collecteurs de Melen	770.000 €
SOUMAGNE (Melen)	Station d'épuration de Melen	1.200.000 €
SPRIMONT	Station d'épuration de Sprimont	1.980.000 €
Toutes communes de la province de Liège	Traitement physico-chimique des eaux de lavage des PCRA de la station d'épuration de Liège-Oupeye	500.000 €
TROOZ	Station de pompage de Sainry	500.000 €
TROOZ	Station de pompage de la Fenderie et conduite de refoulement	180.000 €
TROOZ	Station de pompage de Trooz et conduite de refoulement	350.000 €
VERVIERS	Station de pompage de Mangombroux-amont et conduite de refoulement	210.000 €
VERVIERS	Egouttage, collecteur et station de pompage de Martinval	170.000 €
VILLERS-LE-BOUILLET	Collecteur du ruisseau de la Froide-Pierre	1.250.000 €
VILLERS-LE-BOUILLET (Fize-Fontaine)	Collecteur du ruisseau du Chalet	820.000 €
VILLERS-LE-BOUILLET (Halbossart)	Collecteur du ruisseau du Bois-des-Sarts	440.000 €
WISE	Collecteur de Visé	846.000 €
WISE	Station d'épuration de Visé	2.500.000 €
WISE	Etude préparatoire de Visé	80.000 €
WISE	Collecteur et station de pompage de Souvré et conduite de refoulement	525.000 €
WISE (Cheratte)	Station de pompage n°2 de Cheratte et travaux divers	1.760.000 €
WISE (Devant-le-Pont)	Collecteur de Devant-le-Pont, station de pompage du Quai du Barrage et égout de la rue de l'Ecluse	1.430.000 €
WISE (Lanaye)	Collecteur et station de pompage de Lanaye et conduite de refoulement	1.200.000 €
WISE (Lixhe)	Remplacement de l'égout de la rue de l'Ecluse	400.000 €
WISE (Lixhe, Lanaye)	Station d'épuration de Lixhe-Lanaye	2.500.000 €
WISE (Nivelle)	Station de pompage de Nivelle (SP2) et conduite de refoulement	840.000 €
WAIMES	Station d'épuration de Waimès	2.000.000 €
WAIMES	Collecteur de Waimès	1.700.000 €
WAIMES (Robertville)	Station de pompage de Robertville et conduite de refoulement	330.000 €
WAIMES (Robertville)	Station de pompage de la route des Bains à Robertville	300.000 €
WANZE	Collecteur de la Mâle Semaine	360.000 €
WANZE (Antheit)	Station de pompage d'Antheit et conduite de refoulement	550.000 €
WAREMME	Station d'épuration de Grand-Axhe	3.386.030 €
WAREMME	Station d'épuration de Waremme. Rénovation et mise à niveau	4.000.000 €
WAREMME	Collecteurs de Hollogne-sur-Geer et de Grand-Axhe	3.194.638 €

D. RAPPORT D'ACTIVITÉS

B. Projets en cours de réalisation au 31 décembre 2011

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont été commandés au 31 décembre 2011 (même si à cette date les travaux en question n'ont pas encore effectivement débuté) et qui ne sont pas achevés.

Villes et communes	Marchés	Montant HTVA
AMAY (Amay, Flône)	Station de pompage d'Amay, collecteur de Flône et collecteur de Rorive	4.366.510 €
AMAY (Ampsins)	Station de pompage d'Ampsins et travaux divers	6.954.448 €
AMAY, HUY, VILLERS-LE-BOUILLET, WANZE	Station d'épuration d'Amay	19.869.612 €
AYWAILLE	Station d'épuration d'Aywaille	5.291.223 €
BAELEN, EUPEN	Collecteur de Baelen. Lot 2 et égout de l'allée des Saules	1.854.515 €
BASSENGE (Wonck)	Etude diagnostique détaillée de l'égouttage de l'entité de Wonck	29.750 €
BUTGENBACH	Collecteur du Wirtzfeldweg - phase 1	21.505 €
CHAUDFONTAINE	Conduite de refoulement de la station de pompage du Casino	75.679 €
COMBLAIN-AU-PONT	Construction d'un mur anti-crue, collecteurs de la station d'épuration de Comblain-au-Pont en rive droite - 1 ^{ère} partie	467.268 €
HANNUT	Collecteur de Wansin	805.099 €
HERSTAL	Adaptation des stations de pompage de Herstal 1, 2 et 3 - 2 ^{ème} partie	1.366.428 €
HUY	Collecteur de Huy - rive gauche	1.886.975 €
HUY	Collecteur et station de pompage de Batta et conduite de refoulement	680.818 €
HUY	Station de pompage de Huy - rive droite et travaux divers	4.326.574 €
HUY	Collecteurs et stations de pompage du Hoyoux - lot 1	3.191.602 €
HUY (Statte)	Station de pompage de Statte et conduite de refoulement, collecteur d'Entre-Deux-Portes et travaux divers	4.495.770 €
HUY (Tihange)	Station de pompage de Tihange, station de pompage de la Centrale et travaux divers	3.022.143 €
JUPRELLE (Fexhe-Slins)	Collecteurs de la Rigole de Liers et station de pompage d'Anixhe	524.707 €
LIEGE (Sclessin, Kinkem-pois)	Collecteur de Renory - 1 ^{ère} partie (fonçages)	1.978.096 €
LIEGE (Jupille)	Collecteur de reprise des eaux usées de la station de pompage n°1 de Jupille	365.566 €
LIEGE (Sclessin)	Collecteur du Perron - 3 ^{ème} partie	387.594 €
LIEGE (Sclessin), SAINT-NICOLAS (Tilleur), SERAING (Jemeppe)	Réalisation d'un réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - partie 1	55.462 €
LIEGE (Wandre)	Collecteur d'assainissement de la Xhavée à Wandre	740.454 €
LIEGE, HERSTAL	Réalisation d'un réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Oupeye. Phase 2 - lot 1	204.857 €
LIEGE, SERAING, FLEMALLE, GRACE-HOLLOGNE, SAINT-NICOLAS	Station d'épuration de Liège-Sclessin	51.450.919 €
LIERNEUX	Reprise des eaux venant de la fontaine sise Pré du Renard	54.342 €
LINCENT	Collecteur de Lincen	4.584.039 €
LONTZEN	Station d'épuration de Lontzen	2.646.165 €
OUPEYE (Hermalle-sous-Argenteau), VISE (Richelle)	Collecteur de Richelle et station de pompage d'Hermalle-sous-Argenteau	4.346.459 €
PEPINSTER	Station de pompage du Val de Tribomont	259.228 €
ROBERTVILLE	Collecteur de Quarreux (Robertville- partie amont)	307.135 €
SERAING	Collecteur du Val-Saint-Lambert et travaux divers	2.361.830 €
SERAING (Jemeppe)	Dérivation des eaux claires refoulées par la station de pompage secondaire de démergement n°6 de Jemeppe - 1 ^{ère} partie (tronçon rue des Mineurs)	62.904 €

D. RAPPORT D'ACTIVITÉS

STAVELOT (Coo)	Station d'épuration de Coo	1.115.407 €
TROIS-PONTS	Egouttage et collecteurs de Trois-Ponts	3.963.214 €
WISE (Cheratte, Argenteau)	Collecteur de Cheratte, station de pompage et collecteur d'Argenteau	3.999.840 €
WANZE	Collecteur de la Mehaigne	3.850.202 €
WANZE	Station de pompage de la Vieille-Hesbaye et conduite de refoulement	inclus dito
WANZE	Collecteur et station de pompage de Wanze, conduite de refoulement et collecteur de Statte	4.079.246 €
WANZE (Bas-Oha)	Collecteur de Bas-Oha et travaux de distribution d'eau potable	2.022.154 €
WAREMME	Etude préparatoire de mise à niveau de la station d'épuration de Waremmé	10.500 €
WELKENRAEDT	Collecteur de Welkenraedt	1.866.840 €

Les 41 chantiers d'assainissement en cours fin 2011 représentent un investissement global de 149.943.079 € hors TVA.

C. Projets achevés durant l'année 2011

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont été achevés (réception provisoire) durant l'année.

Villes et communes	Marchés	Montant HTVA
AYWAILLE	Collecteur d'Aywaille - lot 1, égouttage connexe et aménagement du chemin de halage	1.121.609 €
BUTGENBACH (Berg)	Amélioration et égouttage de la Winkelsgasse - Egouttage de la Krombachstrasse	22.398 €
HERSTAL	Adaptation des stations de pompage de Herstal 1, 2 et 3 - 1ère partie	460.866 €
HUY (Huy, Tihange)	Conduite de refoulement de la SP de Huy - rive droite, collecteur de Huy - rive droite, conduite de refoulement de la SP de Tihange et collecteur de Tihange	3.368.355 €
KELMIS	Collecteur de la Bahnhofstrasse - lot 2 et collecteur du Panhuis - lot 1	1.285.445 €
LIEGE (Sclessin)	Collecteur du Perron - 1ère partie	208.364 €
OUPEYE	Désaffectation des stations d'épuration du Pistolet et de Haccourt	503.641 €
OUPEYE (Hermalle-sous-Argenteau)	Etude diagnostique de l'assainissement de l'entité d'Hermalle-sous-Argenteau	42.000 €
SAINT-NICOLAS (Tilleur)	Collecteur de Tilleur, collecteur du Horloz et travaux divers	11.354.752 €
SERAING (Jemeppe), GRACE-HOLLOGNE, SAINT-NICOLAS	Collecteur de Hollogne et collecteur de Montegnée	8.936.362 €
WAREMME	Aménagements du collecteur de Waremmé	1.168.848 €

Les onze chantiers terminés en 2011 représentent un investissement global de 28.472.640 € hors TVA.



Station d'épuration de Coo (1 400 E.H.)



Station d'épuration de Lontzen (4 700 E.H.)

D. RAPPORT D'ACTIVITÉS

EPURATION**EXPLOITATION DES OUVRAGES**

Dès 1980, en application de la convention passée avec la Région Wallonne, l'A.I.D.E. a mis en place le service d'exploitation destiné à assurer le fonctionnement des ouvrages d'épuration étudiés et réalisés par notre Intercommunale.

L'octroi des subventions pour les frais de fonctionnement est désormais régi par le contrat de service passé entre les organismes assainissement agréés et la S.P.G.E.

Alors que les premiers ouvrages d'épuration mis en œuvre par l'A.I.D.E. étaient toujours en cours de réalisation, à la demande de différentes communes et avec l'accord tacite de la Région Wallonne, l'Intercommunale a repris en exploitation quelques stations d'épuration communales.

Afin de rationaliser l'organisation et de limiter les déplacements vers les différentes installations, le service dont le point d'attache était au départ l'Atelier de Sclessin a, depuis la fin de l'année 1989, dû être décentralisé en fonction de la dispersion des ouvrages.

Un système de signalisation informatisé assure par ailleurs depuis 1992 le contrôle de la plupart des ouvrages en dehors des heures de service normales. Un service de garde permanent a été mis en place en 2002.



Station de pompage d'Engis



Station de pompage n°4 de Tilff

D. RAPPORT D'ACTIVITÉS

ANALYSE DES DEPENSES POUR L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS (€)

EXERCICE 2011	
A) Energie	3 826 364
B) Autres charges	5 953 810
C) Personnel	7 034 436
D) Frais Généraux : sur frais courants	924 798
E) Redevances	57 679
F) Recettes (régularisation 2008)	-119 625
Total	17 677 462

Depuis le 1^{er} janvier 2002, les Dépenses Hors Exploitation Courante (DIHEC) sont liquidées directement par la S.P.G.E., sous réserve de travaux en cours qui pourraient encore être approuvés par la S.P.G.E. ultérieurement. Ces DIHEC donnent lieu à une rémunération de 5,5 % à titre de frais généraux,

Leur montant atteint en 2011 :

Travaux	586 048
Frais généraux	32 233
TOTAL GENERAL	18 295 743

Les coûts de l'exercice 2011 sont en augmentation de 5,00 % par rapport à ceux de 2010. Cette augmentation est notamment consécutive à l'arrivée tardive de factures de 2010 relatives à l'élimination de boues à la station de Liège-Oupeye, qui ont dû être imputées sur 2011 ; ainsi qu'à la mise en service de la station de pompage de Héron.

Les installations en exploitation se constituent de :

- 59 stations d'épuration ;
- 61 stations de pompage ;
- 295 km de collecteurs ;

Le service est assuré par 106 agents qui disposent de 54 véhicules.

En 2011, les 60 stations d'épuration ont traité 64.958.000 m³ d'eau usée et ont généré 554 tonnes de refus de grilles, 2.041 tonnes de sables en ce compris ceux provenant du traitement des produits de curage des réseaux (PCR), 2.656 tonnes d'huiles, graisses et flottants (HGF) et 46.779 tonnes de boues déshydratées.

Concernant les boues déshydratées, 22% sont dirigées vers la valorisation agricole, 19% sont envoyées en cimenterie (valorisation matière) et 59% sont incinérées.

Le centre de traitement des PCR de Liège-Oupeye a traité 3.053 tonnes de produits de curage de réseaux. Les centres de traitement des HGF d'Engis et de Liège-Oupeye ont traité 949 tonnes d'huiles, graisses et flottants.

D. RAPPORT D'ACTIVITÉS

Entreprises exploitées au 31 décembre 2011.

STATIONS D'EPURATION

DESIGNATION	E.H.	ADRESSE	Code Postal	COMMUNE
JUPRELLE – LANTIN	35.000	Rue de la Berwinne 2	4451	JUPRELLE
WAREMME – WAREMME	10.000	Rue de l'Epervier	4300	WAREMME
HERVE – HERVE	18.000	Rue d'Elvaux	4650	HERVE
SAINT-VITH – SAINT-VITH	7.100	Rue Wiesenbachstraße	4780	SAINT-VITH
AUBEL – AUBEL	8.000	Route du Val Dieu	4880	AUBEL
BULLINGEN – BULLANGE	1.500	Rue de Rocherath	4760	BULLANGE
NEUPRE – BUTAY	2.000	Lieu-dit Butay	4120	NEUPRE
AWANS – FOOZ	3.000	Rue Calcove	4340	FOOZ
FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER – FRELOUX	3.000	Rue du Village	4347	FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER
HAMOIR – HAMOIR	2.700	Quai du Baty	4180	HAMOIR
MARCHIN – LILOT	2.500	Lieu-dit Lilot	4570	MARCHIN
FERRIERES – MALACORD	600	Rue des Voeux	4190	FERRIERES
REMICOURT – MOMALLE	3.000	Rue de Hodeige	4350	REMICOURT
FLERON – RETINNE	9.000	Rue du 6 août	4521	FLERON
CHAUDFONTAINE – NINANE	870	Rue du Centre	4050	CHAUDFONTAINE
WELKENRAEDT – HENRI CHAPELLE	1.800	Chaussée de Ruyff	4841	HENRI-CHAPELLE
SAINT-GEORGES – STOCKAY	1.000	Drève du Château de Warfusée	4470	SAINT-GEORGES
SPRIMONT – LOUVEIGNE	5.130	Rue de Liège	4141	LOUVEIGNE
MALMEDY – MALMEDY	20.000	Avenue de Norvège	4960	MALMEDY
OREYE – OREYE	3.500	Rue des Prés	4360	OREYE
JUPRELLE – PAIFVE	2.800	Rue Al Baye	4450	JUPRELLE
CHAUDFONTAINE – WALTINNE	1.500	Rue des Grosses Pierres	4050	CHAUDFONTAINE
OUFFET – OUFFET	1.500	Rue du Bout	4590	OUFFET
WAREMME – LANTREMANGE	4.500	Rue du Roua	4300	LANTREMANGE
FERRIERES – SAINT-ROCH	600	Allée Bernardfagne	4190	FERRIERES
OREYE – YERNE	9.100	Rue de Lens S/Geer	4351	OREYE
JUPRELLE – WIHOGNE	9.200	Rue Moulin Voie	4450	JUPRELLE
CHAUDFONTAINE – EMBOURG	27.000	Pré des Damselles	4053	EMBOURG
PEPINSTER – SOIRON	2.300	Route de Nessonvaux	4861	PEPINSTER
BAELEN – MEMBACH	28.240	Rue du Moulin	4837	MEMBACH
STAVELLOT – FRANCORCHAMPS NORD	500	Route du Circuit	4970	STAVELLOT
PLOMBIERES – GUEULE	24.750	Gerardsbroich	4851	GEMMENICH
AYWAILLE – NONCEVEUX	500	Rue du Fond	4920	AYWAILLE

D. RAPPORT D'ACTIVITÉS

FERRIERES – SY	500	Rue de Luins	4190	FERRIERES
BURG-REULAND – BRAUNLAUF	250	Rue Weg nach Crombach	4790	BURG-REULAND
BULLANGE – MANDERFELD	500	Chemin de Manderfeld	4760	BULLINGEN
WAIMES – ROBERTVILLE	800	Rue du Lac	4950	WAIMES
BURG-REULAND – THOMMEN	250	Schakelbergweg	4790	BURG-REULAND
AWANS – AWANS	9.600	Rue de Jemine	4340	AWANS
BUTGENBACH – BUTGENBACH	3.200	Monschauerstrasse	4750	BUTGENBACH
AYWAILLE – DEIGNE	300	Fond de Deigné	4920	AYWAILLE
AWANS – OTHEE	500	Chemin de Remembrement, 13	4340	AWANS
HANNUT – AVERNAS-LE-BAUDUIN	9.200	Rue Pré, 9	4280	AVERNAS-LE-BAU-DUIN
BERLOZ – CRENWICK	300	Fond de Villereau	4257	BERLOZ
BERLOZ – ROSOUX	600	Rue Désiré Lismonde, 65	4257	BERLOZ
ESNEUX – CHAWRESSE	2.100	Rue Large Voie, 8	4130	ESNEUX
STAVELOT – STAVELOT	8.400	Rue des Neufs Moulins	4970	STAVELOT
MARCHIN – THIER DE HUY	1.000	Rue Thier de Huy	4570	MARCHIN
PEPINSTER – WEGNEZ	110.000	Rue de Vovegne, 47	4860	PEPINSTER
LIEGE – GROSSE-BATTES	59.041	Rue du Canal de L'Ourthe	4031	ANGLEUR
ESNEUX – ESNEUX	7.500	Rue de l'Athénée	4130	ESNEUX
SOUMAGNE – SOUMAGNE	9.850	Chaussée de Wégimont	4630	SOUMAGNE
PEPINSTER – GOFFONTAINE	30.000	Route de Goffontaine	4860	PEPINSTER
BLEGNY – SAINT-REMY	6.200	Voie de Feneur	4670	BLEGNY
ENGIS – ENGIS	22.200	Zoning Industriel	4480	ENGIS
HANNUT – ABOLENS	400	Rue Grammia	4280	HANNUT
OUPEYE – LIEGE – OUPEYE	446.500	Rue Voie de Liège	4681	OUPEYE
CHAUDFONTAINE – LA BROUCK	13.600	Rue de La Brouck Campagne	4050	CHAUDFONTAINE
WAREMME – LA MULE	2.850	Rue Fontaine Carlot, 7	4300	WAREMME
TOTAL	995.831			

L'évolution sur 5 ans des coûts d'exploitation à l'équivalent habitant se présente comme suit :

	Coûts	Équivalent habitant	Coût / Équivalent habitant
2007	12.003.266 €	538.381	22,29 €
2011	17.677.462 €	995.831	17,75 €

D. RAPPORT D'ACTIVITÉS

3. EGOUTTAGE

La directive européenne 91/271 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines requiert des états membres qu'ils équipent leur territoire de systèmes de collecte d'eaux usées pour des échéances fixées notamment selon l'importance de l'agglomération concernée. Aux yeux de l'Europe, la notion de « collecte des eaux usées » recouvre aussi bien les collecteurs d'assainissement que l'égouttage communal.

L'eau étant une compétence quasi entièrement régionalisée, c'est à la Wallonie qu'incombe, pour son territoire, l'implémentation de cette directive. Une stratégie permettant une vision globale du problème de la collecte des eaux usées a été mise en place et traduite notamment par les plans d'assainissement par sous-bassins hydrographiques (P.A.S.H.).

Cette stratégie permet la meilleure planification des travaux en considérant comme prioritaire, l'égouttage situé dans toute zone reprise en assainissement collectif aux P.A.S.H.

Afin de permettre à la Wallonie de se conformer à ses obligations européennes en matière de collecte des eaux usées dans les meilleurs délais, le 19 décembre 2002, le Gouvernement wallon a approuvé un système de financement de l'égouttage prioritaire permettant la réduction de la quote-part communale dans les projets de pose ou de rénovation d'égouts qu'elles souhaitent réaliser.

Dans ce système, la S.P.G.E. confie à l'A.I.D.E., en tant qu'organisme d'assainissement agréé (O.A.A.), la maîtrise d'ouvrage déléguée. L'A.I.D.E. devient ainsi le pouvoir adjudicateur de tous les travaux d'égouttage qui sont réalisés par les villes et communes de la Province de Liège dans le cadre de l'égouttage prioritaire. Les ouvrages réalisés dans ce système sont propriété de la S.P.G.E. mais leur gestion et leur entretien restent de compétence communale.

Les communes conservent la possibilité, en toute autonomie, de recourir à l'aide régionale classique, en dehors du système précité. On notera toutefois que toutes les villes et communes concernées de la Province de Liège ont désormais opté pour le système de financement de l'égouttage par la S.P.G.E.

Le système de financement s'est tout d'abord concrétisé au travers du contrat d'agglomération, signé entre chaque commune concernée, l'A.I.D.E., la S.P.G.E. et la Région wallonne, qui a prévalu pour la définition et l'exécution des plans triennaux et d'infrastructure (communes germanophones) en matière d'égouttage pour les années 2001-2003 (partim), 2004-2006 et 2007-2009.

En sa séance du 29 avril 2010, tirant parti de six années d'expérience, le Gouvernement Wallon, sur proposition de la S.P.G.E., a décidé de remplacer le contrat d'agglomération par le contrat d'égouttage, évolution naturelle du précédent.

L'arrêté du Gouvernement wallon du 17 février 2011 (M.B. du 23 mars 2011) modifiant le Livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'eau reconnaît le contrat d'égouttage et ses principes de financement.

Le contrat d'égouttage s'applique à partir des plans triennaux et d'infrastructure 2010-2012.

Le contrat d'égouttage

a) L'unicité du contrat d'égouttage

Alors que la commune signait un ou plusieurs contrats d'agglomération, le contrat d'égouttage est unique.

Les projets d'égouttage admis dans le système de financement de l'égouttage prioritaire ne font plus l'objet d'avenants au contrat, comme le prévoyaient les contrats d'agglomération. Le fait d'être retenus dans un programme triennal ou d'infrastructure approuvé suffit.

b) Les priorités

Le contrat d'égouttage définit quatre niveaux de priorité visant à permettre à la Wallonie d'implémenter les obligations de la directive 91/271/CEE.

Le niveau ou classe « A » représente la plus haute priorité d'égouttage et la classe « D » la plus faible.

D. RAPPORT D'ACTIVITÉS

TABLEAU DES PRIORITES D'EGOUTTAGE – CRITERES

PRIORITES		Situation de l'EGOUTTAGE				
		Priorité environnementale ⁽²⁾	Agglo > 10000 EH - Taux de collecte < 98%	Agglo de 2.000 à 10.000 EH - Taux de collecte < 98%	Opportun ⁽³⁾ Densité ⁽⁴⁾ Chaînon manquant ⁽⁵⁾	Autre
Situation de l'ASSAINISSEMENT	Traitement ⁽¹⁾ existant ou en cours d'exécution	A	A	B	B	D
	Traitement adjudgé ou en projet	A	B	B	C	D
	Traitement repris à un programme d'investissement	B	C	C	C	D
	Traitement à programmer	D		D	D	D

NIVEAU DE PRIORITE

A	B	C	D
---	---	---	---

(1) Traitement : Etat du traitement déterminé par la situation de la station d'épuration et du collecteur en aval des travaux d'égouttage.

(2) Priorité environnementale : priorité découlant des zones prioritaires définies au Code de l'Eau (R.233, 30°) et dont la liste est déterminée par l'Arrêté Ministériel du 27 avril 2007 en son art 1er.

Il s'agit des zones de baignade et leurs zones amonts, des zones de prévention de captage et des masses d'eau de zones Natura 2000 nécessitant des mesures spécifiques (protection de la moule perlière) reprises à l'annexe 1 de l'AM. Les masses d'eau reprises à l'annexe 2 de ce même AM ne sont pas prioritaires pour l'égouttage.

(3) Opportunité liée à des travaux conjoints : réfection voirie, collecte, rénovation urbaine, ...

(4) Densité d'habitat élevée : zone bâtie de part et d'autre de la voirie où la densité de l'habitat est d'au moins 25 EH/100m de voirie à équiper.

(5) Présence d'égouts en amont et ramenant une charge significative.

La priorité à accorder à un égouttage est évaluée au sein de la commune elle-même.

Il est donc primordial que notre Intercommunale travaille en étroite collaboration avec les communes à l'élaboration de leur programme de manière à permettre d'atteindre les objectifs européens susmentionnés dans les meilleurs délais.

En effet, sur base des informations fournies par la SPGE suite à l'analyse des P.A.S.H. et avec toutes les réserves liées à la précision de ces derniers, il resterait à réaliser en province de Liège, approximativement :

- 149,8 km d'égouts de niveau de priorité A ;
- 161,6 km d'égouts de niveau de priorité B ;
- 193,9 km d'égouts de niveau de priorité C ;
- 212,3 km d'égouts de niveau de priorité D ;

soit un total de 717,6 km d'égouts à réaliser, toutes priorités confondues.

L'objectif actuel de la SPGE étant d'atteindre un taux d'égouttage minimum de 98 %, conformément aux exigences européennes, les longueurs d'égout à réaliser dans les meilleurs délais sont les suivantes :

- 74,1 km d'égouts de niveau de priorité A ;
- 115 km d'égouts de niveau de priorité B ;
- 147,5 km d'égouts de niveau de priorité C ;
- 183,1 km d'égouts de niveau de priorité D ;

soit un total de 519,8 km d'égouts à réaliser, toutes priorités confondues.

Les actuels programmes triennaux et d'infrastructure 2010-2012 prévoient la réalisation d'environ 91,5 km d'égouts, toutes priorités confondues.

L'effort devra donc être maintenu dans les prochaines années. L'AIDE mettra en œuvre tous les moyens nécessaires pour que, en étroite collaboration avec les communes, ces objectifs soient atteints dans des délais raisonnables.

Il est évident que plusieurs programmes triennaux et d'infrastructure seront nécessaires.

c) Le financement

En substance, le système de financement de l'égouttage prioritaire permet une diminution substantielle de l'intervention communale dans le coût des travaux d'égouttage selon les modalités suivantes :

- la propriété de l'égouttage prioritaire est transférée de la commune à la S.P.G.E. en vue de son exonération de la TVA. Pour la pose de nouvelles canalisations, la S.P.G.E. devient le maître d'ouvrage à la place de la commune, mission ensuite déléguée à l'organisme d'assainissement agréé (O.A.A.) (l'A.I.D.E. en province de Liège) ;

D. RAPPORT D'ACTIVITÉS

- le coût de l'emprunt est pris en charge par la S.P.G.E. ;
- la participation financière de la commune est a priori de 42 % du coût des travaux sauf deux exceptions :
 - en cas de faible densité de l'habitat lors de la proposition de pose de nouveaux égouts, plutôt qu'un report du dossier dans un programme ultérieur, le contrat d'égouttage propose à la commune une modulation du financement en fonction de la densité urbaine constatée sur terrain, la participation de la commune n'excédant toutefois jamais 80 % ;
 - la participation communale en cas de reconstruction d'un égout existant en mauvais état est réduite à 21 % pour autant que la section de la canalisation ne soit pas augmentée ;
- la participation financière de la commune se traduit par une prise de participation dans le capital « égouttage » de l'A.I.D.E, qui reprend directement des parts dans le capital de la S.P.G.E. pour un montant équivalent. Pour la réhabilitation de l'égouttage existant, la S.P.G.E. rachète à la commune les équipements à rénover pour l'euro symbolique. Sa participation est libérée par la commune en 20 ans maximum, avec un minimum de 5 % par an ;
- la réalisation des cadastres de réseaux d'égouttage, comprenant l'inspection visuelle des conduites et la caractérisation des ouvrages, est intégralement financée par la SPGE. Toutefois, l'éventuel curage des canalisations, considéré comme une opération d'entretien courant, est à ce titre à charge de la commune.

L'A.I.D.E. travaille en étroite collaboration avec les villes et communes affiliées à l'élaboration de leur programme d'investissements en matière d'égouttage de manière à permettre à la Wallonie d'atteindre les objectifs européens dans les meilleurs délais. Les priorités ainsi que les nouvelles dispositions du contrat d'égouttage sont prises en compte lors de l'élaboration des programmes triennaux 2010-2012 et des programmes d'infrastructure.

A ce jour, septante-huit communes de la Province de Liège ont adhéré au système de financement de l'égouttage prioritaire mis en place par le Gouvernement wallon depuis le 19 décembre 2002, les six dernières communes n'étant a priori pas concernées par la réalisation d'égouts.

COMMUNES AYANT SIGNE LE CONTRAT D'EGOUTTAGE AU 31/12/2011

AMAY	DISON	JUPRELLE	SAINT-NICOLAS
ANS	DONCEEL	LA CALAMINE	SAINT-VITH
ANTHISNES	ENGIS	LIEGE	SERAING
AUBEL	ESNEUX	LIERNEUX	SOUMAGNE
AWANS	EUPEN	LIMBOURG	SPA
AYWAILLE	FAIMES	LINCEN	SPRIMONT
BAELEN	FERRIERES	LONTZEN	STAVELOT
BASSENGE	FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER	MALMEDY	THEUX
BERLOZ	FLEMALLE	MARCHIN	THIMISTER-CLERMONT
BEYNE-HEUSAY	FLERON	MODAVE	TROIS-PONTS
BLEGNY	GEER	NEUPRE	TROOZ
BRAIVES	GRACE-HOLLOGNE	OLNE	VERLAINE
BULLANGE	HAMOIR	OREYE	VERVIERS
BURG-REULAND	HANNUT	OUFFET	VILLERS-LE-BOUILLET
BUTGENBACH	HERON	OUPEYE	VISE
CHAUDFONTAINE	HERSTAL	PEPINSTER	WAIMES
COMBLAIN-AU-PONT	HERVE	PLOMBIERES	WANZE
CRISNEE	HUY	RAEREN	WAREMME
DALHEM	JALHAY	REMICOURT	WASSEIGES
		SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE	WELKENRAEDT

4. CADASTRES

La directive 2007/2/CE établissant une infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne, mieux connue sous l'acronyme INSPIRE, enjoint les gestionnaires de réseaux, dont les communes, à disposer, et à mettre à disposition du public, des cadastres des infrastructures enterrées dont ils sont propriétaires ou dont ils assurent la gestion. Les réseaux d'égouts sont visés par l'article 6b et le point 6 de l'annexe III de cette directive.

Afin de répondre à ces objectifs, à l'initiative conjointe des organismes d'assainissement agréés et de la S.P.G.E., est né le concept d'un S.I.G. (Système d'Information Géographique), centralisé pour tous les OAA, reprenant les informations topographiques nécessaires à la localisation précise des ouvrages, leurs caractéristiques intrinsèques (comme par exemple : les matériaux constitutifs, le type de trappillon, les moyens d'accès, etc.) ainsi que des documents tels que photos, endoscopies, etc.

Ces informations, organisées sous forme de base de données, permettent de rencontrer plusieurs objectifs :

- obtenir un cadastre précis des ouvrages d'assainissement et d'assainissement-bis ;
- permettre une gestion rationnelle de la maintenance des ouvrages ;
- permettre un diagnostic et un suivi de l'état des canalisations et des accessoires, une caractérisation de l'état des infrastructures et une programmation des interventions de réhabilitation ou de remplacement ;
- permettre, à terme, la mise en ligne (via le web) des informations relatives à la localisation (voire les plans après pose) des ouvrages, à destination des concessionnaires et entrepreneurs ;
- permettre, via l'exportation des données dans un logiciel approprié et le couplage avec un modèle numérique de terrain (occupation du sol, degré d'imperméabilisation et coefficient de ruissellement, topographie, etc.), la réalisation de simulations hydrauliques afin de vérifier la capacité des réseaux existants et futurs ;
- apporter une réponse aux exigences de la directive 2007/2 précitée (INSPIRE) en ce qui concerne les réseaux d'égouttage communaux et, d'une manière générale, des installations de collecte et de traitement des eaux.

Cette initiative commune et d'intérêt collectif a été concrétisée, dans ses aspects techniques, organisationnels et financiers, par une convention établie en juillet 2009 entre la S.P.G.E et chacun des O.A.A.

Cette convention fixe les droits et obligations réciproques de la S.P.G.E. et de l'A.I.D.E. En résumé, la S.P.G.E. s'occupe des aspects techniques (matériel informatique commun, logiciel InfoNet de gestion, structuration, standardisation et maintenance de la base de données et des modalités d'acquisition, mise en ligne des informations cartographiques résultantes, gestion des droits d'accès, etc.), l'A.I.D.E., quant à elle, alimente la base de données à l'occasion des nouveaux chantiers et à l'aide de marchés de cadastre pour les ouvrages existants. Elle s'engage également à exploiter la base de données dans le cadre de l'exploitation des ouvrages.

Les données recueillies lors des cadastres sont à destination exclusive de la S.P.G.E., de l'A.I.D.E. et des communes, chacune en fonction de son ressort territorial. Les données ne peuvent être vendues, cédées ou transmises à des tiers que moyennant l'accord écrit explicite des parties concernées.

La convention prévoit également la possibilité pour la S.P.G.E. d'acquérir des données existantes, selon des modalités à définir.

Après quelques études pilotes qui ont permis d'optimiser les procédures d'acquisition des données et la structure de la base de données, divers marchés de cadastre en vue de recueillir les informations sur des réseaux existants ont été lancés. Les cadastres spécifiques à la reconnaissance des réseaux d'égouttage existants relèvent de l'égouttage prioritaire et doivent être repris dans un plan triennal.

A ses débuts, le programme de cadastre des réseaux n'a pas été planifié. Par contre, comme le demande la convention précitée, un planning de collecte des informations sur les ouvrages existants a été établi.

Le programme quinquennal d'investissements 2010-2014 de la SPGE, approuvé par le Gouvernement wallon le 1^{er} avril 2010, prévoit, pour tout le territoire de la Région wallonne, une somme de 10.000.000 € pour la réalisation du cadastre des égouts des agglomérations relevant des contentieux européens. La SPGE nous en a informés le 28 juillet 2010.

D. RAPPORT D'ACTIVITÉS

A sa demande, un programme de cadastres a été proposé et approuvé par la S.P.G.E. pour la période 2010-2015 en vue de pouvoir disposer, au terme de ces cinq années :

- dans le cadre de DIHEC, d'un cadastre complet des ouvrages d'assainissement et d'assainissement-bis (collecteurs, stations de pompage, stations d'épuration, etc.) lui appartenant ;
- dans le cadre de DIHEC, d'un cadastre complet des ouvrages d'assainissement et d'assainissement-bis (collecteurs, stations de pompage, stations d'épuration, etc.) réalisés avant sa création ;
- dans le cadre du budget précité, d'un cadastre complet des égouts lui appartenant.

Les cadastres des égouts communaux doivent être inscrits dans les plans triennaux. Il est également possible, pour les agglomérations relevant des contentieux européens, de faire financer des cadastres dans le cadre du budget spécial voté par le Gouvernement wallon, il faut toutefois souligner que, dans le cadre de ce budget, les éventuels curages de canalisations restent exclusivement à charge communale.

Les résultats de ces cadastres sont intégrés dans le S.I.G. précité qui permet, outre l'édition de cartes thématiques, une meilleure gestion des réseaux et ouvrages d'assainissement.

L'exactitude des données, notamment topographiques, est garantie par le recours obligatoire à des géomètres-experts, exigence déjà présente dans les marchés de travaux de l'A.I.D.E. depuis 2007, y compris pour les travaux d'égouttage. Ces géomètres sont également chargés, depuis le 1^{er} septembre 2009, de caractériser les ouvrages selon un canevas précis permettant l'intégration des données dans la base de données InfoNet.

Une cellule spécifique a été créée au sein de la direction Investissements, avec engagement d'un géomaticien spécialisé en S.I.G. (système d'information géographique) pour veiller à la cohérence et l'exactitude des données recueillies, à l'alimentation correcte de la base de données et au développement de l'exploitation de celles-ci. Les prestations de cet agent sont prises en charge par la S.P.G.E. dans le cadre des frais d'exploitation.

Les cadastres font l'objet de marchés de services dont l'étude, la direction et la surveillance sont rémunérées par la S.P.G.E. selon les termes du contrat de service.

En 2011, la situation des différents marchés de cadastre est la suivante.

Cadastre de réseaux d'assainissement -bis.

Le réseau de collecteurs supérieurs, inférieurs et mixtes de démergement, des exutoires et des conduites de refoulement compte quelque 213 km de canalisations.

Le cadastre de ces réseaux est programmé en 5 années (2011-2015) et, vu l'ampleur, fait l'objet de marchés de services. L'avancement de ces dossiers au 31 décembre 2011 est repris dans le tableau ci-dessous.

Intitulé de l'entreprise	Longueur	Montant	Etat du dossier
Cadastre des réseaux des stations de pompage de démergement n°3, 5 et 6 de Seraing et du réseau de la station de pompage n°2 de Cheratte	18,5 km	197 975 €	Projet approuvé
Cadastre des réseaux d'assainissement-bis - zone d'exploitation 00 (partie 4 - amont de Liège, rive droite) - 2011 - Lot 4	13,3 km	80 000 €	Marché en passation
Cadastre des réseaux d'assainissement-bis - zone d'exploitation 00 (partie 2 - amont de Liège, rive gauche) - 2012 - Lot 2	47 km	281 000 €	En étude
Cadastre des réseaux d'assainissement-bis - zone d'exploitation 00 (partie 1 - amont de Liège, rive gauche) - 2013 - Lot 2	61 km	366 300 €	En étude
Cadastre des réseaux d'assainissement-bis - zone d'exploitation 00 (partie 3 - amont de Liège, rive droite) - 2014 - Lot 2	21,7 km	201 500 €	En étude
Cadastre des réseaux d'assainissement-bis - Zone 00, partie 5 - 2015 - Lot 1	24,4 km	146 500 €	En étude
Cadastre des réseaux d'assainissement-bis - Zone 00, partie 6 - 2015 - Lot 2	30 km	180 000 €	En étude

D. RAPPORT D'ACTIVITÉS

Cadastres de réseaux d'assainissement.

Le réseau de collecteurs et conduites de refoulement liés aux configurations d'assainissement compte quelque 307 km de canalisations posées ou renouvelées par l'A.I.D.E.

Le cadastre des réseaux posé avant le 1^{er} septembre 2009 (date à partir de laquelle toute construction d'un nouvel ouvrage fait l'objet d'un cadastre pouvant être intégré dans InfoNet) est programmé en 5 années (2011-2015) et, vu l'ampleur, fait l'objet de marchés de services. L'avancement de ces dossiers au 31 décembre 2011 est repris dans le tableau ci-dessous.

Intitulé de l'entreprise	Longueur	Montant	Etat du dossier
Cadastre de l'arrondissement de Waremme (partie assainissement)	29,7 km	70 500 €	Finalisé
Cadastre de réseaux d'assainissement - zone d'exploitation n°03 - 2011 - Lot 1.	19,5 km	100 000 €	Marché en passation
Cadastre de réseaux d'assainissement - zones d'exploitation n°02 (partie 1), 04, 06 et 08 - 2011 - Lot 2	27,6 km	140 000 €	Marché en passation
Cadastre des réseaux d'assainissement - zones d'exploitation 12, 13 et 14 - 2011 - Lot 3	14,8 km	77 000 €	Marché en passation
Cadastre de réseaux d'assainissement - zone d'exploitation n°09 (partie 1) - 2012 - Lot 1	45,5 km	235 000 €	
Cadastre des réseaux d'assainissement - zone d'exploitation 09 (partie 2) - 2013 - Lot 1	43,1 km	220 000 €	
Cadastre de réseaux d'assainissement - zones d'exploitation n°01, 02 (partie 2), 05, 10, 11 et 15 - 2014 - Lot 1	52 km	265 000 €	
Cadastre des réseaux d'assainissement - zone d'exploitation 00 - compléments - 2014 - Lot 4	n.c.		

Cadastres d'égouttage appartenant à la S.P.G.E.

Les égouts communaux réalisés par la SPGE dans le cadre des contrats d'agglomération avant le 1^{er} septembre 2009 représentent quelque 175 km de canalisations. Pour rappel, à partir du 1^{er} septembre 2009, tout nouvel ouvrage fait l'objet d'un cadastre pouvant être intégré dans InfoNet.

La caractérisation des ouvrages posés dans ce cadre est programmée en 5 années (2011-2015) et est réalisée en interne, commune par commune, et avec l'aide d'agents communaux mis gracieusement à disposition lors des opérations d'inspection.

L'avancement de ces cadastres au 31 décembre 2011 est repris dans le tableau ci-dessous.

Intitulé de l'entreprise	Longueur	Montant	Etat du dossier
Cadastre de l'arrondissement de Waremme (partie égouttage)	15 km	35 600 €	Finalisé
AMAY	3,750 km	-	En cours (interne)
BAELEN	1,487 km	-	En cours (interne)
EUPEN	5,163 km	-	En cours (interne)
HUY	2,523 km	-	En cours (interne)
LONTZEN	1,859 km	-	En cours (interne)

D. RAPPORT D'ACTIVITÉS

Cadastres d'égouttage appartenant aux villes et communes et inscrits dans des plans triennaux ou d'infrastructure.

Les égouts communaux réalisés antérieurs aux contrats d'agglomération ou réalisés en dehors de ceux-ci représentent environ 3.510 km de canalisations en Province de Liège.

Le cadastre de ces réseaux est soit proposé par la commune dans le cadre de ses plans triennaux ou d'infrastructure soit suggéré par l'A.I.D.E. dans le cadre de l'amélioration de la qualité des eaux usées à traiter dans les stations d'épuration. La S.P.G.E. finance ces dossiers à 100% et en fonction de ses disponibilités budgétaires. On rappelle que si des curages sont nécessaires pour la réalisation d'endoscopies, ceux-ci sont à charge exclusive et immédiate de la commune.

L'avancement des dossiers d'égouttage communaux réalisés par l'A.I.D.E. au 31 décembre 2011 est repris dans le tableau ci-dessous.

Intitulé de l'entreprise	Longueur	Montant	Etat du dossier
AMAY - Cadastre du réseau d'égouttage du quartier du Roua	2 km	23 620 €	Projet approuvé
AWANS - Cadastre du réseau d'égouttage d'Awans - Awans (partie), Fooz, Hognoul, Othée et Villers-l'Evêque	37 km	368 897 €	Chantier en cours
BLEGNY - Cadastre du réseau d'égouttage du quartier des rues Parfondvaux, Champ de Pihot et des Anémones	8 km	43 130 €	Projet approuvé
BÜTGEBACH - Cadastre du réseau d'égouttage de Bütgenbach, Berg, Weywertz, Elsenborn et Nidrum	35 km	305 330 €	Marché réceptionné
EUPEN - Mise à jour du cadastre de la Ville d'Eupen	n.c.	125 400 €	Etudes en cours
HERVE - Cadastre des réseaux de collecte de la station d'épuration de Herve et du réseau d'égouttage (2ème partie)	3,5 km	4 415 €	Marché réceptionné
LIEGE - Réparation des égouts de priorité 1 - zone IV - lot 1 : Cadastre du réseau d'assainissement de la Place Saint-Lambert	9 km	126 945 €	Chantier en cours
OUFFET - Cadastre d'Ouffet, Ellemelle et Warzée	18 km	94 001 €	Chantier en cours
OUPEYE - Cadastre du réseau d'Hermalle-sous-Argenteau	8,3 km	86 385 €	Marché réceptionné
OUPEYE - Cadastre du réseau d'égouttage d'Oupeye (partie) : Hermée, Heurle-Romain et Haccourt	49,5 km	348 613 €	Chantier en cours
RAEREN - Cadastre du réseau d'égouttage de Hauset, Eynatten et Lichtenbusch	22 km	129 245 €	Chantier en cours
SAINT-NICOLAS - Cadastre du réseau d'égouttage de Saint-Nicolas - Phase 1	45 km	264 950 €	Projet approuvé
SANKT-VITH - Cadastre du réseau d'égouttage de Recht et de Rodt	16 km	137 600 €	Marché réceptionné
SERAING - Cadastre du réseau d'égouttage phase 1 (Seraing Est)	75 km	369 450 €	Etudes en cours
WAREMME - Cadastre du réseau d'égouttage du quartier d'Oleye	8 km	46 500 €	Projet approuvé

5. SERVICES AUX COMMUNES ET INTERVENTION DE LA PROVINCE

Au-delà des programmes d'investissements qui requièrent des prestations d'études, de direction et de surveillance de travaux et au-delà de l'exploitation et l'entretien des ouvrages ainsi réalisés, l'A.I.D.E. met ses compétences au service des villes et communes affiliées.

Le coût de ces prestations est couvert au travers de conventions ou grâce au subside provincial.

En effet, outre sa participation de 12,5% dans le coût des investissements de démergement, la Province de Liège attribue annuellement un budget de 292.000 € consacrant ainsi sa participation active dans les problèmes d'environnement. Notre Association assure des missions de «services à rendre aux communes». Ces missions non subsidiées sont donc assurées en partie grâce au budget provincial.

Il s'agit là de missions dont l'importance et la fréquence sont sans cesse croissantes.

Nous remercions, au nom de notre Association et de tous ses associés, la Province pour l'aide efficace qu'elle apporte.

Les services qui sont rendus sont de nature et d'importance diverses.

A. CARTOGRAPHIE ET RÉGIMES D'ASSAINISSEMENT

La Directive européenne établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, publiée le 22 décembre 2000, a pour objectif général d'assurer le bon état des ressources en eau de l'Union européenne avant décembre 2015. Sa transcription dans le droit régional wallon a apporté un certain nombre de modifications importantes au niveau de la politique d'assainissement des eaux usées domestiques.

Dans l'optique d'une gestion intégrée du cycle de l'eau à l'échelle d'un district hydrographique, ce sont aujourd'hui les plans d'assainissement par sous-bassins hydrographiques (P.A.S.H.) qui fixent, pour chaque zone destinée à l'urbanisation, le régime d'assainissement des eaux urbaines résiduaires : collectif, autonome ou transitoire.

L'A.I.D.E. a contribué à dresser les P.A.S.H. pour les six sous-bassins hydrographiques qui concernent le territoire de la Province de Liège : Amblève, Dyle-Gette, Meuse aval, Moselle, Ourthe et Vesdre.

Les P.A.S.H. définissent les régimes d'assainissement (collectif, transitoire, autonome) qui sont applicables sur le territoire et renseignent, à titre indicatif, les ouvrages d'assainissement collectifs, existants ou futurs. Les P.A.S.H. ont été publiés au Moniteur belge et sont complétés par les dispositions du Code de l'eau qui fixe notamment les droits et obligations liés aux différents régimes d'assainissement.

L'A.I.D.E. est chargée par le Code de l'eau d'instruire les modifications de régimes d'assainissement qui sont demandées par les communes, qui sont mises en évidence lors de l'examen approfondi des configurations d'assainissement ou qui sont dictées par les études des zones d'assainissement autonome prioritaires.

Etude des zones d'assainissement autonome prioritaires

L'arrêté ministériel du 27 avril 2007 déterminant les zones prioritaires en zone d'assainissement autonome et la planification de leur étude est paru au Moniteur belge du 7 juin 2007.

Les études de zone ont pour objectif de déterminer, pour la portion de territoire couverte par l'étude, le régime d'assainissement le plus adéquat, autonome ou collectif.

La SPGE a mandaté l'AIDE en vue de la réalisation de ces études en province de Liège.

D. RAPPORT D'ACTIVITÉS

La priorité est donnée aux habitations existantes situées dans ces zones dites prioritaires et dont les eaux usées rejetées ont une incidence environnementale sur :

- les zones de baignade et leurs zones d'amont ;
- les zones de prévention des captages d'eau potable arrêtées ;
- certaines masses d'eau à risque de non atteinte du bon état en 2015 ;
- les masses d'eau nécessitant des mesures spécifiques en rapport avec la protection des espèces visées par le réseau Natura 2000.

Pour la Province de Liège, ce sont 61 zones de nature et d'ampleur géographiques diverses qui doivent être étudiées prioritairement.

Les tableaux ci-après synthétisent les études de zone finalisées en 2011 ou en cours au 31 décembre 2011.

Sous-bassin hydrographique de l'Amblève

Masse d'eau à risque AM11R (AIDE et AIVE)	Trois-Ponts	En cours
	Lierneux	
	Vielsalm	
Masse d'eau à risque AM16R	Malmedy	Finalisée en 2011
	Waimes	
Zone de Baignade de Butgenbach	Bullange	Finalisée en 2011
	Butgenbach	
Zone de Baignade de Coe	Stavelot	En cours
	Trois-Ponts	

Sous-bassin hydrographique de la Moselle

Zone de baignade Ouren	Burg-Reuland	En cours
Masse d'eau à risque ML06R (Natura 2000)	Burg-Reuland	En cours
	Saint-Vith	
	Amel	
Masse d'eau à risque ML05R (Natura 2000)	Burg-Reuland	En cours
	Gouvy	

Sous-bassin hydrographique de la Vesdre

Zone de baignade de Royompré	Jalhay	En cours
Masse d'eau à risque VE13R	Theux	En cours
	Jalhay	
	Spa	
Captages des eaux de Spa et environs (Spa)	Spa	En cours
	Jalhay	
	Stavelot	
	Stoumont	
	Theux	

Sous-bassin hydrographique de la Meuse aval

Captages Puits communal P1 Sourbrodt (SWDE082)	Waimes	Finalisée en 2011
Captages La Vanne, Grand Avin La Fontaine (CIESAC01)	Clavier	Finalisée en 2011
Captages Petit Avin, Pré à la Fontaine (CIESAC02)	Clavier	En cours
Captage d'Eben-Emael (SWDE015)	Bassenge	En cours
Captage de Glons Bas-Slins (SWDE016)	Bassenge	En cours
Captage de Saint-Pierre (CILE004)	Modave	En cours

Sous-bassin hydrographique de la Dyle-Gette

Captages Jandrain - Jandrenouille (SWDE044) (AIDE et IBW)	Hannut	Finalisée en 2011
---	--------	-------------------

D. RAPPORT D'ACTIVITÉS

Au 31 décembre 2011, la situation est la suivante :

- sous-bassin de l'Amblève : 16 zones finalisées sur 18 ;
- sous-bassin de la Dyle-Gette (Escaut) : complet (1 sur 1) ;
- sous-bassin de la Meuse aval : 2 zones finalisées sur 24 ;
- sous-bassin de la Moselle : 2 zones finalisées sur 5 ;
- sous-bassin de l'Ourthe : complet (6 sur 6) ;
- sous-bassin de la Vesdre : 4 zones finalisées sur 7.

Il faut ici rappeler que l'arrêté ministériel approuvant les conclusions d'une étude de zone fixera également l'échéance de mise en conformité des immeubles situés dans le périmètre de cette étude et confirmés en régime d'assainissement autonome. Ces immeubles devront donc être équipés d'un système d'épuration individuel agréé pour une date précise.

Le Gouvernement wallon a confié aux O.A.A. le rôle d'informer individuellement les riverains concernés.

Fin 2011, la plupart des études de zone réalisées et transmises par les organismes d'assainissement agréés ont reçu l'assentiment de la S.P.G.E. mais aucune n'a fait l'objet d'une approbation officielle par le Ministre ayant l'eau dans ses attributions. Par contre, les conclusions de ces études qui proposent des modifications de régime d'assainissement sont d'ores et déjà intégrées dans les modifications des P.A.S.H. (voir ci-après).

Les premières approbations d'études de zone sont attendues dans le courant de l'année 2012.

Etude des zones d'assainissement transitoire

Le régime d'assainissement transitoire est voué à évoluer soit vers l'assainissement collectif, soit vers l'assainissement autonome. Conformément au Code wallon de l'eau, des investigations complémentaires doivent permettre de faire ce choix. Ces investigations sont menées de manière similaire aux études de zones dont question ci-avant.

L'A.I.D.E. a pour mission de réaliser les études qui permettent d'affecter un régime d'assainissement définitif aux zones classées en régimes d'assainissement transitoire lors de l'élaboration des P.A.S.H. et pour lesquelles il était impossible alors de déterminer le régime adéquat.

Quand elles se présentaient dans les études de zone précitées, les zones reprises en assainissement transitoire dans les plans d'assainissement par sous-bassin hydrographique (P.A.S.H.) ont été incluses dans les études afin d'y proposer également un régime d'assainissement définitif.

En 2011, ont ainsi été étudiées les zones d'assainissement transitoire du hameau de la Pierreuse (Limbourg), de la chaussée N. Ledouble à Awans, le village de Saint-Jean-Sart à Aubel et le village de Honsfeld à Büllingen.

Modifications des P.A.S.H.

D'initiative ou à la demande des communes, l'A.I.D.E. instruit les modifications des P.A.S.H. en vue d'adapter en permanence les régimes d'assainissement et les ouvrages d'assainissement à la réalité du terrain.

Les rapports établis par l'A.I.D.E., après validation par la commune, sont transmis à la S.P.G.E. en vue de la mise à jour des P.A.S.H.

Les modifications ne deviennent effectives qu'après l'approbation du P.A.S.H. modifié par le Gouvernement wallon et sa parution au Moniteur belge. Cette procédure comprend la consultation des communes et la réalisation, par leurs soins, d'une enquête publique. L'A.I.D.E. assure un soutien technique et informatif des communes dans le cadre de ces obligations légales.

En 2011, les demandes de modifications de régime d'assainissement ont concerné les villes et communes d'Awans (Villers-l'Évêque), Aywaille (Emblève et Nonceveux), Büllingen (Wirtzfeld), Burg-Reuland (Oudler), Dison (Chemin de la Neuville), Hamoir (Comblain-la-Tour), Hannut (Rues d'Orp et Triffaux), Jalhay (route de Balmoral et Charneux), Limbourg (Halloux) et Seraing (zone industrielle de la rue Cockerill).

D. RAPPORT D'ACTIVITÉS

En 2011, en collaboration avec les organismes d'assainissement, la S.P.G.E. a initié la première mise à jour des P.A.S.H. wallons depuis leur publication initiale. C'est ainsi que, pour la province de Liège et en 2011, le P.A.S.H. modifié de la Dyle-Gette a été adopté par le Gouvernement wallon qui a également approuvé les avant-projets de modification des P.A.S.H. de l'Ourthe et de la Vesdre.

L'intervention de la Province permet de couvrir les prestations de personnel pour l'instruction des modifications des P.A.S.H. qui ne sont pas rémunérées par ailleurs.

B. EGOUTTAGES COMMUNAUX.

Au-delà du suivi des dossiers d'égouttage prioritaire, l'A.I.D.E. assiste les communes dans la recherche des solutions techniques les plus appropriées pour résoudre les problèmes de collecte des eaux sur leur territoire.

Plans triennaux et d'infrastructure

L'A.I.D.E. assiste les communes dans l'élaboration de leurs plans triennaux ou d'infrastructure (communes germanophones) en matière d'égouttage ainsi que dans les modifications dont la nécessité apparaît en cours d'exercice.

En 2011, l'A.I.D.E. a assisté les villes et communes à élaborer leur plan triennal (ou d'infrastructure) 2010-2012 ou leurs modifications :

Amay, Ans, Anthisnes, Awans, Aywaille, Bassenge, Baelen, Berloz, Beyne-Heusay, Blegny, Braives, Burdinne, Büllingen, Burg-Reuland, Bütgenbach, Chaudfontaine, Clavier, Crisnée, Comblain-au-Pont, Dalhem, Donceel, Engis, Esneux, Eupen, Faimes, Ferrières, Flémalle, Fléron, Geer, Grâce-Hollogne, Hannut, Herstal, Herve, Huy, Jalhay, Juprelle, Kelmis, Liège, Limbourg, Lincet, Lontzen, Malmedy, Marchin, Modave, Nandrin, Neupré, Ouffet, Oupeye, Pepinster, Plombières, Raeren, Remicourt, Saint-Georges-sur-Meuse, Saint-Nicolas, Sankt-Vith, Seraing, Soumagne, Sprimont, Stavelot, Theux, Trois-Ponts, Trooz, Verviers, Villers-le-Bouillet, Visé, Waimes, Wanze, Waremme, Wasseiges et Welkenraedt.

L'intervention de la Province permet de couvrir les prestations de personnel pour l'examen des plans triennaux et d'infrastructure des communes, prestations qui ne sont pas rémunérées par ailleurs.

Examen de problèmes particuliers d'égouttage

L'A.I.D.E. met ses compétences au service des communes pour les aider à résoudre des problèmes techniques complexes d'écoulement, de collecte ou de traitement des eaux.

Suit ci-après la liste des communes auprès desquelles l'A.I.D.E. est notamment intervenue en 2011.

Anthisnes	Examen de la localisation de la future station d'épuration d'Anthisnes et des possibilités de modification de régimes d'assainissement, notamment en regard de futurs développements urbanistiques de l'entité
Anthisnes	Examen de l'évacuation des eaux d'un projet de lotissement rue des Carrières
Aywaille	Analyse de l'assainissement d'un quartier
Aywaille	Analyse de la possibilité de reprise en gestion d'une station d'épuration communale
Awans	Examen de l'évacuation des eaux de la zone de Stockis
Awans	Etude diagnostique du village de Villers-l'Évêque en vue de dériver les eaux claires du réseau d'égouttage communal
Awans et Grâce-Hollogne	Fonctionnement du bassin d'orage de Bierset et problématique de l'évacuation des eaux de surface de la zone de l'aéroport. Insuffisance d'égouts. Analyse des problèmes d'inondations
Bassenge	Participation à l'examen des conséquences du développement de l'aéroport de Bierset sur le régime hydraulique du Geer à Bassenge

D. RAPPORT D'ACTIVITÉS

Bassenge	Examen des possibilités d'évacuation des eaux dans le cadre d'un projet d'aménagement de parc à Bassenge
Bassenge	Etude diagnostique détaillée de l'égouttage de l'entité de Wonck en vue de la collecte des eaux usées, notamment en regard de l'inondabilité de la zone
Bassenge	Aide à la décision en vue de l'implantation de la future station d'épuration de Riemst
Beyne-Heusay	Etude du bassin d'orage des Merles sur un affluent du ruisseau des Moulins et examen de solutions en vue de l'assainissement de la zone
Blegny	Examen de l'évacuation des eaux de la rue des Mûriers
Braives	Conseils en matière d'assainissement pour l'aménagement du site du Moulin de Velupont
Bütgenbach	Examen de l'égouttage à Kolberg
Chaufontaine	Examen de solutions pour l'égouttage de l'esplanade du Casino
Clavier	Analyse des solutions d'assainissement du village d'Ocquier
Clavier	Examen du dispositif de protection des zones de protection rapprochée des captages de Grand Avin et de la Vanne
Esneux	Participation à la réflexion suite aux orages violents du 29 mai 2008 et aux inondations qui en ont suivi
Eupen	Examen de la situation en matière de collecte et de reprise en exploitation éventuelle de collecteurs communaux
Grâce-Hollogne	Recommandations en matière d'assainissement pour quelques zones particulières (ruelle Basse, rue des Sizets, etc.)
Grâce-Hollogne	Examen des conséquences du développement de la zone aéroportuaire et des zones économiques associées sur la gestion des eaux usées et de ruissellement dans le bassin du Grand Roua et du ruisseau des Awirs
Grâce-Hollogne	Examen des conséquences du développement urbain sur la gestion des eaux de ruissellement dans le bassin technique de l'exutoire IV
Liège	Examen des conséquences du développement urbain du site Vaherlisse-Wérihet (Wandre) sur la gestion des eaux.
Liège	Etude du problème de curage des égouts par une méthode alternative à l'admission des eaux de Meuse dans les réseaux
Liège	Analyse de trois projets de bassins d'orage communaux dans le bassin hydrographique du ruisseau des Moulins à Jupille
Liège	Analyse de deux projets d'ouvrages de retenue sur le ruisseau du Blanc Gravier et sur le ruisseau de Renory à Angleur
Liège, Saint-Nicolas, Seraing, Herstal	Analyse des incidences du projet de Tram 2017 sur les réseaux de démergement et de collecte des eaux usées dans la plaine alluviale de Meuse, en amont et en aval de Liège
Liège	Analyse de la capacité de l'égouttage de la rue de l'Avouerie à Sclessin et recherche de solutions techniques
Liège	Analyse des incidences du développement du CHC à Glain sur la gestion des eaux
Limbourg	Analyse d'une proposition de station d'épuration pour un projet de lotissement à Villers (Bilstain)
Oupeye	Examen de l'égouttage et d'implantation de lotissements à Hermée
Oupeye	Etude diagnostique du réseau d'égouttage du village d'Hermalle-sous-Argenteau
Pepinster	Avis sur le projet de règlement communal relatif aux modalités de raccordement particulier aux égouts
Raeren	Conseils en matière d'assainissement dans la Kapellenstrasse
Saint-Georges-sur-Meuse	Examen de solutions en vue de l'assainissement d'un nouveau lotissement au centre du village
Sankt-Vith	Assistance au développement d'un système d'information géographique (S.I.G.)
Seraing	Analyse du rapport urbanistique et environnemental d'une ZACC située dans le quartier de la Chatqueue

D. RAPPORT D'ACTIVITÉS

Seraing	Analyse des possibilités de démergement du site de l'ancienne cokerie de Flémalle
Seraing	Aménagement urbain de Jemeppe Centre.
Seraing	Réflexion sur le démergement futur de la zone industrielle du fond de Seraing (rue Cockerill)
Seraing	Examen de la gestion des eaux usées et pluviales du projet d'extension de l'école provinciale de la rue Cockerill
Seraing	Examen de la problématique d'évacuation des eaux du projet de boulevard urbain
Seraing	Mise en évidence et examen du risque d'inondation lié aux défauts du mur anti-crue du bassin du commerce (darse) de Jemeppe
Seraing	Examen de l'évacuation des eaux dans le cadre du projet Cristal Park au Val-Saint-Lambert
Seraing	Examen des problèmes d'infiltrations dans la rue de la Xhavée (Jemeppe)
Theux	Recommandations pour une future station d'épuration dans un projet de lotissement à Hestroumont
Trooz	Analyse de la position définitive de la future station d'épuration de Fraipont dans le cadre de l'urbanisation future de la parcelle prévue au P.A.S.H. de la Vesdre
Visé	Examen de la problématique de l'évacuation des eaux d'exhaure des Aciéries de la Meuse
Visé	Examen des problèmes d'insuffisances du réseau d'égouttage de Visé-centre suite aux inondations urbaines d'août 2011
Welkenraedt	Examen des problèmes de gestion des eaux usées et de pluie d'un important lotissement à Dickenbusch.

L'intervention de la Province a permis de couvrir les prestations de personnel pour l'examen de problèmes soulevés par l'égouttage dans de nombreuses villes et communes en province de Liège. Ont ainsi bénéficié de l'aide de l'A.I.D.E. en 2011, les villes et communes suivantes :

Amay, Ans, Anthisnes, Awans, Baelen, Bassenge, Berloz, Beyne-Heusay, Blegny, Braives, Büllingen, Burg-Reu-land, Bütgenbach, Chaudfontaine, Crisnée, Dison, Donceel, Engis, Eupen, Faimés, Fexhe-le-Haut-Clocher, Flémalle, Fléron, Geer, Grâce-Hollogne, Herstal, Herve, Huy, Juprelle, Kelmis, Liège, Lontzen, Olne, Oreye, Ouffet, Oupeye, Plombières, Raeren, Remicourt, Saint-Nicolas, Sankt-Vith, Seraing, Soumagne, Spa, Sprimont, Theux, Trois-Ponts, Verviers, Visé, Waimes, Wanze, Waremme, et Welkenraedt.

Examens de cadastres et simulations hydrauliques.

L'ensemble des informations collectées par les cadastres des réseaux est progressivement intégré dans la base de données InfoNet et permettra, outre une meilleure connaissance des réseaux et moyennant le développement des applications ad hoc, d'assurer une meilleure gestion des ouvrages, de réaliser des simulations d'écoulement, de planifier des travaux d'entretien et de réhabilitation de conduites, etc.

Dans ce domaine, l'A.I.D.E. se positionne comme un acteur fondamental en étudiant, passant et réalisant les marchés de cadastre, en contrôlant la validité des données fournies par les prestataires extérieurs, en coordonnant et en alimentant la base de données Infonet, en gérant cet outil en parfaite collaboration avec la S.P.G.E. et les autres organismes d'assainissement agréés et en développant les applications permettant l'exploitation du système en vue d'une plus grande efficacité de la gestion des eaux usées et de ruissellement.

Les informations recueillies lors des cadastres couplés avec un examen visuel des canalisations (par zoomage ou, après curage éventuel, par endoscopie, sont stockées dans la base de données Infonet.

D. RAPPORT D'ACTIVITÉS

A moyen terme, ces informations pourront être exploitées à plusieurs fins :

- maintenance des réseaux, audit et suivi de l'état des canalisations et des accessoires, programmation des interventions ;
- couplé à un modèle numérique de terrain (occupation du sol, degré d'imperméabilisation et coefficient de ruissellement, topographie, etc.), simulations hydrauliques en vue de vérifier la capacité des réseaux, par exemple à l'occasion de développements urbains ou en vue de tenir compte de nouvelles pluies de référence ;
- préparation des plans triennaux en vue de la réhabilitation ou le remplacement d'ouvrages.

Les examens visuels des canalisations d'égouttage permettent le diagnostic de celles-ci selon une grille d'évaluation indiquant la nécessité d'une intervention.

En 2011, en vue de développer une méthodologie d'examen des contrôles visuels et de caractérisation de l'état général des conduites, l'A.I.D.E. a examiné le cadastre et les endoscopies du village de Rodt (Sankt-Vith).

Audits d'ouvrages d'assainissement communaux.

L'A.I.D.E. apporte son expertise aux villes et communes affiliées en réalisant l'audit d'ouvrages d'assainissement communaux comme des stations d'épuration, des stations de pompage ou des bassins d'orage, parfois en vue d'une reprise en exploitation de ceux-ci.

En 2011, le service exploitation de l'A.I.D.E. a procédé à l'état des lieux des ouvrages suivants :

- bassin d'orage situé Allée des Templiers à Visé,
- bassin d'orage de la rue de l'Europe à Hannut,
- bassin d'orage de la rue de la Croix Blanche à Thisnes (Hannut),
- bassin d'orage de la rue Loriers à Crehen (Hannut),
- bassin d'orage de la rue de Huy à Villers-le-Peuplier (Hannut),
- stations d'épuration du Clos de la Chinstrée à Dalhem,
- stations d'épuration Au Sawou à Berneau (Dalhem).

Par ailleurs, le service exploitation de l'A.I.D.E. examine avec la commune de Soumagne l'établissement d'une convention d'aide à l'exploitation des stations d'épuration de Sonkeu à Melen, de Thier Hamal à Evegnée-Tignée et de Cerexhe-Heuseux.

Exploitation d'ouvrages d'assainissement communaux.

L'A.I.D.E. assure également l'exploitation d'ouvrages d'assainissement pour compte des villes et communes affiliées ou apporte une aide à l'exploitation de ceux-ci. Ces services sont rendus au travers de conventions.

L'A.I.D.E. a passé avec la Commune de Büllingen une convention relative à l'exploitation des stations d'épuration communales de Rocherath et de Hünningen.

Par ailleurs, l'A.I.D.E. exploite, sous convention, pour le compte des communes, les ouvrages suivants :

- la station de pompage de Coronmeuse à Liège,
- la station de pompage de Cheratte 2 à Visé,
- la station de pompage de Dohlain à Limbourg,
- la station de pompage de Hamoir,
- la station de pompage de Gravier Ransy à Chaudfontaine (20 % à charge de la commune).

D. RAPPORT D'ACTIVITÉS

En 2011, l'A.I.D.E. s'est chargée de l'entretien des neuf bassins d'orage communaux sur le territoire de la commune de Flémalle, à savoir :

- le bassin d'orage de la rue des Awirs,
- le bassin d'orage de la rue Boulboulé,
- le bassin d'orage de la rue Houlbouse,
- le bassin d'orage de la rue Fays,
- le bassin d'orage de l'avenue du Gros Chêne,
- le bassin d'orage de la rue Mons-lez-Liège,
- le bassin d'orage de la rue Pinsonchamps,
- le bassin d'orage de la rue de la Source,
- le bassin d'orage de la rue de la Plateforme.

Réception et traitement des produits de curage des réseaux d'assainissement.

Le centre de réception et de traitement des produits de curage des réseaux d'assainissement (P.C.R.A.), installé sur le site de la station d'épuration de Liège-Oupeye, est opérationnel depuis 2009.

Il réceptionne et traite une partie des sables et graviers recueillis dans les ouvrages d'assainissement exploités par l'A.I.D.E., les curures d'avaloir en provenance des communes affiliées et les produits recueillis lors des marchés de cadastre où le curage des égouts s'avère nécessaire en vue de leur lever topographique et l'exécution des endoscopies de contrôle.

Cet outil a pour but de rendre un service aux communes en proposant une solution acceptable pour les curures d'avaloir pour une meilleure protection de l'environnement et en vue du recyclage des sables et graviers.

Les plans d'investissements de l'A.I.D.E. préoyaient la réalisation de deux centres de traitement de PCRA supplémentaires sur la province, dans les stations d'épuration d'Engis et de Malmedy, pour une capacité supplémentaire totale de 15.000 tonnes de matières brutes par an.

Toutefois, vu les réticences de l'Office wallon des déchets (O.W.D.) à permettre la valorisation des sables lavés, la S.P.G.E. a créé en 2008 une commission *ad hoc* chargée d'étudier le problème du devenir de ces sables et de l'incidence des eaux de lavage sur la qualité des boues d'épuration produites par les stations d'épuration accueillant ce type d'installation. L'A.I.D.E. fait partie du comité de suivi de cette convention. Ces études ont été confiées au CEBE-DEAU pour les aspects qualitatifs et au C.R.R. (Centre de Recherche Routière) pour la caractérisation des produits lavés et la recherche de filières de valorisation des sables lavés.

Les résultats globalement positifs de ces études ont été présentés à l'Office wallon des déchets qui ne s'est toujours pas officiellement prononcé à leur sujet. Des développements nouveaux sont cependant encore en cours, notamment quant à la recherche de filières de valorisation des sables lavés issus de ces traitements. Sur base des résultats de ces études, attendus pour le début de l'année 2012, une politique globale pourra être envisagée par la SPGE sur le territoire wallon en cette matière.

Il faut donc attendre une position claire de l'O.W.D. et de la S.P.G.E. sur la politique qu'ils comptent adopter avant de promouvoir plus largement le recours au centre de Liège-Oupeye.

En 2011, ce sont 1.151 tonnes de sables lavés qui ont été produites au centre de PCRA de la station d'épuration de Liège-Oupeye et qui ont été valorisées en cimenterie comme matière première.

D. RAPPORT D'ACTIVITÉS

C. INFORMATION DES VILLES ET COMMUNES

L'A.I.D.E. répond aux nombreuses demandes d'informations des communes concernant le système de financement de l'égouttage prioritaire mais également des dispositions à prendre en matière de régimes d'assainissement.

L'information des villes et communes passe également par la création et la mise à jour régulière d'une partie importante du site Internet de l'A.I.D.E. consacrée spécifiquement aux villes et communes et dans laquelle celles-ci trouvent de nombreuses informations utiles en matière d'assainissement des eaux usées et d'organisation de leurs travaux d'égouttage. Une partie de ce site est également consacrée aux particuliers et à leurs droits et obligations en matière d'assainissement.

En 2011, l'A.I.D.E. a activement participé, au sein d'AQUAWAL et en collaboration avec l'Union des Villes et Communes wallonnes, à l'élaboration du *Guide pratique à l'usage des communes relatif à l'assainissement des eaux usées*, publié en mars 2011 à l'occasion des Assises wallonnes de l'Eau. Ce guide est également disponible en langue allemande. Un lien du site Internet de l'A.I.D.E. renvoie le visiteur vers le site Internet d'AQUAWAL où ce guide, centralisé, est régulièrement mis à jour.

Afin de mieux cerner les besoins et attentes des communes, l'A.I.D.E. a organisé en mai et juin 2011 trois tables rondes regroupant un échantillon représentatif de dix-huit villes et communes sur l'ensemble des 84 associés. Ces rencontres ont aussi été l'occasion de rappeler et expliciter les services déjà rendus par l'A.I.D.E. Toutes ces prestations sont rendues possibles grâce à l'intervention de la Province de Liège.

D. CONTRATS DE RIVIERE

L'intervention de la Province a également permis de couvrir les prestations de personnel pour la participation active de l'A.I.D.E. dans les travaux des six contrats de rivière constitués en province de Liège (onze en comptant les sous-comités de la Meuse aval) et dans lesquelles sont impliquées des villes et communes affiliées.

Amblève	Amel, Aywaille, Büllingen, Bütgenbach, Comblain-au-Pont, Malmedy, Sankt-Vith, Sprimont, Stavelot, Stoumont, Trois-Ponts, Waimes.
Dyle-Gette	Hannut, Lincent.
Meuse aval et affluents	Fin 2010, contrat de rivière constitué par la fusion des contrats de rivière du Haut Geer, du Hoyoux et de la Mehaigne et auxquels se sont ajoutés les comités de rivière du Bas Geer en février 2012 et de la Berwinne en novembre 2011.
Bas Geer*	Ans, Awans, Bassenge, Juprelle
Berwinne*	Aubel, Blegny, Dalhem, Fléron, Herve, Thimister-Clermont, Visé
Haut Geer	Berloz, Braives, Crisnée, Donceel, Faimés, Fexhe-le-Haut-Clocher, Geer, Hannut, Oreye, Rémicourt, Verlaine, Waremmé.
Hoyoux	Clavier, Huy, Marchin, Modave, Tinlot.
Mehaigne	Braives, Burdinne, Hannut, Héron, Huy, Villers-le-Bouillet, Wanze, Wasseiges.
Our	Amel, Büllingen, Burg-Reuland, Sankt-Vith.
Ourthe	Chaudfontaine, Comblain-au-Pont, Esneux, Liège, Sprimont.
Vesdre	Baelen, Chaudfontaine, Eupen, Fléron, Herve, Jalhay, Liège, Limbourg, Lontzen, Malmedy, Olne, Pepinster, Raeren, Soumagne, Spa, Sprimont, Stavelot, Theux, Trooz, Verviers, Waimes, Welkenraedt.

* Les communes citées comme faisant partie des comités de rivière de la Berwinne et du Bas Geer, actuellement en cours de formation, n'ont pas encore formellement marqué leur adhésion à ces comités.

E. AUTRES SERVICES

Au-delà de ses relations privilégiées avec ses associés, l'A.I.D.E. rend divers services à la société en relation avec ses compétences et son domaine d'activités.

Le coût de ces prestations est couvert au travers de conventions ou grâce au subside provincial.

Nous remercions encore ici, au nom de notre Association et de tous ses associés, la Province pour l'aide efficace qu'elle apporte.

Contrôle à l'installation de systèmes d'épuration individuelle.

En vue d'obtenir la prime à l'installation et/ou l'exonération du CVA, le particulier ayant installé un système d'épuration individuelle est tenu de faire réaliser un contrôle de son installation après raccordement et mise en fonctionnement de ce dernier.

Depuis le 18 juin 2009, l'arrêté du 12 février 2009 du Gouvernement wallon relatif aux contrôles des systèmes d'épuration individuelle, à l'exemption et à la restitution de la taxe sur le déversement des eaux usées domestiques ou du coût-vérité à l'assainissement, a chargé l'A.I.D.E., en tant qu'organisme agréé d'assainissement, d'assurer les contrôles à l'installations de ces systèmes sur le territoire de la province de Liège.

Conformément à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 18 juin 2009 relatif à la tarification du contrôle à l'installation des systèmes d'épuration individuelle réalisés par les organismes d'assainissement agréés, les tarifs inhérents à ce contrôle ont été indexés sur base des prix à la consommation pour se fixer, depuis le 1er juin 2011, à 137,41 € hors TVA pour les unités d'épuration individuelle (← 20 E.H.), à 169,12 € hors TVA pour les installations d'épuration individuelle (entre 20 et 100 EH) et à 200,88 € hors TVA pour les stations d'épuration individuelle (→ 100 EH). Ces frais sont supportés par l'installateur du système.

Ce contrôle est indispensable au particulier pour avoir accès au système de primes à l'installation d'un S.E.I. mis en place par la Wallonie.

Une cellule spécifique a été mise en place afin d'assurer cette mission sur l'ensemble de la province de Liège. Sur l'exercice 2011, cette mission a concerné 415 contrôles.

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des contrôles réalisés en 2011 sur base des arrondissements de la Province.

Arrondissement	Nombre de communes	Nombre de contrôles
Huy	17	96
Liège	24	51
Verviers	29	254
Waremme	14	14

Réception et traitement de matières de vidange de fosses septiques

Les systèmes d'épuration individuelle (S.E.I.) doivent être régulièrement entretenus et vidangés. L'A.I.D.E. exploite huit centres de réception et de traitement des matières issues de la vidange de ces systèmes. Ces centres sont répartis sur le territoire de la province de Liège et sont localisés dans les stations d'épuration d'Avernas-le-Baudoin, Embourg, Herve, Malmedy, Membach, Sankt-Vith, Yerne et Wegnez. Un centre de réception et de traitement est en cours de construction dans la future station d'épuration d'Amay. Il sera mis en service en 2012.

Seuls des vidangeurs agréés par l'A.I.D.E. sont autorisés à accéder aux centres de l'A.I.D.E. Le coût du traitement est gratuit pour le particulier et est pris entièrement en charge par la S.P.G.E.

En 2011, ce sont quelques 12.914 mètres-cube de matières de vidange qui ont été reçus et traités dans les centres exploités par l'A.I.D.E.

Remise d'avis sur les permis d'environnement

Les demandes de permis concernant des activités industrielles classées conduisant à des rejets d'eaux usées dans les égouts doivent être accompagnées de l'avis de l'organisme d'assainissement agréé. Ces avis concernent les demandes de permis d'environnement et les demandes en permis unique. En 2011, l'A.I.D.E. a instruit 99 demandes de ce type.

Etudiants

L'A.I.D.E. participe également à des jurys de fin d'études, suivi de stages et mémoires d'étudiants de:

- Institut provincial d'Enseignement agronomique de La Reid (Haute école Renquin Sualem)
- Institut Supérieur des Ingénieurs Liégeois (ISIL – Haute école Renquin Sualem)
- Polygone de l'eau à Verviers
- Forem de Liège
- Collège Saint-Louis de Waremmme
- I.S.T.E. (stagiaires algériens)
- Institut Saint-Laurent
- Haute ECOLE de la Province de Liège (Site de Verviers)

Aide au développement

L'A.I.D.E. met également ses compétences au profit des pays en voie de développement devant mettre en place des systèmes d'assainissement des eaux usées en vue d'améliorer les conditions sanitaires de leur population.

L'A.I.D.E. a ainsi participé en 2011 à des cycles de formation de stagiaires organisés par le CEBEDEAU et l'I.S.T.E.



Week-end Wallonie Bienvenue à la station d'épuration de Plombières



Week-end Wallonie Bienvenue à la station d'épuration de Membach

E. POLITIQUE DE COMMUNICATION

L'A.I.D.E. souhaite répondre concrètement à la nécessité d'information des citoyens. A cette fin, elle est systématiquement présente à toutes les manifestations sur le thème de l'eau.

La volonté d'information se traduit notamment par l'adhésion au système d'information environnementale EMAS. Un ingénieur est affecté spécifiquement à cette mission.

L' A.I.D.E. participe à diverses manifestations telles que :

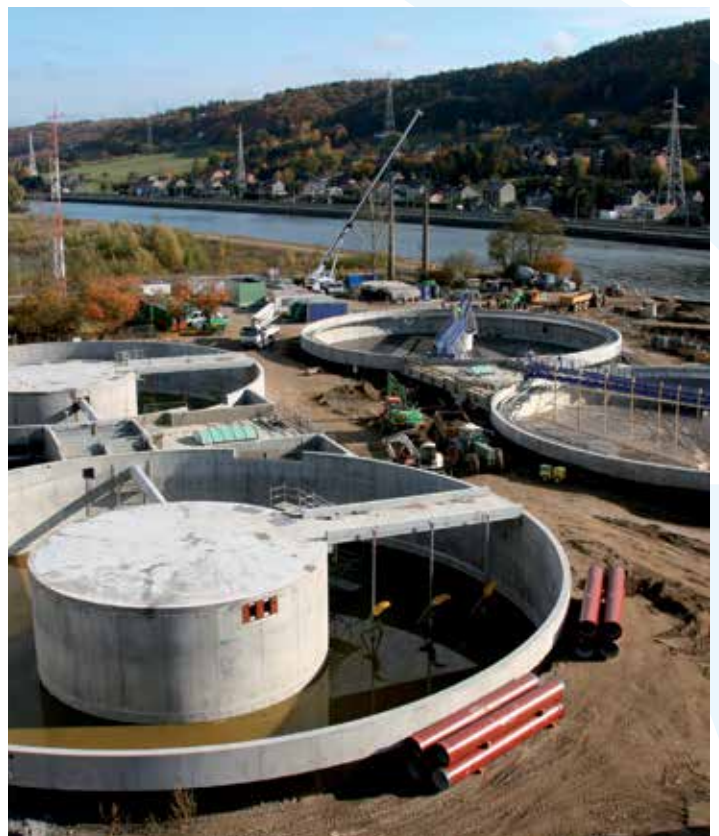
- la Journée wallonne de l'Eau.
- la Journée des Intercommunales.
- les diverses réunions d'information organisées par les communes.

Cette politique de communication s'est traduite en outre par :

- des articles d'information dans diverses revues.
- des exposés divers.
- la fourniture de documentations.
- de nombreuses visites guidées de stations d'épuration en service : Chawresse, Embourg, Engis, Goffontaine, Grosses-Battes, La Brouck, Liège-Oupeye, Louveigné, Membach, Ninane, Plombières, Saint-Remy, Soumagne, Wegnez, Yerne.
- des visites de la station de pompage principale de démergement n°6 à Seraing et de la station de pompage n°4 de Tilff.
- des visites de chantiers à l'intention d'étudiants, de mandataires politiques, du Polygone de l'Eau, du GIMPE, etc.
- le développement et la gestion d'un site Internet.
- la participation au site portail des Intercommunales liégeoises.
- la participation à différentes expositions organisées par des communes ou des écoles.



Station d'épuration Liège-Sclessin (200 000 E.H.)



Station d'épuration d'Amay (54 200 E.H.)



2^{ème} partie

Exercice 2011

Comptes annuels et rapports du Conseil d'Administration

1. Bilan – Résultats – Annexes

BILAN AU 31 DECEMBRE 2011 (version abrégée)

La version complète sera déposée à la BNB après approbation par l'Assemblée Générale

ACTIF	2011		2010	
	Montant	Totaux	Montant	Totaux
II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0		0
III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES		280.410.892,42		170.534.944,05
A. Terrains et constructions	69.266.024,36		75.250.418,38	
B. Installations, machines et outillage	53.853,49		77.839,31	
C. Mobilier et matériel roulant	8.506,52		17.107,36	
D. Location financement	210.646.468,84		94.754.729,52	
E. Autres immobilisations corporelles	195.763,33		196.678,33	
F. Immobilisations en cours	240.275,88		238.171,15	
IV. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		38.652.409,42		32.987.935,90
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation				
1. Participations	356.275,20		356.275,20	
2. Créances				
C. Autres immobilisations financières				
1. Actions et parts	38.296.134,22		32.631.660,70	
2. Créances et cautionnements versés en numéraire				
V. CREANCES A PLUS D'UN AN		18.634.452,04		20.886.354,78
A. Créances commerciales	18.634.452,04		20.886.354,78	
B. Autres créances				
VI. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION		18.975.096,81		18.091.620,19
Commandes en cours d'exécution	18.975.096,81		18.091.620,19	
VII. CRÉANCES À UN AN AU PLUS		11.821.182,00		9.091.790,22
A. Créances commerciales	6.510.704,70		4.617.964,62	
B. Autres créances	5.310.477,30		4.473.825,60	
VIII. PLACEMENTS DE TRÉSORERIE		28.971.889,64		31.860.843,77
A. Actions propres				
B. Autres placements	28.971.889,64		31.860.843,77	
IX. VALEURS DISPONIBLES		7.565.676,04		6.392.410,02
X. COMPTES DE RÉGULARISATION		3.495.475,99		1.892.660,97
		408.527.074,36		291.738.559,90

55

1. Bilan – Résultats – Annexes

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2011

	2011	
	Montant	Totaux
CHARGES		
I. RESULTAT D'EXPLOITATION		49.746.515,39
A. Marchandises, matières premières, matières consommables		
1. Achats	0,00	
2. Variation de stocks	0,00	
B. Biens et services divers	17.698.036,76	
C. Rémunérations, pensions et autres frais de personnel	18.221.001,59	
D. Amortissements, réductions de valeur sur frais d'établissements, immobilisations corporelles et incorporelles	13.413.140,94	
E. Réductions de valeur sur stocks et commandes en cours d'exécution et créances commerciales	327.831,28	
F. Provisions pour risques et charges	-250,00	
G. Autres charges d'exploitation	86.754,82	
II. RESULTATS FINANCIERS		12.779.157,36
A. Charges des dettes	12.732.106,52	
B. Réduction de valeur sur actifs circulants	-8.005,00	
C. Autres charges financières	55.055,84	
CHARGES COURANTES		62.525.672,75
RESULTAT COURANT (bénéfice)		410.449,61
III. RESULTATS EXCEPTIONNELS		663.995,00
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	
B. Réduction de valeur sur immobilisation financières	0,00	
D. Moins-values	0,00	
E. Autres charges exceptionnelles	663.995,00	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		663.995,00
TRANSFERT AUX IMPOTS DIFFERES		0,00
V. RÉSULTAT DE L'EXERCICE avant impôt		-253.545,39
Impôt sur le résultat		0,00
A. Impôts (précompte mobilier sur produits de placements)		
B. Régularisation d'impôts et reprises de provisions fiscales		
RESULTAT DE L'EXERCICE après impôt		-253.545,39
RESULTAT DE L'EXERCICE à affecter		-253.545,32
TOTAL		62.936.122,36

1. Bilan – Résultats – Annexes

	2011	
	Montant	Totaux
PRODUITS		
I. VENTES ET PRESTATIONS		55.166.852,94
A. Chiffre d'affaires (facturation de nos honoraires et frais d'exploitation)	50.256.682,22	
- Epuration		
- Démergement		
- Autre		
B. Variation des stocks de travaux en cours	1.209.239,76	
C. Travaux internes valorisés aux immobilisations	2.104,73	
D. Autres produits d'exploitation (Indemnisation salariale : assurance, CGSP, 5 % des RB facturées à la SPGE)	3.698.826,23	
II. PRODUITS FINANCIERS		7.769.269,42
A. Produits des immobilisations financières	501.622,66	
B. Produits des actifs circulants	317.522,25	
C. Autres produits financiers (dont subsides imputés)	6.950.124,51	
PRODUITS COURANTS		62.936.122,36
III. PRODUITS EXCEPTIONNELS		0,00
C. Reprises de provisions		
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		
E. Autres produits exceptionnels		
TOTAL		62.936.122,36
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS		
A. RESULTAT À AFFECTER		-179.829,41
1. Résultat de l'exercice à affecter	-253.545,39	
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	73.715,98	
B. PRELEVEMENT SUR CAPITAUX PROPRES		663.995,00
1. sur le capital et les primes d'émission		
2. sur la réserve légale		
3. sur les autres réserves	663.995,00	
C. AFFECTATION AUX CAPITAUX PROPRES		-400.000,00
1. au capital et aux primes d'émission		
2. à la réserve légale		
3. aux autres réserves	-400.000,00	
D. RÉSULTAT À REPORTER		-84.165,59
TOTAL		0,00

1. Bilan – Résultats – Annexes

ANNEXES

II. ÉTAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en €)

Etudes

a) Valeur d'acquisition

Au terme de l'exercice précédent

190.810,08

Mutations de l'exercice :

* Acquisitions, y compris la production immobilisée

* Cessions et désaffectations (-)

* Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

190.810,08

c) Amortissements et réduction de valeur (-)

Au terme de l'exercice précédent

190.810,08

• Actés

• Repris

• Acquis de tiers

• Annulés

• Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

190.810,08

d) Valeur comptable nette au terme de l'exercice (a) - (c)

0,00

1. Bilan – Résultats – Annexes

III. ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage	Mobilier et matériel roulant	Location-financement	Autres immob. Corporelles	Immob. en cours et acomptes
a) Valeur d'acquisition						
Au terme de l'exercice précédent	268.803.922,88	2.104.374,02	1.475.902,98	130.052.235,65	198.398,08	238.171,15
Mutation de l'exercice :						
• Acquisitions, y compris la production immobilisée		15.940,90	3.973,68	123.267.069,99		2.104,73
• Cessions et désaffectations		2.767,60	37.407,57	79.227,48		
• Transfert d'une rubrique à une autre						
Au terme de l'exercice	268.803.922,88	2.117.547,32	1.442.469,09	253.240.078,16	198.398,08	240.275,88
b) Plus-values						
Au terme de l'exercice précédent	11.922.228,00	22.053,00	16.227,26			
Mutations de l'exercice :						
• Actées						
• Acquis de tiers						
• Annulées			-5090,67			
• Transfert d'une rubrique à une autre						
Au terme de l'exercice	11.922.228,00	22.053,00	11.136,59	0,00	0,00	0,00
c) Amortissements et Réductions de valeur						
Au terme de l'exercice précédent	205.475.732,50	2.048.587,71	1.475.022,88	35.297.506,13	1.719,75	
Mutations de l'exercice :						
• Actés	5.984.394,02	39.926,72	12.574,52	7.375.330,69	915,00	
• Repris car excédentaires						
• Acquis de tiers						
• Annulés		2.767,60	42.498,24	79.227,50		
• Transfert d'une rubrique à une autre						
Au terme de l'exercice	211.460.126,52	2.085.746,83	1.445.099,16	42.593.609,32	2.634,75	0,00
d) Valeur comptable nette au terme de l'exercice (a)+(b)-(c)	69.266.024,36	53.853,49	8.506,52		195.763,33	240.275,88
* dont :						
Terrains et constructions				210.347.198,73		
installations, machines et outillages				9.935,01		
Mobilier et matériel roulant				289.335,10		

1. Bilan – Résultats – Annexes

IV. ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(en €)

I. Participations, actions et parts**a) Valeur d'acquisition**

Au terme de l'exercice précédent	33.421.135,90
Mutation de l'exercice :	
• Acquisitions	5.664.473,52
• Cessions et désaffectations	(-)
• Transfert d'une rubrique à une autre	(+) (-)

Au terme de l'exercice	39.085.609,42
------------------------	---------------

b) Plus-values

Au terme de l'exercice précédent	
Mutations de l'exercice :	
• Actées	
• Acquisées de tiers	
• Annulées	(-)
• Transférées d'une rubrique à une autre	(+) (-)

Au terme de l'exercice	0,00
------------------------	------

c) Réductions de valeur

Au terme de l'exercice précédent	
Mutations de l'exercice :	
• Actées	
• Reprises	
• Acquisées de tiers	
• Annulées	(-)
• Transférées d'une rubrique à une autre	(+) (-)

Au terme de l'exercice	
------------------------	--

d) Montants non appelés (-)

Au terme de l'exercice précédent	433.200,00
Mutations de l'exercice :	(+) (-)

Au terme de l'exercice	433.200,00
------------------------	------------

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a)+(b)-(c)-(d)	38.652.409,42
--	----------------------

2. Créances

valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	0,00
Mutation de l'exercice :	
• Additions	
• Remboursements	(-)
• Réductions de valeurs actées	(-)
• Réductions de valeurs reprises	
• Différences de change	(+) (-)
• Autres	(+) (-)

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	0,00
--	-------------

1. Bilan – Résultats – Annexes

V. PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Dénomination	Droits sociaux détenus		Données extraites des derniers comptes annuels disponibles (31.12.2010)	
	Nombre	%	Capitaux propres	Résultat net
AQUAWAL	746	12	3.179.992	99.386
TERRANOVA	435	12,5	448.871	14.456

VI. PLACEMENTS DE TRÉSORERIE, AUTRES PLACEMENTS

(en €)

Actions et parts	16.539.785,05
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	16.539.785,05
Montant non appelé	(-)
Titres à revenu fixe	8.908.815,15
dont émis par des établissements de crédit	8.908.815,15
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	3.523.289,44
Avec une durée résiduelle ou de préavis :	
• d'un mois au plus	207.186,91
• de plus d'un mois à un an au plus	1.920.000,00
• de plus d'un an	1.396.102,53
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	0

VII. COMPTES DE RÉGULARISATION

• Charges à reporter (principalement salaires payés anticipativement)	490.566,08
• Produits acquis prorata de charges financières de leasing + s/produits financiers	3.004.909,91

VIII. ÉTAT DU CAPITAL

Montants Nombre d'actions

A. CAPITAL SOCIAL

1. Capital souscrit

- Au terme de l'exercice précédent
- Modification au cours de l'exercice

28.357.572,58

5.589.536,99

Au terme de l'exercice

33.947.109,57

2. Représentation du capital

2.1. Catégorie d'actions

Capital A

504.000,00

14.000

Capital B

1.344.708,00

37.353

Capital C1

25.236,00

701

Capital C2

31.874.765,57

100

Capital D

198.400,00

80

2.2. Actions nominatives ou au porteur

Nominatives

33.947.109,57

52.234

Au porteur

Montants non
AppelésMontants appelés
non versés

B. CAPITAL NON LIBÉRÉ

15.526.077,90

1.902.997,40

1. Bilan – Résultats – Annexes

IX. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

• risques divers	235.000,00
• risques environnementaux	600.000,00
• litiges	942.954,75

X. ÉTAT DES DETTES

(en €)

A. VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

échéant dans l'année

Ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières

1. Emprunts subordonnés			
2. Emprunts obligataires non subordonnés			
3. Dettes de locations-financement et assimilées	7.659.156,67	34.359.215,18	176.291.189,55
4. Etablissements de crédit			
5. Autres dettes (cap D S.P.G.E.)	912.761,85	3.651.047,40	11.872.685,20

Dettes commerciales

1. Fournisseurs
2. Effets à payer

Acomptes reçus sur commandes**Autres dettes**

TOTAL	8.571.918,52	38.010.262,58	188.163.874,75
--------------	---------------------	----------------------	-----------------------

B. DETTES GARANTIES

(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

(en €)

Dettes (ou partie des dettes) garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

1. Emprunts subordonnés
2. Emprunts obligataires non subordonnés
3. Dettes de locations-financement et assimilées
4. Etablissements de crédit
5. Autres emprunts

Dettes commerciales

1. Fournisseurs
2. Effets à payer

Acomptes reçus sur commandes**Dettes fiscales, salariales et sociales**

1. Impôts
2. Rémunérations et charges sociales

Autres dettes**TOTAL****C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**

(en €)

1. Impôts (rubrique 450/3 du passif)	
a) Dettes fiscales échues	723.456,94
b) Dettes fiscales non échues	17.600,76
c) Dettes fiscales estimées	0,00
2. Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif)	
a) Dettes échues entre l'Office National de Sécurité Sociale	0
b) Autres dettes salariales et sociales	2.028.808,17

1. Bilan – Résultats – Annexes

XI. COMPTES DE RÉGULARISATION

(en €)

Charges à imputer (principalement prorata de charges financières de leasing)	2.726.417,99
Produits à reporter (plus-value de l'opération de sale and lease back portant sur la cession des installations d'épuration)	18.634.451,99
Produits à reporter (escompte sur la créance SPGE)	2.936.204,74
Produits à reporter (autres subventions reçues)	2.362.174,55

XII. RÉSULTATS D'EXPLOITATION

(en €)

A. PRODUITS D'EXPLOITATION (rubrique 70) :

Chiffre d'affaires net	50.256.682,22
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des Pouvoirs Publics	0,00

C1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

a) Nombre total à la date de clôture	248
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	245,8
c) Nombre effectif d'heures prestées	436.817

C2. FRAIS DE PERSONNEL (rubrique 62)

a) Rémunérations et avantages sociaux directs	12.837.715,34
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	4.500.397,61
c) Primes patronales pour assurances extra-légales	
d) Autres frais de personnel	882.888,64
e) Pensions	

C3. PROVISIONS POUR PENSIONS (comprises dans la rubrique 635/7)

Dotations (+) : utilisations et reprises (-)

D. RÉDUCTIONS DE VALEUR (rubrique 631/4)

1. Sur stocks et commandes en cours	
• Actées	0,00
• reprises (-)	
2. Sur créances commerciales	
• actées	2.779,80
• reprises	711,66

E. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (rubrique 635/7)

Dotations	235.372,12
Utilisations et reprises (-)	235.622,12

F. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (rubrique 640/8)

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	85.150,40
Autres	1.604,42

G. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

1. Nombre total à la date de clôture	0
2. Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	2,4
Nombre effectif d'heures prestées	3580
Frais pour l'entreprise	37.016,00

XIII. RÉSULTATS FINANCIERS

(en €)

A. AUTRES PRODUITS FINANCIERS (rubrique 750/6)

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats	
• Subsides en capital	5.846.256,68
• Subsides en intérêts	
Plus-value sur actifs circulants (vente de titres)	487.459,36
Produits financiers sur escompte créance LT	616.408,47

B. INTÉRÊTS ET CHARGES FINANCIÈRES PORTÉS À L'ACTIF**C. RÉDUCTIONS DE VALEUR SUR ACTIFS CIRCULANTS (rubrique 651)**

Actés	
Reprises (-)	8.005,00

1. Bilan – Résultats – Annexes

F. VENTILATION DES AUTRES CHARGES FINANCIERES	
Charge d'escompte sur créance LT	
Frais bancaires	10.591,59
XIV. RÉSULTATS EXCEPTIONNELS (en €)	
A. AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS (rubrique 764/9)	
Divers	0,00
B. AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES (rubrique 664/8)	
Intervention exceptionnelle pour le Fonds de Pensions	663.995,00
XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT (en €)	
Impôts sur le résultat de l'exercice (précompte mobilier sur produits de placements)	0,00
XVI. AUTRES TAXES ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS (en €)	
A. TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE PORTÉES EN COMPTE	
1. à l'entreprise (déductibles)	7.360.948,10
2. par l'entreprise	10.215.657,28
B. MONTANTS RETENUS À CHARGE DE TIERS, AU TITRE DE :	
1. Précompte professionnel	4.110.316,28
2. Précompte mobilier	
XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (en €)	
D. ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS	
Option d'achat pour contrats de leasing existants	12.631.171,05
Option d'achat pour contrats de leasing des stations d'épuration en construction	4.596.920,70
XVIII. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION (en €)	
B. ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION	
Participations	356.275,20
XIX. RELATIONS FINANCIERES AVEC : (en €)	
A. LES ADMINISTRATEURS, GERANTS, PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ETRE LIES A CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES.	
	234.416,80
B. LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES) :	
Emoluments du (des) commissaire(s)	11.000,00
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	42.000,00

1. Bilan – Résultats – Annexes

BILAN SOCIAL

I. Etat des personnes occupées

A. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou Total en équivalents temps plein (ETP)	3P. Total (T) ou Total en équivalents temps plein (ETP)
	(exercice)	(exercice)	(exercice)	(exercice précédent)
1. Au cours de l'exercice				
Nombre moyen de travailleurs	240	8	245,80 (ETP)	247,10 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	451.394	12.423	463.817 (T)	471.330 (T)
Frais de personnel (en milliers d'€) (+) [ou (-)]	17.789	432	18.221 (T)	17.701 (T)
Avantages accordés en sus du salaire (€)	-	-		
2. A la date de clôture de l'exercice				
	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein	
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	240	8	245,8	
par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	239	8	244,8	
Contrat à durée déterminée	1		1,0	
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini				
Contrat de remplacement				
par sexe et niveau d'études				
Hommes	215	5	218,4	
de niveau primaire	11	0	11,0	
de niveau secondaire	129	0	129,0	
de niveau supérieur non universitaire	61	5	64,4	
de niveau universitaire	14	0	14,0	
Femmes	25	3	27,4	
de niveau primaire	0	0	0,0	
de niveau secondaire	7	0	7,0	
de niveau supérieur non universitaire	12	2	13,6	
de niveau universitaire	6	1	6,8	
par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	5		5,0	
Employés	103	7	110,6	
Ouvriers	132	1	132,2	
Autres				

B. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Au cours de l'exercice	0	
Nombre moyen de personnes occupées	2,4	
Nombre effectif d'heures prestées	3580	
Frais pour l'entreprise (en milliers d'€)	37.016	

1. Bilan – Résultats – Annexes

II. Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

ENTREES	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	6		6
Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	6		6
Contrat à durée déterminée			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini			
Contrat de remplacement			
SORTIES	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents Temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	4		4
Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	4		4
Contrat à durée déterminée			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini			
Contrat de remplacement			
Par motif de fin de contrat			
Pension	3		3
Prépension			
Licenciement			
Autre motif (démission, décès)	1		1
dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants			

III. Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

Total des initiatives en matière de formation professionnelle à charge de l'employeur	Hommes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	73	12
Nombre d'heures de formation suivies	928	342
Coût net pour l'entreprise	70.483,78	28.132,42
Dont coût brut entièrement lié aux formations	77.263,78	28.222,42
Dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	6.780,00	90,00

2. Liste des adjudicataires des marchés publics adjugés durant l'exercice 2011.

(art. L 1523-13 §3 du CDLD)

NB : Conformément à la législation des marchés publics en vigueur pour les secteurs classiques, les marchés sont, pour l'essentiel, passés de la manière suivante :

- en ce qui concerne les marchés de travaux : par appel d'offres général pour les stations d'épuration, par adjudication publique pour les autres ouvrages, avec publicité au niveau européen lorsque le seuil de publicité européenne est dépassé (4.845.000 € HTVA au 01/01/2010).
- en ce qui concerne les marchés de services et de fournitures : par procédure négociée sans publicité lorsque le montant du marché HTVA est inférieur à 67.000 €, adjudication publique dans le cas contraire, avec publicité au niveau européen lorsque le seuil de publicité européenne est dépassé (193.000 € HTVA au 01/01/2010)

Pour chaque marché considéré dans les tableaux ci-dessous, le mode de passation (MDP) est précisé par un chiffre correspondant à la nomenclature suivante:

1. adjudication publique au niveau européen
2. adjudication publique au niveau fédéral
3. adjudication restreinte au niveau européen
4. adjudication restreinte au niveau fédéral
5. appel d'offres général au niveau européen
6. appel d'offres général au niveau fédéral
7. appel d'offres restreint au niveau européen
8. appel d'offres restreint au niveau fédéral
9. procédure négociée avec publicité
10. procédure négociée sans publicité
11. procédure d'extrême urgence

NOMBRE TOTAL DE MARCHÉS		
	DIRECTION INVESTISSEMENTS	DIRECTION EXPLOITATION
Travaux	91	38
Services	121	20
Total	212	58

2. Liste des adjudicataires des marchés publics adjugés durant l'exercice 2011.

DIRECTION INVESTISSEMENTS

Marché de travaux

Démergement (assainissement-bis)

Adjudicataire	Marché	Montant HTVA	MDP
SA JMV-COLAS Belgium	OUPEYE (Vivegnis) - Exutoire de Vivegnis - 5ème tranche complément et Collecteur de la plaine - 2ème lot - 4ème partie	1.295.507 €	2
	SERAING - Réseau de la station de pompage n°1. Remontée des nappes. Collecteurs de la plaine - 8ème lot.	933.272 €	2
SA LEJEUNE	SAINT-NICOLAS (Tilleur), LIEGE (Sclessin) et SERAING (Jemeppe) - Remplacement de câbles HT - 2ème partie - Pose de câbles	454.602 €	2
SM ACH-BALTEAU-COLLIGNON-LEMAIRE	HERSTAL - Stations de pompage n°1, 2 et 3 - Modernisation - 1er lot	3.572.622 €	2

Epurateur (assainissement)

SA CFE-BAGECI	Collecteur de Bas-Oha et travaux de distribution d'eau potable	2.022.154 €	1
SA DUCHENE	Collecteur et station de pompage de Wanze, conduite de refoulement et collecteur de Statte	4.079.246 €	1
SA DUCHENE	Station d'épuration de Hannut-Wansin	3.569.773 €	6
	Collecteur de Renory - 1ère partie (fonçages)	1.978.096 €	2
SA GALERE	Collecteur de la Mehaigne	3.850.202 €	1
	Station de pompage de la Vieille-Hesbaye et conduite de refoulement	-inclus dans dito-	1
SA JMV-COLAS Belgium	Collecteur du Val-Saint-Lambert et travaux divers	2.361.830 €	1
SA LEJEUNE	Réalisation d'un réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - partie 1	55.462 €	2
SA PINEUR & SOBELTRA	Collecteurs et stations de pompage du Hoyoux - lot 1	3.191.602 €	1
SA SODRAEP	Collecteur de Huy - rive gauche	1.886.975 €	1
	Collecteur de Wansin	805.099 €	2
SA TRAGECO	Collecteur du Wirtzfeldweg - phase 1	21.505 €	2
SM ACH-BALTEAU-COLLIGNON-LEMAIRE	Adaptation des stations de pompage de Herstal 1, 2 et 3 - 2ème partie	1.366.428 €	2
SM BALTEAU-TRAGECOBAT	Station d'épuration de Trois-Ponts	2.018.070 €	10
SM BATITEC-EXELIO	Station d'épuration de la Falize	1.552.350 €	6
SM ELSSEN-MERTENS-TRAGECO	Collecteur de Baelen. Lot 2 et égout de l'allée des Saules	1.854.515 €	2
	Collecteur de Quarreux (Robertville- partie amont)	307.135 €	2
	Collecteur de Welkenraedt	1.866.840 €	2
SM ERAERTS-GALERE	Station de pompage de Statte et conduite de refoulement, collecteur d'Entre-Deux-Portes et travaux divers	4.495.770 €	1
SM FRANKI-ACH	Construction d'un mur anti-crue, collecteurs de la station d'épuration de Comblain-au-Pont en rive droite - 1ère partie	467.268 €	2

2. Liste des adjudicataires des marchés publics adjugés durant l'exercice 2011.

Egouttage

Adjudicataire	Marché	Montant HTVA	MDP
SA ABTECH	HERSTAL : Egouttage des rues des Cyclistes Frontières, Chèvre-Voie et Vinâve (Liers lot 5)	23.016 €	10
	SPRIMONT : N678 Sprimont - Section Chanxhe-Sprimont-réhabilitation de la voirie.	20.964 €	10
	WANZE : Travaux de réfection, d'égouttage et de renouvellement de la distribution d'eau rue Pierre Jacques	27.070 €	10
	WISE : Egouttage et réfection de la rue Basse-Hermalle.	6.465 €	10
	HERVE : Réhabilitation de l'égout place Lecomte	244.856 €	2
	LIEGE : Aménagement de la rue Saint-Laurent	297.384 €	2
	SPA : Egouttage et mise en piétonnier de la rue Delhasse	260.581 €	2
	HERVE : Aménagement voirie et égouttage rue du Bief (phase 2).	74.326 €	10
	DISON : Réfection et égouttage des rues Diesayawe et Tapeu	159.331 €	10
	CHAUDFONTAINE : Egouttage et amélioration de la Voie des Chars - phase 1	392.973 €	2
SA BAGUETTE	HERSTAL : Egouttage de Milmort - lot 8, rue Clerbeau et voie de Bêche	300.074 €	10
	OLNE : Egouttage de la rue Village N604 - phase 1	6.155 €	10
	OLNE : Egouttage de la rue Village N604 - phase 1	163.537 €	10
	THIMISTER-CLERMONT : Egouttage et réfection de la route de Mont	465.461 €	2
	THEUX : Egouttage et amélioration des voiries avenue du Stade et Terres aux Navettes.	14.591 €	10
	JUPRELLE : Réfection de voirie et d'égouttage de la rue Provinciale, de l'Allée de la Santé, de la ruelle du Bois et de la rue Vieille Voie de Tongres	500.644 €	2
	CHAUDFONTAINE : Egouttage des rues de la Coopération, de la Mutualité, J. Dejardin et M. de la Brassine	615.438 €	2
	DISON : Réfection et égouttage de la rue du Corbeau (partie 2)	245.177 €	2
	WAREMME : Réfection des rues de Hodeige et Joseph Piette	13.613 €	2
	WISE : Egouttage et réfection de la rue Sur la Carrière à Richelle. Avenant 5	10.250 €	10
SA BATITEC	HAMOIR : Egouttage et réfection de la rue du Vieix Moulin	9.000 €	10
SA BODARWE	SPA : Egouttage et amélioration de la rue Dr. Pierre Gaspar	503.746 €	2
	SPA : Création d'un giratoire au carrefour de la route de Balmoral et du bld des Anglais - Egouttage de l'avenue Marie-Henriette	137.821 €	10
SM BODARWE-ADAMS	SANKT-VITH : Amélioration et égouttage de la traversée de Recht (N659)	889.197 €	2
SM BODARWE-BAGUETTE-TRAGECO	BÜTGENBACH : Amélioration et égouttage de la Monschauer Strasse et des rues adjacentes reprises dans le périmètre de revitalisation	2.036.399 €	1
SM BODARWE-SODRAEP	TROIS-PONTS et STAVELLOT : Egouttage et collecteur de Trois-Ponts	88.761 €	10
SA CHENE	SAINT-NICOLAS : Construction d'un bassin d'orage rue Neuvice	41.829 €	10
SA COP ET PORTIER	GRÂCE-HOLLOGNE : Remplacement d'un tronçon d'égout rue Haute Claire	55.177 €	2
	MARCHIN : Amélioration de voirie et égouttage des rues Nalonsart et Grandsart	8.517 €	10
	GRÂCE-HOLLOGNE : Egouttage des rues du Couvent, des Rochers, de la Monnaie, de Jeneffe, Morinval et de la Douairière	595.578 €	2
	SAINT-NICOLAS : Amélioration de la rue Nicolay	104.991 €	2

2. Liste des adjudicataires des marchés publics adjugés durant l'exercice 2011.

	SPRIMONT : Egouttage de la rue des Fusillés	9.957 €	10
	HANNUT : Egouttage des rues de la Croisette et Derrière les Prés à Crehen. Avenant 1	1.990 €	10
	HANNUT : Egouttage des rues de la Croisette et Derrière les Prés à Crehen. Avenant 2	19.832 €	10
SA ELOY ET FILS	HANNUT : Aménagement et égouttage de la Vieille Voie de Liège à Crehen	14.411 €	10
	BEYNE-HEUSAY : Amélioration des rues Vandervelde, de Romsée, de l'Hôpital et Place Ferrer, réfection de tronçons d'égouttage rue Vandervelde et dégâts d'hiver 2008-2009	55.053 €	10
	ESNEUX : Liaison rue du Parc du Mary à la traversée de l'Ourthe via l'avenue Montéfiore	222.189 €	2
SM ELSSEN-MERTENS-TRAGECO	BAELEN ET EUPEN : Collecteur de Baelen - lot 2 et égouttage de l'Allée des Saules	250.358 €	2
SPRL FRERES	VERVIERS : Aménagement du carrefour de Lambermont, Thier de Hodimont, rue Haut-Husquet et rue de Tillet	1.974 €	10
SA GALERE	HUY ET WANZE : Collecteur de la Mehaigne, collecteur et station de pompage de la Vieille Hesbaye, travaux d'égouttage prioritaire et de distribution d'eau potable	117.510 €	1
SA GEHLEN	RAEREN : Amélioration et égouttage de la Burgstrasse, de la Mühlenstrasse, de la Grachtstrasse et de la Heckstrasse	742.446 €	2
SA GUY GISSENS	AMAY : Reconstruction d'un mur de soutènement et remplacement d'un tronçon d'égout rue Basse-Thier	27.483 €	6
	VILLERS-LE-BOUILLET : Egouttage des rues des Jardins (ph 2), Halbossart, du Puits et Trous du Bois	88.334 €	10
	HERON : Amélioration et égouttage de la rue de Surlemmez	52.648 €	10
SA J.M.V. COLAS BELGIUM	PEPINSTER : Egouttage et amélioration du quartier de Tribomont phase 1	15.669 €	10
	PEPINSTER : Egouttage et amélioration du quartier de Tribomont - Travaux complémentaires	25.675 €	10
	CRISNEE : Egouttage de la Grand-Route (RN3) - phase 3	399.388 €	2
SA CLAUDE JOBE	HUY : Réfection et égouttage de la Grande Ruelle	137.103 €	2
SA KRINKELS	HUY : Réfection et égouttage de la place Verte	51.678 €	2
SA MARAITE	RAEREN : Egouttage de Petergensfeld. Avenant 1	51.492 €	10
	RAEREN : Egouttage de Petergensfeld. Avenant 2	300.132 €	10
SA MERTENS WERNER & FILS	WISE : Réfection d'un tronçon d'égouttage rue de Berneau, construction de deux déversoirs d'orage rue de la Fontaine	40.605 €	10
	SPA : Egouttage de la Promenade d'Orléans	471.215 €	2
SA NELLES FRERES	CHAUDFONTAINE : Egouttage et réfection de la rue Sur les Heids	94.556 €	2
	FLERON : Egouttage de la rue Sauny	150.568 €	2
SA PINEUR & SOBELTRA	HUY : Collecteurs et stations de pompage du Hoyoux - Egouttage connexe - lot 1	373.579 €	1
	AYWAILLE : Egouttage et réfection de la voirie rue Sous-le-Château à Harzé	22.513 €	10
	AYWAILLE : Egouttage et réfection de la rue des Chars	32.847 €	10
SA ROBERTY	SPRIMONT : Egouttage et amélioration des rues Troleu, China et de la Gendarmerie	5.774 €	10
	LIERNEUX : Egouttage et réfection de voirie rue Neuve et reprise des eaux venant de la fontaine sise Pré du Renard	21.212 €	10
SA SACE	LIEGE : Aménagement de la rue Haute	11.449 €	10
	LIEGE : Réaménagement de la rue du Moulin	192.737 €	2

2. Liste des adjudicataires des marchés publics adjugés durant l'exercice 2011.

SA SODRAEP	SPA : Egouttage de la rue du Marché	33.448 €	10
	DISON : Egouttage et réfection des rues Pisseroule et Couquemont	44.317 €	10
	SOUMAGNE : Egouttage, station de pompage et conduite de refoulement de la rue Valeureux Champs	559.853 €	2
SA TRAGECO	EUPEN : Egouttage de l'Aachener Strasse et de raccordement au collecteur du Favrunbach	459.187 €	2
	BÜTGENBACH : Aménagement et égouttage de la Seestrasse - Pose du collecteur du Wirtzfelderweg - phase 1	477.451 €	2

Marché de fournitures

Démergement (assainissement-bis)

Adjudicataire	Marché	Montant HTVA	MDP
SA CABLERIE D'EUPEN	SAINT-NICOLAS (Tilleur), LIEGE (Sclessin) et SERAING (Jemeppe) - Remplacement de câbles HT - 1ère partie - Achat de câbles	338.310 €	1

Marchés de services

Etudes diagnostiques et études générales

Assainissement et égouttage

Adjudicataire	Marché	Montant HTVA	MDP
CEBEDEAU	Etude préparatoire de mise à niveau de la station d'épuration de Waremmé	10.500 €	10
GESPLAN SA	Etude diagnostique détaillée de l'égouttage de l'entité de Wonck	29.750 €	2
	Etude diagnostique du bassin technique de la station d'épuration de Villers-l'Evêque et divers	40.000 €	10

Etudes et direction de travaux, surveillance des travaux

Démergement (assainissement-bis)

Adjudicataire	Marché	Montant HTVA	MDP
GREISCH SA	Collecteurs de la plaine de la rue Cockerill à Seraing, réseau fibres optiques, remplacement câbles HT	57.780 €	10

2. Liste des adjudicataires des marchés publics adjugés durant l'exercice 2011.

Epuration (assainissement)

Adjudicataire	Marché	Montant HTVA	MDP
GESPLAN SA	Egouttage de la rue Mitoyenne, station de pompage rue Baudouin et collecteur de Lontzen lot 3 (partie assainissement)	44.983 €	10
	Stations de pompage Belfays et Hautes-Collines, collecteur et station de pompage de Beaufays	49.994 €	10
	Egouttage et réalisation de la station de pompage de la route des Bains (partie assainissement)	25.535 €	10
GREISCH SA	Dérivation des eaux claires de la station de pompage n°5 de Seraing (partie 1 - rue Cockerill)	57.780 €	10
	Egouttage de l'entité de Rodt, collecteur et station d'épuration de Rodt	50.080 €	10
	Station de pompage et CR de Trooz, SP de Sainry et séparation eaux claires de la rue Sainry	35.961 €	10
GRONTMIJ WALLONIE SA	Collecteur des Bobesses et de l'extension amont du collecteur des Awirs	69.608 €	2
	Collecteur de Bailleuse et station de pompage de Sur-les-Bois - collecteur du Broussou	90.997 €	2
SOTREZ-NIZET SPRL	Réalisation d'un déversoir d'orage à Libermé	5.249 €	10

Egouttage

Adjudicataire	Marché	Montant HTVA	MDP
AC de THEUX	THEUX : Aménagement et égouttage du centre de Polleur	30.390 €	10
	HUY : Egouttage des rues Portelette et des Trois Ponts	8.583 €	10
	HUY : Egouttage de la Rampe d'Orval	3.200 €	10
AC de HUY	HUY : Egouttage de la rue des Cotillages	4.455 €	10
	HUY : Egouttage de la rue Wazimont	3.530 €	10
	HUY : Egouttage de la rue Ernest Malvoz	6.315 €	10
	HUY : Egouttage de la rue Vandervelde	17.635 €	10
AC d'OUPEYE	HUY : Réfection et égouttage Aux Ruelles et rue Petit Paris	4.405 €	10
	OUPEYE : rue du Château d'eau - Etude et direction des travaux	11.770 €	10
	BRAIVES Egouttage de la rue de la Vigne	18.621 €	10
ARCADIS ENGINEERING & CONSULTING SA	DISON : Egouttage et réfection des rues Pisseroule et Couquemont - Surveillance des travaux	15.125 €	10
	LIEGE : Réfection de l'égout des rues Winston Churchill, Basse-Sauvenière et de la Montagne	27.178 €	10
B. BODSON SPRL	HANNUT : Egouttage de la rue de la Croisette à Crehen - Mission complémentaire de surveillance des travaux	9.215 €	10
	OUPEYE : Egouttage de la rue d'Argenteau et de la place Molitor	23.239 €	10
	HUY : Egouttage de la rue du Roc	11.372 €	10

2. Liste des adjudicataires des marchés publics adjugés durant l'exercice 2011.

ECAPI SPRL	WANZE : Egouttage et réfection de voirie rue Adrien David	15.104 €	10
	VERVLAIN : Amélioration et égouttage de la rue Lambotte	8.250 €	10
	GRÂCE-HOLLOGNE : Egouttage et rénovation de la rue des Sarts	14.368 €	10
	FLEMALLE : Egouttage et réfection de la rue de l'Arbre St-Michel	21.498 €	10
	FLEMALLE : Egouttage de la rue Edgar Doneux	9.193 €	10
	VILLERS-LE-BOUILLET : Amélioration, sécurisation et égouttage de la rue Mabiets	11.180 €	10
	LIEGE : Pose d'un égout dans la rue de Beyne	35.872 €	10
	LONTZEN : Egouttage de la rue Mitoyenne et collecteur de Lontzen. Réalisation de la station de pompage de la rue Roi Baudoin et du collecteur de Lontzen - Lot 3. (partie égouttage)	23.987 €	10
	WELKENRAEDT : Egouttage des rues des Bouleaux, Saint-Paul et Saint-Vincent. Réalisation de la station de pompage de la Bruyère	30.354 €	10
	DISON : Réfection et égouttage de la 1ère partie de la rue du Corbeau et des rues Saint-Jean et de l'Industrie	45.112 €	10
GESPLAN SA	THEUX : Rénovation de l'égouttage de la chaussée de Verviers	21.120 €	10
	AYWAILLE : Egouttage et réfection de voirie rue Grand Plain, Chemin 42 et rue Etoile Badin à Nonceveux	15.086 €	10
	LONTZEN : Amélioration et égouttage de la Montzener Strasse et de la Dahlienstrasse. Réalisation de la station de pompage de la Montzener Strasse	31.673 €	10
	WAIMES : Egouttage et réalisation de la station de pompage de la route des Bains (partie égouttage)	7.261 €	10
	HERVE : Egouttage entre la rue de Verviers et le village de Chaineux. Construction d'un bassin d'orage avec canalisation de rejet vers le ruisseau de Chaineux	21.420 €	10
GEODILEX SPRL	SPA : Egouttage du chemin Pré Leftay et du parc Barzin	14.285 €	10
	SPA : Egouttage et amélioration de l'avenue Général Orth	12.827 €	10
GREISCH SA	SANKT-VITH : Egouttage de l'entité de Rodt	27.496 €	10
	BÜLLINGEN : Amélioration et égouttage de la rue Manderfeld vers Holzheim et rue du centre de Manderfeld depuis la maison paroissiale jusqu'à l'église	3.984 €	10
	RAEREN : Amélioration et égouttage de la Roetgener Strasse	7.155 €	10
	EUPEN : Egouttage du Schilsweg, de la Fremereygasse et d'un tronçon de Bellmerin	42.469 €	10
	EUPEN : Amélioration et égouttage de la Hochstrasse	40.503 €	2
H. BERG & ASSOCIES SA	EUPEN : Amélioration et égouttage de la Hochstrasse - Avenant 1	7.500 €	10
	EUPEN : Egouttage de la Buschbergerweg	4.738 €	10
	EUPEN : Construction d'un bassin de retenue à Nöreth - Avenant 1	650 €	10
	PLOMBIERES : Egouttage de la rue de Moresnet, égouttage et réfection de la rue Saint-Hubert à Gemmenich	30.035 €	10

2. Liste des adjudicataires des marchés publics adjugés durant l'exercice 2011.

H. LOUIS ENGINEERING	HERSTAL : Egouttage des rues de l'Amitié, du Patar et modification de l'égouttage de l'Aunaye	23.777 €	10
	HERSTAL : Egouttage des rues du Doyard, Trixhe Maille et de l'Hospice	27.318 €	10
	HANNUT : Amélioration et égouttage de la rue du Cherra et de l'impasse Mottet	10.136 €	10
	VERVIERS : Egouttage des rues de Pepinster et de la Saunerie	27.333 €	10
	WISE : Réhabilitation de l'égouttage et réfection de la rue Basse	6.778 €	10
	HERVE : Réfection du réseau d'égouttage de la rue Schoonbroodt	7.233 €	10
LACASSE-MONFORT	OUFFET : Egouttage de la rue de l'Eglise à Warzée	7.287 €	10
	SERAING : Réparation de l'égout reliant la rue d'Orange à la rue de l'Acier	12.669 €	10
	STAVELOT : Egouttage de la plaine Eugène Daxhelet jusqu'à la Basse Cour	7.085 €	10
	WAIMES : Egouttage des rues du Fayais, du Vivier et Pouhesse	22.538 €	10
	BURG-REULAND : Egouttage du lieu-dit "Kreuzberg"	12.656 €	10
	HERSTAL : Egouttage de la rue Florent Boclinville et du Sentier Muraille	11.294 €	10
SERVICE TECHNIQUE PROVINCIAL	FAIMES : Réfection de la voirie et égouttage rue Mignolet à Viemme	9.856 €	10
	ESNEUX : Egouttage de la rue Neronry	22.253 €	10
	SERAING : Egouttage des rues Vivaldi, Mozart et Couperin	22.588 €	10
	HUY : Egouttage de la chaussée des Forges	25.013 €	10
	HERON : Réfection et égouttage des rues Deneffe et partie du Roua	9.880 €	10
	SERAING : Remplacement du tronçon d'égouttage reliant le pied de la rue du Lièvre à la canalisation existante en fond de latweg au lieu-dit "remblai du lapin"	4.441 €	10
SOTREZ-NIZET	MALMEDY : Rénovation d'un tronçon d'égouttage avenue des Alliés	9.760 €	10
	EUPEN : Egouttage de la Malmedyer Strasse	8.485 €	10
	WAIMES : Egouttage des rues du Thier, du Quarreux, des Chênes et du chemin des Termas - Collecteur de Robertville - Surveillance des travaux	15.024 €	10
	SPA : Egouttage de la Promenade d'Orléans	3.106 €	10
	WISE : Egouttage de la chaussée d'Argenteau	11.610 €	10

Coordination-sécurité**Démergement (assainissement-bis)**

Adjudicataire	Marché	Montant HTVA	MDP
BEGUIN Pierre Coordination Sécurité	SAINT-NICOLAS (Tilleur), LIEGE (Sclessin) et SERAING (Jemeppe) - Remplacement de câbles HT - 2ème partie - Pose de câbles	2.513 €	10

2. Liste des adjudicataires des marchés publics adjugés durant l'exercice 2011.

Epuration (Assainissement)

Adjudicataire	Marché	Montant HTVA	MDP
AB..z CONCEPT	Station d'épuration de Welkenraedt	4.248 €	10
	Collecteur du Bolland, lot 2	2.372 €	10
B.C.S.S. SPRL	Collecteur de Liers, lot 2	1.299 €	10
BAUKO Michael Scholl SPRL	Collecteur de Quarreux (Robertville- partie amont)	799 €	10
	Collecteur du Wirtzfildweg - phase 1	1.486 €	10
BEGUIN Pierre Coordination Sécurité	Station d'épuration et collecteur de Hannut-Wansin	4.903 €	10
	Collecteur de Jemeppe - 2 ^{ème} partie (fonçages)	5.739 €	10
	Collecteur de Renory - 1 ^{ère} partie (fonçages)	1.681 €	10
DELAXHE Baudouin	Collecteurs et stations de pompage du Hoyoux - lot 1	10.017 €	10

Egouttage

Adjudicataire	Marché	Montant HTVA	MDP
AC de GRACE-HOLLOGNE	GRACE-HOLLOGNE : Remplacement d'un tronçon d'égout rue Haute Claire	777 €	10
	GRACE-HOLLOGNE : Bassin d'orage rue H. Denis et égouttage de la rue de Lexhy	13.542 €	10
AIB VINCOTTE SA	CHAUDFONTAINE : Egouttage et amélioration de la Voie des Chars - phase 1	937 €	10
	EUPEN : Egouttage de l'Aachener Strasse et raccordement au collecteur du Favrunbach	918 €	10
BAUKO Michael Scholl SPRL	WAIMES : Egouttage des rues du Thier, du Quarreux, des Chênes et du chemin des Termas	3.241 €	10
	SANKT-VITH : Aménagement et égouttage de la Bahnhofstrasse	1.829 €	10
	BÜTGENBACH : Aménagement et égouttage de la Seestrassse et pose du collecteur du Wirtzfelerweg	637 €	10
BEGUIN Pierre Coordination sécurité	SPA : Egouttage de la Promenade d'Orléans	1.367 €	10
	HERVE : Renouvellement de l'égouttage de la Place Lecomte	833 €	10
	CHAUDFONTAINE : Egouttage des rues de la Coopération, de la Mutualité, J. Dejardin et M. de la Brassine	1.464 €	10
COSETECH SA	VERVIERS : Aménagement de la voirie et égouttage de la rue des Fosses à Stembert	698 €	10
	VERVIERS : Amélioration de la voirie rue des Champs (phase 2)	365 €	10
	SOU MAGNE : Egouttage, réalisation d'une station de pompage et pose d'une conduite de refoulement rue Valeureux Champs	1.508 €	10
	HANNUT : Aménagement et égouttage de la Vieille Voie de Liège à Crehen	163 €	10
DASSY Pascal	AMAY : Reconstruction d'un mur de soutènement et remplacement d'un tronçon d'égout rue Bas-Thiers	82 €	10
	FLEMALLE : Egouttage de l'Arbre Saint-Michel	891 €	10
	DONCEEL : Refection de la rue de Remicourt	277 €	10

2. Liste des adjudicataires des marchés publics adjugés durant l'exercice 2011.

DELHAXHE Baudouin	HUY - WANZE : Collecteur de la Meuhaigne, collecteur et station de pompage de la Vieille Hesbaye, travaux d'égouttage prioritaire et de distribution d'eau potable (partie égouttage)	213 €	10
	AYWAILLE : Egouttage et réfection de la rue Grand Plain, Chemin 42 et rue Etoile Badin à Nonceveux	1.082 €	10
SCHMITZ Francis	MALMEDY : Egouttage de la route de Saint-Vith	3.383 €	10
SIXCO	CRISNEE : Amélioration et égouttage de la Grand-Route (RN3) - Phase 3	2.492 €	10

Essais géotechniques

Démergement (assainissement-bis)

Adjudicataire	Marché	Montant HTVA	MDP
GEOLAB BVBA	Visé (Cheratte) / Collecteurs de la plaine - 2 ^{ème} lot - 1 ^{ère} partie.	7.825 €	10

Epuración (assainissement)

Adjudicataire	Marché	Montant HTVA	MDP
GEOLAB BVBA	Station d'épuration de Liège-Sclessin	82.620 €	2
	Station d'épuration de Liège-Sclessin	49.468 €	10
ICM Engineering SPRL	Egouttage, collecteurs et stations de pompage de Comblain-au-Pont en rive gauche de l'Ourthe	11.875 €	10
	Collecteur du Bolland, lot 2	5.359 €	10
OREX SC	Station de pompage Sauveur	1.800 €	10

Egouttage

Adjudicataire	Marché	Montant HTVA	MDP
	BURG-REULAND : Extension du réseau d'égouttage de Braunlauf - Phase 1	6.250 €	10
ECOCONTROLE	BÜLLINGEN ET EUPEN : Entreprises d'égouttage reprises dans les plans d'infrastructures 2010-2012 de ces communes	23.150 €	10
ARGENCO	WANZE : Réfection et égouttage de la rue Dispa et autres	10.500 €	10

Cadastres et endoscopies

Adjudicataire	Marché	Montant HTVA	MDP
	RAEREN : Cadastre du réseau d'égouttage de Hauset, Eynatten et Lichtenbusch	129.254 €	2
RO-CA-TEC	RAEREN : Cadastre du réseau d'égouttage de Hauset, Eynatten et Lichtenbusch - Avenant 1	24.990 €	10
	RAEREN : Cadastre du réseau d'égouttage de Hauset, Eynatten et Lichtenbusch - Avenant 2	18.620 €	10

2. Liste des adjudicataires des marchés publics adjugés durant l'exercice 2011.

DIRECTION EXPLOITATION

Pour chaque marché considéré dans les tableaux ci-dessous, le mode de passation (MDP) est précisé par un chiffre correspondant à la nomenclature suivante:

1. adjudication publique au niveau européen
2. adjudication publique au niveau fédéral
3. adjudication restreinte au niveau européen
4. adjudication restreinte au niveau fédéral
5. appel d'offres général au niveau européen
6. appel d'offres général au niveau fédéral
7. appel d'offres restreint au niveau européen
8. appel d'offres restreint au niveau fédéral
9. procédure négociée avec publicité
10. procédure négociée sans publicité
11. procédure d'extrême urgence

Marchés de travaux

Adjudicataire	Marché	Montant HTVA	MDP
ANDRE CHENE	SE LANTIN - SP LAVAUX : Placement de vannes d'isolement	19.665,60 €	2
BALTEAU	SE GROSSES BATTES : Remplacement du système d'alimentation en chaux du filtre à bandes	35.657,29 €	10
BETON REFECT	SE RETINNE : Travaux de réfection du chemin de rlt des decanteurs et travaux divers g.c.	22.340,00 €	2
BONIVER	EXPLOITATION DES COLLECTEURS - Travaux de réfection diverse de collecteurs	9.322,10 €	10
BUCHEN GROUP	SE OUPEYE PISTOLET : Vidange de la fosse imhoff	4.800,00 €	10
COP & PORTIER	ENSEMBLE DES OUVRAGES - Réparation de raccordements, collecteurs	5.500,00 €	10
COP & PORTIER	EXPLOITATION DES COLLECTEURS - Travaux de réfection diverse de collecteurs	30.295,00 €	10
DONNAY ALAIN	SP WASSEIGE : Travaux de remplacement du revêtement de la toiture	5.740,00 €	2
GISSENS	COMMUNES DIVERSES - Remplacement de trappillons de voirie	64.765,00 €	2
GISSENS	ENSEMBLE DES OUVRAGES - Réparation de raccordements, collecteurs	1.373,00 €	10
GISSENS	ENSEMBLE DES OUVRAGES - Réparation de raccordements, collecteurs	2.550,00 €	10
GISSENS	ENSEMBLE DES OUVRAGES - Réparation de raccordements, collecteurs	2.200,00 €	10
GISSENS	ENSEMBLE DES OUVRAGES - Réparation de raccordements, collecteurs	1.535,00 €	10
GISSENS	ENSEMBLE DES OUVRAGES - Réparation de raccordements, collecteurs	4.455,00 €	10
LEJEUNE	SP5-SP6-SP7 (Jemeppe) - SP9-SP12-SP13 (Tilleur) et SP16 (Sclessin) : remplacement des câbles HT - 2 ^{ème} partie : pose des câbles HT	454.601,90 €	2
LENS MOTOR LIEGE	ENSEMBLE DES OUVRAGES : Travaux de remplacement de la boîte de vitesses camion ktb 028	9.822,38 €	10
LIEG'AQUA	SE LIEGE-OUPEYE : Placement d'une porte coulissante à l'entrée du bâtiment didactique	10.845,00 €	10
PINEUR & SOBELTRA	TRAVAUX DE REFECTION DIVERSES DES COLLECTEURS : Collecteur de la Hoëgne	21.610,00 €	10
PINEUR & SOBELTRA	TRAVAUX DE REFECTION DIVERSES DES COLLECTEURS : Collecteur de la Hoëgne	13.500,00 €	10

2. Liste des adjudicataires des marchés publics adjugés durant l'exercice 2011.

SCHUTTEN & FILS	SE WIHOGNE - SE FRELOUX - SE STOCKAY : Travaux de refection generale des peintures	43.598,60 €	2
SERBI	SE ST-VITH - SE BRAUNLAUF - SE THOMMEN - SE ROBERTVILLE - SE STAVELLOT : Travaux divers g. c.	45.831,78 €	2
VERHULST	SP WASSEIGE : Remplacement d'un disjoncteur haute tension	12.112,00 €	11
VERHULST LAMAIRE	SE MALMEDY : Remplacement de la cabine ht	55.254,00 €	11
WIDRA	SE GOFFONTAINE - MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE PESAGE DES CONTENEURS	36.050,00 €	2

Marchés de fournitures

Adjudicataire	Marché	Montant HTVA	MDP
AUTOMATRONIC	ENSEMBLE DES OUVRAGES - MISE A JOUR DU LOGICIEL DU DISPATCHING CENTRAL	12.389,62 €	10
CABLERIE EUPEN	SP5-SP6-SP7 (Jemeppe) - SP9-SP12-SP13 (Tilleur) et SP16 (Scles-sin) : remplacement des câbles HT - 1ère partie : achat de câbles	338.310,00 €	5
CIBA	SE GROSSES BATTES - SE RETINNE : Fourniture de floculant - RE-CONDUCTION	16.569,34 €	5
CLARFLOK	SE EMBOURG - SE ENGIS - SE MEMBACH - SE PLOMBIERES : Fourniture de floculant - RECONDUCTION	37.447,08 €	5
ENSIVAL MORET BELGIUM	SP JEMEPPE 7 : Acquisition de pièces de réserve pour pompe d'exhaure	25.436,00 €	10
IBAK GmbH	VEHICULE ENDOSCOPIE : ACQUISITION D'UNE MISE A JOUR DU SYSTEME D'EXPOITATION ET D'UN OBJECTIF ORIENTABLE POUR CAMERA AUTONOME	12.918,00 €	10
KEMIRA	SE LIEGE OUPEYE : Fourniture de floculant	103.320,00 €	5
KEMIRA	SE LANTIN-SE WEGNEZ : Fourniture de floculant - RECONDUCTION	79.464,10 €	5
KEMIRA	SE EMBOURG - LANTIN - GROSSES BATTES - MALMEDY - LIÈGE-OUPEYE - SOUMAGNE - ROBERTVILLE : fourniture de chlorure ferrique	165.333,00 €	5
KEMIRA	SE AVERNAS - AWANS - GOFFONTAINE - PAIFVE - WEGNEZ - MEMBACH - PLOMBIÈRES : fourniture de réactifs contenant des sels d'aluminium pour la lutte contre les bactéries filamenteuses - RE-CONDUCTION	141.040,00 €	5
KLINGER SOGEFILTR.	SE GROSSES BATTES - SE EMBOURG : Acquisition d'un nouveau filtre pour eau industrielle	17.314,00 €	10
KSB	SE LIEGE OUPEYE : ACQUISITION D'UNE POMPE A EAU DE SERVICE	11.475,00 €	10
KWT MILIEU	SP PONCAY : Acquisition d'un clapet anti-retour a fermeture rapide	16.000,00 €	10
STOKOTA	ENSEMBLE DES OUVRAGES : Acquisition nouveau camion vidangeur	255.572,00 €	5
TDS OFFICE DESIGN	SE LIEGE SCLESSIN : Acquisition de mobiliers de bureaux	19.270,50 €	10
TROIS14 MULTI.	ENSEMBLE DES OUVRAGES - Signalisation amont-aval - Mise à niveau de 2 licences Wizcon pour les dispatchings ...	25.431,50 €	10

2. Liste des adjudicataires des marchés publics adjugés durant l'exercice 2011.

Marchés de services

Adjudicataire	Marché	Montant HTVA	MDP
A.M .GEOCYCLE-SITA	SE LIEGE OUPEYE : Transport et traitement des boues - RECONDUCTION	695.500,00 €	5
ALFA LAVAL	SE WEGNEZ : REPARATION CENTRIFUGEUSE BOUES PRIMAIRES	19.748,80 €	10
BELGACOM	SE LIEGE SCLESSIN : Location d'une ligne haut-débit entre siège social AIDE et SE Sclessin, extension central téléphonique	11.157,36 €	10
ECOFERT	ENSEMBLE DES OUVRAGES - Valorisation agricole des boues - RECONDUCTION	254.435,60 €	5
GESTANET	SIEGE SOCIAL : Contrat nettoyage des locaux et de la vitrerie	42.421,92 €	10
GESTANET	SE LIEGE-OUPEYE : Contrat lavage des vitres	9.916,00 €	10
IDRABEL	VILLE DE LIEGE - CHANTIER PILOTE : ASSAINISSEMENT PAR VOIE BIOLOGIQUE DU RESEAU D'EGOUTS DU QUARTIER DU BLVD DE LA SAUVENIERE	53.008,00 €	6
J. ORTS E.T.A.	Entretien des espaces verts de l'exercice 2011 – lot I (secteur de Liège)	40.744,84 €	10
L'Aurore E.T.A.	Entretien des espaces verts de l'exercice 2011 – lot II (secteur de Huy-Waremme)	38.593,65 €	2
L'Aurore E.T.A.	Entretien des espaces verts de l'exercice 2012 – lot II (secteur de Huy-Waremme) - RECONDUCTION	38.593,65 €	2
L'Aurore E.T.A.	Entretien des espaces verts de l'exercice 2011 – lot IV (secteur des méga-step et aval)	36.309,13 €	2
L'Aurore E.T.A.	Entretien des espaces verts de l'exercice 2012 – lot IV (secteur des méga-step et aval) - RECONDUCTION	36.309,13 €	2
LAURENTY	SE LIEGE-OUPEYE : Contrat nettoyage des locaux - RECONDUCTION	7.753,11 €	10
LE CHIMISTE	ENSEMBLE DES OUVRAGES - Entretien des extincteurs - RECONDUCTION	11.733,00 €	10
SHANKS	ENSEMBLE DES OUVRAGES - Evacuation et traitement des déchets de refus de grille et des sables des conteneurs 1.100 litres	27.770,00 €	10
SITA	Transport et traitement des boues - RECONDUCTION	487.165,00 €	5
SITA	SE WEGNEZ : Transport et traitement des boues - RECONDUCTION	427.428,58 €	1
SITA	SE LIEGE OUPEYE : Transport et traitement des déchets de refus de grille et de sables - RECONDUCTION	126.090,00 €	6
VRANCKEN	ENSEMBLE DES OUVRAGES : Entretien des chaudières de chauffage central	9.178,00 €	10

Marchés de services de coordination en matière de sécurité

Adjudicataire	Marché	Montant HTVA	MDP
AIB VINCOTTE	ENSEMBLE DES OUVRAGES : Coordination chantier : Contrat annuel pour travaux ponctuels - RECONDUCTION	8.956,26 €	10

3. Rapport de gestion

EVOLUTION DES AFFAIRES, RESULTATS ET SITUATION DE LA SOCIETE; DESCRIPTIONS DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

Les principaux mouvements ayant affecté les comptes annuels sont les suivants :

(en €)

BILAN APRES REPARTITION

ACTIF	Exercice (2)	Exercice précédent (1)	Variation (1) – (2)
ACTIFS IMMOBILISES	319.063.301,84	203.522.879,95	115.540.421,89
II. Immobilisations incorporelles	0	0	0
III. Immobilisations corporelles	280.410.892,42	170.534.944,05	109.875.948,37
A. Terrains et constructions	69.266.024,36	75.250.418,38	-5.984.394,02
B. Installations, machines et outillage	53.853,49	77.839,31	-23.985,82
C. Mobilier et matériel roulant	8.506,52	17.107,36	-8.600,84
D. Location financement et droits similaires	210.646.468,84	94.754.729,52	115.891.739,32
E. Autres immobilisations corporelles	195.763,33	196.678,33	-915,00
F. Immobilisations en cours	240.275,88	238.171,15	2.104,73
IV. Immobilisations financières	38.652.409,42	32.987.935,90	5.664.473,52
B. Autres entreprises avec lien de participation	356.275,20	356.275,20	0,00
C. Autres immobilisations financières	38.296.134,22	32.631.660,70	5.664.473,52
ACTIFS CIRCULANTS	89.463.772,52	88.215.679,95	1.248.092,57
V. Créances à plus d'un an	18.634.452,04	20.886.354,78	-2.251.902,74
A. Créances commerciales	18.634.452,04	20.886.354,78	-2.251.902,74
VI. Stocks	18.975.096,81	18.091.620,19	883.476,62
B. Commandes en cours d'exécution	18.975.096,81	18.091.620,19	883.476,62
VII. Créances à un an au plus	11.821.182,00	9.091.790,22	2.729.391,78
A. Créances commerciales	6.510.704,70	4.617.964,62	1.892.740,08
B. Autres créances	5.310.477,30	4.473.825,60	836.651,70
VIII. Placements de trésorerie	28.971.889,64	31.860.843,77	-2.888.954,13
IX. Valeurs disponibles	7.565.676,04	6.392.410,02	1.173.266,02
X. Comptes de régularisation	3.495.475,99	1.892.660,97	1.602.815,02
TOTAL DE L'ACTIF	408.527.074,36	291.738.559,90	116.788.514,46

3. Rapport de gestion

PASSIF	Exercice (2)	Exercice précédent (1)	Variation (1) – (2)
CAPITAUX PROPRES	115.828.238,34	119.444.509,07	-3.616.270,73
I. Capital	18.421.031,67	15.940.458,83	2.480.572,84
III. Plus-value de réévaluation	189.146,66	189.146,66	0,00
IV. Réserves	17.174.240,76	17.438.235,76	-263.995,00
A. Réserve légale	207.234,40	207.234,40	0,00
B. Réserve indisponible		4.017.642,73	-4.017.642,73
D. Réserve disponible	16.967.006,36	13.213.358,63	3.753.647,73
V. Bénéfice reporté	84.165,59	73.715,98	10.449,61
VI. Subsidés en capital	79.959.653,66	85.802.951,84	-5.843.298,18
VII. Provisions	1.777.954,75	1.778.204,75	-250,00
DETTES	290.920.881,27	170.515.846,08	120.405.035,19
VIII. Dettes à plus d'un an	226.174.137,33	110.048.248,98	116.125.888,35
A. Dettes financières	210.650.404,73	97.633.481,53	113.016.923,20
D. Autres dettes	15.523.732,60	12.414.767,45	3.108.965,15
IX. Dettes à un an au plus	38.087.494,67	31.917.871,90	6.169.622,77
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	8.571.918,52	5.433.725,56	3.138.192,96
C. Dettes commerciales	4.518.000,60	4.022.997,60	495.003,00
D. Acomptes reçus sur commande	19.576.055,58	18.154.481,29	1.421.574,29
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	2.769.865,87	1.906.890,53	862.975,34
1. Impôts	741.057,70	27.462,02	713.595,68
2. Rémunérations et charges sociales	2.028.808,17	1.879.428,51	149.379,66
F. Autres dettes	2.651.654,10	2.399.776,92	251.877,18
X. Comptes de régularisation	26.659.249,27	28.549.725,20	-1.890.475,93
TOTAL DU PASSIF	408.527.074,36	291.738.559,90	116.788.514,46

3. Rapport de gestion

COMMENTAIRES SUR LE RESULTAT

Le résultat de l'exercice 2011 (cf pages 56 et 57) est notamment influencé par les éléments suivants :

Résultat sur honoraires d'Etudes et Surveillance :		-68.551
Egouttage	5.746	
Epuration	229.016	
Services extérieurs	-23.152	
Déménagement	-280.161	
Produits financiers		1.176.841
Prise en charge d'éléments non imputables au taux horaire du bureau d'études :		-568.110
Prise en charge des pertes probables (réductions de valeur) sur études et chantiers en cours (voir règles d'évaluation):		-325.763

NB : au niveau de la présentation du compte de résultat, il faut signaler deux reclassements sur recommandation du commissaire-réviseur:

- 1° la résorption progressive de la plus-value sur réalisation d'actifs immobilisés, résultant des opérations de sale and lease back conclues avec la SPGE, a été reclassée en « Produits d'exploitation », au lieu de « Produits exceptionnels »,*
- 2° l'utilisation du subside de la Province a été reclassée en « Produits d'exploitation », au lieu de « Produits financiers ».*

Au niveau de l'affectation du résultat, il faut souligner :

Une intervention complémentaire dans le financement du fonds de pension est nécessaire afin de maintenir la couverture intégrale des engagements tant pour les rentes en cours que pour les rentes en voie de formation.

Rappelons que, au terme de l'exercice 2010, un montant de 4.000.000 € avait été affecté en réserves dans ce but.

Au 31/12/2011 le prélèvement nécessaire s'élève à :	-663.995
Par ailleurs, l'affectation du résultat donne lieu à :	
Dotation aux réserves disponibles :	400.000,00
Bénéfice reporté 2011 :	10.449,61
Résultat cumulé reporté :	84.165,59

Par ailleurs, rappelons que la politique de mise en réserves a pour but le lissage des résultats, c'est-à-dire l'autofinancement, notamment de manière à absorber les pertes réalisées sur les dossiers déficitaires.

REGLES D'EVALUATION

Lors de sa séance du 2 mai 2011, le Conseil d'Administration a adopté le complément de règles d'évaluation suivant :

Sur base des tableaux de suivi d'évolution des études et chantiers préparés par le bureau d'études, une analyse des entreprises ayant dépassé le stade de 60% d'avancement est réalisée. L'excédent des coûts réels exposés sur les honoraires promérités est acté en réduction de valeur des commandes en cours à chaque clôture d'exercice. Les différences négatives inférieures à 10.000 € sont exclues de l'analyse car non réellement représentatives d'une perte réelle sur la commande.

RISQUES EVENTUELS

Conformément à la loi du 13 janvier 2007, modifiant le contenu du rapport de gestion, le commentaire suivant est ajouté relativement aux risques et incertitudes éventuels auxquels l'A.I.D.E. pourrait être confrontée.

La nature même de l'Association, son contexte institutionnel et budgétaire limitent considérablement les risques financiers envisageables sur base des éléments connus à l'heure actuelle.

En effet, comme indiqué précédemment, l'A.I.D.E. est l'agent opérateur public d'une politique décidée au niveau régional, prenant en compte des impératifs fixés au niveau européen et traduite en programmes quinquennaux.

Les moyens financiers adéquats sont prévus et les engagements sont pris, de façon concertée, au niveau de la S.P.G.E., elle-même dotée des moyens nécessaires. Les programmes, tant en épuration qu'en égouttage, les contrats de service, d'égouttage et de zone (cf. supra) sont de nature à conforter l'A.I.D.E. dans son volume d'activités, ses perspectives et, corollairement, ses effectifs.

Les mécanismes de subside prévus par le contrat de service sont tels que les subsides d'exploitation, sur base des frais réels, absorbent une part croissante des frais généraux. En conséquence, la masse de frais généraux imputable aux bureaux techniques diminue de sorte que notre taux horaire est stabilisé à coût constant. Les résultats financiers de nos bureaux d'études et de surveillance, dont les honoraires sont fixés forfaitairement, évoluent donc favorablement.

Au niveau interne, les outils de contrôle sont en place depuis de nombreuses années afin de maîtriser les coûts. Un planning d'occupation des bureaux techniques permet d'évaluer la charge pérenne de travail de manière à ne pas engager de personnel en surnombre, au besoin en recourant à la sous-traitance.

Ce contrôle budgétaire permet aussi d'acter les réductions de valeur éventuelles sur commandes en cours (cf. règles d'évaluation).

Dans le courant de 2011, une mission d'assistance technique en vue de la cartographie des risques financiers et la documentation du dispositif de contrôle interne a été réalisée par un consultant. Elle sera à la base d'un renforcement des procédures de contrôle interne.

En matière environnementale, l'A.I.D.E. a obtenu un enregistrement EMAS (système de management de l'environnement) pour 55 sites (54 stations d'épuration et le postchaulage de Lantin), traduisant sa volonté de progrès en la matière, au-delà même de l'exercice de son métier, l'assainissement des eaux.

Par ailleurs, le décret wallon du 22 novembre 2007 relatif à la prévention et la réparation des dommages environnementaux nous a conduits à créer une provision ad hoc. Le montant en a été établi sur base de situations particulières susceptibles d'engendrer des coûts de dépollution de terrains notamment, prenant en compte l'éventualité de l'application non seulement du principe «pollueur payeur», mais aussi de la responsabilité sans faute.

Enfin, signalons que les risques en matière de litiges sont largement provisionnés, d'autant plus que les dénouements récents de litiges ont été favorables à l'A.I.D.E. Sans préjuger de décisions judiciaires futures, on peut affirmer que toutes les dispositions sont prises, autant que possible, tant au niveau de la conception des ouvrages qu'au niveau contrôle de leur réalisation et exploitation, afin de limiter au maximum la survenue de risques.

3. Rapport de gestion

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE

Travaux commandés ou adjugés en 2012

	(en €) H.T.V.A. (arrondis)
STATIONS D'EPURATION DE :	
Trois-Ponts	2.018.070
Wansin	3.569.773
Herve (mise à niveau)	6.193.036
Welkenraedt	4.270.566
Falize (à Lierneux)	1.706.678
COLLECTEURS DE :	
Jemeppe (2 ^{ème} partie)	5.048.103
Bolland (lot 2)	590.393
DEMERGEMENT :	
Exutoire de Vivegnis (5 ^{ème} tranche)	1.284.338

INDICATIONS SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR
UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

PERSPECTIVES

1) DEMERGEMENT

Par sa décision du 17 juillet 2003, le Gouvernement wallon consacre l'activité «Démergement» comme élément du cycle de l'eau dans sa phase «Assainissement» et nommé «Assainissement bis».

Depuis le 1^{er} janvier 2004, le Démergement est régi par le «Contrat de zone», avenant au contrat d'épuration et de collecte conclu avec la S.P.G.E.

Outre le fait de constituer un ensemble cohérent, l'opération permet aussi la mise à disposition de moyens financiers de nature à assurer la pérennité du système, tant en investissements qu'en exploitation.

Le 6 novembre 2008, la Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.) a demandé l'établissement de l'inventaire des ouvrages d'assainissement-bis qui devaient encore être réalisés sur le territoire de la Province de Liège.

Cet inventaire a pour objectif de disposer d'une vue d'ensemble de la finalisation de l'assainissement-bis et d'affiner le plan financier de la SPGE en fonction des investissements encore à consentir.

L'inventaire des travaux d'assainissement-bis a été établi en date du 1^{er} janvier 2009 et transmis à la S.P.G.E. Il se fonde essentiellement sur l'avant-projet Biefnot pour les ouvrages de démergement (ainsi que sur les développements ultérieurs approuvés par feu le Comité wallon de Démergement) ainsi que, d'une manière générale, sur notre connaissance du terrain.

3. Rapport de gestion

L'inventaire des ouvrages d'assainissement-bis comprend 64 entreprises ou ensemble d'entreprises encore à réaliser pour un budget total d'environ 260.150.000 € hors TVA, dont 66.350.000 € pour la réalisation de nouveaux ouvrages et 150.800.000 € pour la rénovation et la réhabilitation d'ouvrages existants.

Ce montant compte également un budget prévisionnel de 43.000.000 € pour 16 dossiers (un pour chaque ancienne commune affiliée au capital A de notre intercommunale) relatifs à la remontée des nappes dans les zones soumises à l'exploitation du charbon, phénomène qui a pour conséquence le relèvement du niveau du sol par gonflement des terrains sous-jacents mais également la fragilisation des sols – notamment les pieds de collines et de terrils situés à proximité d'un tissu urbain dense. Pour ces problèmes, complexes et difficiles à résoudre, il a été jugé préférable de réserver des budgets à titre conservatoire, plutôt que de décrire des hypothétiques travaux à réaliser, sachant qu'il n'y a pas encore à ce jour, pour ces problèmes, de solution prédéterminée.

Le 20 décembre 2010, l'Assemblée générale de l'AIDE a approuvé une proposition de plan quinquennal d'investissements pour la période 2010-2014. Cette proposition a été approuvée par la SPGE en date du 5 janvier 2011. Le programme approuvé porte sur un montant d'investissements de 21.770.000 € hors TVA et compte 19 dossiers. Un programme de réserve d'un montant total de 16.450.000 € hors TVA et comptant 10 dossiers a également été proposé à la SPGE mais n'a, quant à lui et tant qu'à présent, pas encore fait l'objet d'une quelconque approbation.

Le programme d'investissements en matière de démergement est toujours susceptible de devoir être modifié en fonction des opportunités ou des nécessités découlant des évolutions du tissu urbain que le dispositif protège. Il est par exemple quasiment certain que le rétablissement d'une ligne de tramways dans la vallée entre Seraing et Hers-tal, quelles que soient la longueur et la position des tracés, nécessitera des adaptations de certains ouvrages voire suscitera une réflexion sur le remplacement d'autres.

Au terme du plan quinquennal 2010-2014 tel qu'approuvé par la SPGE, l'inventaire des travaux de démergement encore à réaliser sera réduit d'autant. Il faut toutefois noter que, suite à de nombreux projets de réhabilitation urbaine de friches industrielles, notre Association est appelée à intervenir dans des zones qui étaient autrefois protégées contre les inondations indirectes par les industriels eux-mêmes. On signalera notamment à ce propos, sans être exhaustif, l'ancien site de New Tube Meuse à Flémalle, le site de l'ancienne cokerie de Flémalle, le site Chimeuse à cheval entre Tilleur et Sclessin et l'importante zone industrielle située le long de rue Cockerill à Seraing.

De même, l'imperméabilisation croissante des surfaces urbanisées, le développement de la zone aéroportuaire de Bierset et des zones économiques associées, l'évolution encore incertaine des régimes de précipitation suite au changement climatique, l'évolution du régime hydraulique de Meuse, l'apparition de nouvelles pratiques (géothermie par exemple) et activités urbaines impliquent un très grande vigilance quant à l'adéquation des capacités des ouvrages de démergement existants et les débits d'eaux devant être évacués en toute sécurité pour les personnes et infrastructures.

Enfin, le vieillissement des infrastructures existantes (canalisations, câbles, stations de pompage, etc.) ainsi que l'intégration des dispositifs visant à collecter les eaux usées sont l'occasion de moderniser les équipements en place, ce qui constituera indubitablement l'essentiel des investissements à réaliser dans les prochaines années.

Par ailleurs, les budgets prévisionnels des frais de fonctionnement des ouvrages de démergement d'ici 2014 ont été établis sur base du budget de l'exercice 2011 sur lequel un indice d'évolution a été appliqué.

2012 : 7.741.622,89 €

2013 : 7.895.189,35 €

2014 : 8.053.093,14 €

2) EPURATION

Pour rappel, la Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.) est chargée d'exécuter la politique du Gouvernement wallon dans le domaine de l'eau.

Un premier programme d'investissements en matière d'assainissement et de protection des captages pour la période 2000-2004 avait été fixé par l'arrêté du Gouvernement wallon en date du 13 juin 2002. Il a été accompli.

3. Rapport de gestion

Un deuxième programme d'investissements a été arrêté par le Gouvernement wallon pour la période 2005-2009. Il reprend dans les grandes lignes les propositions approuvées par le Conseil d'Administration du 12 janvier 2004.

Ce programme s'est tout d'abord décliné en trois parties :

- le programme principal qui reprend les investissements prioritaires en matière d'épuration et de collecte (construction des stations de plus de 2.000 E.H. et de leur réseau, mise à niveau des installations existantes en matière de traitement tertiaire, centres de traitement des curures d'avaloirs, compléments de réseau de collecte des installations existantes toutes capacités confondues et adaptations des installations existantes) ;
- le programme de baignade qui reprend les investissements à consentir de manière à assurer la mise en conformité des eaux des zones de baignade ;
- le programme de réserve dont les dossiers peuvent, après accord du Ministre de l'Eau, être activés en remplacement d'un investissement du programme principal qui ne pourrait être réalisé dans les temps.

Le Gouvernement wallon a ensuite arrêté un programme d'investissements 2005-2009 en matière d'épuration et de collecte pour les agglomérations de moins de 2.000 E.H. Le montant de ce programme complémentaire s'élève à 10.057.500 €. Il ne fait pas l'objet d'une programmation annuelle, la S.P.G.E. ayant précisé que la réalisation de ce programme ne pouvait en aucun cas retarder l'avancement des chantiers concernant les agglomérations de 2.000 EH et plus.

Le programme d'investissements 2005-2009 a été une nouvelle fois complété en 2008, suite à la réflexion approfondie de la S.P.G.E. sur la notion d'agglomération de la directive 91/271 sur le traitement des eaux résiduaires urbaines et, d'une manière générale, sur la portée du contentieux européen sur le retard dans la mise en œuvre de cette directive en Belgique. Cette réflexion s'est traduite par l'ajout de six dossiers d'investissements supplémentaires sur le territoire de la Province de Liège. Pour conserver l'équilibre budgétaire, quelques dossiers prévus dans le programme principal ont été reportés dans un programme ultérieur.

L'ensemble du programme d'investissements 2005-2009, tel qu'il se présente à la fin de l'année 2011, porte sur un montant de l'ordre de 254 millions d'euros hors TVA et compte 122 dossiers.

Le 6 novembre 2008, la Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.) a demandé l'établissement de l'inventaire des ouvrages d'assainissement qui devaient encore être réalisés sur le territoire de la Province de Liège.

Cet inventaire avait pour objectif de disposer d'une vue d'ensemble de la finalisation de l'assainissement collectif en Wallonie et d'affiner le plan financier de la SPGE en fonction des investissements encore à consentir.

Comme l'a demandé la SPGE, une priorité générale a été attribuée à chaque ouvrage faisant partie de l'inventaire :

- priorité 1 : assainissement collectif d'une agglomération de plus de 10.000 EH ;
- priorité 2 : assainissement collectif relatif à la protection des eaux de baignade ;
- priorité 3 : assainissement collectif d'une agglomération de 2.000 à 10.000 EH ;
- priorité 4 : assainissement collectif d'une agglomération de moins de 2.000 EH.

L'inventaire des travaux d'assainissement a été transmis à la SPGE le 20 mars 2009.

Cet inventaire a été établi en date du 1er janvier 2009. Il se fonde essentiellement sur les plans d'assainissement par sous-bassins hydrographiques publiés (P.A.S.H., versions du 4ème trimestre 2008), sur les études d'assainissement détaillées réalisées par l'A.I.D.E pour les grandes configurations d'assainissement (Liège-Oupeye, Liège-Sclessin, Amay et Engis notamment), sur les résultats des premières études de zones (dans leur état au 1er janvier 2009) ainsi que, d'une manière générale, sur notre connaissance du terrain.

Cet inventaire ne peut se prétendre totalement exhaustif. En effet, il ne peut anticiper les conclusions des études de zone en cours ou à venir ni les modifications de régimes d'assainissement qui seraient demandées par les communes ou l'A.I.D.E. De même, la situation topographique ou l'état de certains réseaux d'égouttage restent inconnus et, notamment, il ne faut pas exclure la nécessité d'autres travaux de réduction de la dilution ou la nécessité de stations de pompage pour parfaire l'efficacité des configurations d'assainissement à mettre en place.

3. Rapport de gestion

Cet inventaire ne présume ni n'anticipe les conclusions des plans de gestion de bassin (et district) hydrographique actuellement en cours d'élaboration pour la mise en œuvre de la Directive cadre sur l'Eau, notamment en ce qui concerne les éventuels traitements des eaux rejetées dans le milieu aquatique par les déversoirs d'orage ou les réseaux de collecte des eaux de pluie pour les systèmes d'égouttage dit séparatif ou l'adaptation des stations d'épuration existantes en vue d'assurer l'élimination de substances prioritaires, telles que définies par la Directive 2008/105/CE sur les normes de qualité environnementale.

De même, cet inventaire ne comporte aucun projet de réhabilitation profonde d'ouvrages existants, dans la mesure où la relative jeunesse du patrimoine en matière d'épuration des eaux usées ne requiert pas, pour l'instant et sauf exception, une approche en matière de renouvellement de celui-ci.

Dans l'état de nos connaissances au moment où il a été établi, l'inventaire des travaux d'assainissement comporte 51 stations d'épuration encore à construire pour un total estimé actuellement à environ 125.000 EH (non comprises les mises à niveau de stations d'épuration existantes qui concernent environ 153.000 EH). Il compte également 198 entreprises de collecte dont environ 98 entreprises de collecteurs et 100 stations de pompage, pour un total d'environ 175 km de conduites à poser.

Sur base de l'inventaire établi, le budget total pour les travaux d'assainissement collectif qui restent à réaliser en Province de Liège s'élève à environ 220.521.000 €, hors TVA, montant établi au 1er janvier 2009 et sur base des informations en notre possession à ce moment.

Sur base de cet inventaire, la S.P.G.E. a proposé au Gouvernement wallon un troisième programme quinquennal d'investissements pour la période 2010-2014, en fixant ses priorités sur base des contentieux européens vis-à-vis de l'implémentation des dispositions de la directive 91/271 sur le traitement des eaux résiduaires urbaines pour les agglomérations de plus de 10.000 EH ainsi que pour les agglomérations comprises entre 2.000 et 10.000 EH. Cette proposition a été approuvée par le Gouvernement wallon en date du 1er avril 2010. La SPGE nous a transmis le programme d'investissements 2010-2014 en date du 28 avril 2010. Fin 2011, il porte sur un montant de 124.424.000 € hors TVA et compte 120 dossiers.

Le rythme et la priorité des investissements sont désormais dictés par la résorption des deux contentieux européens.

Un premier contentieux est ouvert pour les agglomérations dont la taille est supérieure à 10.000 EH.

Le 19 octobre 2011, la Commission européenne a présenté auprès de la Cour européenne de Justice une requête contre le Royaume de Belgique pour manque aux obligations qui lui incombent suite à l'arrêt de la Cour de Justice du 8 juillet 2004, intimant la Belgique de se conformer dans les plus brefs délais aux dispositions de la directive 91/271 sur le traitement des eaux résiduaires urbaines. Cette première requête ne concerne que les agglomérations de plus de 10.000 E.H.

Pour rappel, la directive 91/271 impose la collecte et le traitement des eaux résiduaires urbaines dans des délais et selon des normes de traitement qui diffèrent selon la taille des agglomérations qui les produisent et selon la sensibilité du milieu récepteur à l'eutrophisation. En ce qui concerne ce dernier point, on notera que tout le territoire de la Belgique a été considéré par les toutes autorités belges compétentes comme étant sensible à l'eutrophisation, impliquant dès lors des normes plus strictes pour les rejets des agglomérations de plus de 10.000 EH (traitement de l'azote et du phosphore).

Une procédure d'infraction a été ouverte en 1999 par la Commission européenne qui a conduit à la condamnation de la Belgique par la Cour de Justice de l'Union européenne en date du 8 mars 2004, arrêt aux termes duquel la Cour a estimé que la Belgique avait enfreint les articles 3 (collecte des eaux usées) et 5 (traitement tertiaire des eaux usées) de ladite directive aux motifs que 114 agglomérations de la Région flamande, 60 agglomérations de la Région wallonne et l'agglomération bruxelloise n'étaient pas dotées de systèmes de collecte ni de traitement tertiaire conformes aux exigences de la directive.

Suite à divers échanges entre la Commission et la Belgique, la Commission a constaté le 19 octobre 2011 qu'une agglomération flamande demeurait non conforme à l'article 5 et que 21 agglomérations wallonnes ainsi que l'agglomération bruxelloise demeuraient non conformes aux articles 3 et 5 de la directive 91/271.

La Commission a donc demandé à la Cour de Justice de sanctionner le Royaume de Belgique en lui imposant une pénalité forfaitaire couvrant la période infractionnelle entre le début de l'infraction et l'arrêt qui sera rendu par la Cour et une astreinte journalière de non-conformité.

3. Rapport de gestion

Un second contentieux est ouvert pour les agglomérations dont la taille est comprise entre 2.000 et 10.000 EH.

En date du 20 novembre 2009, la Commission européenne a mis en demeure le Royaume de Belgique de se conformer aux dispositions de la directive pour ces agglomérations.

Elle estimait en effet que la Belgique enfreignait l'article 3 (collecte des eaux usées) de ladite directive au motif que 127 agglomérations (toutes en Région wallonne) n'étaient pas dotées de systèmes de collecte et qu'elle enfreignait les articles 4 et 5 (traitements secondaire et tertiaire des eaux usées) au motif que 163 agglomérations (dont 131 en Wallonie) étaient dépourvues de traitement adéquat des eaux usées.

La Belgique a répondu à cette mise en demeure en date du 10 mars 2010.

En date du 6 avril 2011, la Commission a alors émis un avis motivé (deuxième étape de la procédure d'infraction) à l'encontre de la Belgique. La Région wallonne a transmis sa réponse à cet avis en date du 22 juin 2011, en actualisant les données transmises à la Commission, en affinant la délimitation des agglomérations et en présentant un planning d'exécution des ouvrages manquants.

Il ressort essentiellement de ces échanges que 35 agglomérations wallonnes comprises entre 2.000 et 10.000 EH ne sont pas encore conformes en matière de collecte des eaux usées et 54 en matière de traitement, soit un total de 61 agglomérations non conformes pour l'un des deux ou les deux critères.

Il faut noter que tous les dossiers d'investissement permettant de répondre aux exigences européennes en matière de traitement sont en cours d'exécution. Les travaux nécessaires au respect de l'article 3 de la directive (collecte des eaux usées) relèvent d'une part, des travaux d'égouttage dépendant des villes et communes et devant être exécutés dans le cadre du contrat d'égouttage et, d'autre part, des travaux d'acheminement des eaux usées vers les stations d'épuration (collecteurs et stations de pompage). Ces derniers font partie des programmes d'investissements de la SPGE (2005-2009 et 2010-2014) et sont en cours d'études ou de réalisation en vue de leur achèvement en 2012, 2013 voire 2014.

Les dossiers d'investissements en matière d'assainissement faisant l'objet d'un des deux contentieux européens actuels sont hautement prioritaires et sont suivis attentivement par la SPGE. Les dossiers principalement concernés font partie du programme d'investissements 2005-2009 et font dès lors l'objet d'un suivi prioritaire.

Par ailleurs, en fonction des études en cours et des ouvrages d'assainissement actuellement en construction, on peut estimer que l'évolution du budget d'exploitation des ouvrages d'épuration va évoluer comme suit d'ici l'an 2014 :

2012 : 19.524.110,00 €
 2013 : 24.128.277,00 €
 2014 : 25.041.841,00 €

Pour autant que le programme des mises en service soit respecté, l'évolution de la capacité de traitement de l'ensemble des ouvrages devrait atteindre +/- 1.257.731 EH en 2014.

L'exercice 2011 a vu la reprise en exploitation de la station de pompage de Héron et de la station d'épuration de Lontzen (4.700 E.H.). Sur ce même exercice, la station d'épuration du Pistolet à Oupeye (3.600 E.H.) aura vu sa mise hors service définitive et sa démolition, les eaux usées qu'elle traitait sont envoyées dorénavant vers la station d'épuration de Liège-Oupeye.

Dans le courant de l'année 2012, la station d'épuration de Coe à Stavelot sera reprise en exploitation par l'A.I.D.E. ainsi que la station d'épuration communale de Plein Sud (1.600 E.H.) à Polleur (Verviers) après sa mise à niveau. Les stations de pompage de la station de pompage d'Anixhe (Juprelle), d'Argenteau (Visé), de Hermalle-sous-Argenteau (Oupeye), du Val de Tribomont (Pepinster), de Batta (Huy), de Statte (Huy), de Tihange (Huy) et de la Centrale (Huy) doivent être mises en service.

En 2013, ce sont les stations d'épuration d'Amay (54.200 EH), de Welkenraedt (8.000 E.H.), de Wansin à Hannut (5.000 EH), d'Aywaille (9.050 E.H.) ainsi que les nouvelles installations de Herve (36.500 E.H.) à réaliser dans le cadre de la mise à niveau de la station d'épuration qui sont prévues d'être mises en service. La station d'épuration de Liège-Sclessin (150.000 E.H.) verra quant à elle sa reprise en exploitation par l'A.I.D.E.

Il en est de même pour les stations de pompage de Wanze, des Sœurs Grises (Huy), du Pont des Veaux (Huy), de la

3. Rapport de gestion

Vieille Hesbaye (Huy), de Sauveur (Chaufontaine), de Grand-Axhe (Waremmes), du Manil (Geer), de Comblain-au-Pont et de Valeureux Champs (Soumagne).

Enfin en 2014, devraient être reprises en exploitation les stations d'épuration de La Falize à Lierneux (2.500 E.H.), de Grand-Axhe à Waremmes (5.100 E.H.) et de Trois-Ponts (1.850 EH) et la station de pompage du Casino à Chaufontaine.

Les chiffres repris ci-avant sont évidemment à prendre sous toutes réserves, la mise en service d'un ouvrage pouvant être retardée en fonction d'une série de critères indépendants de la volonté de l'A.I.D.E.

3) EGOUTTAGE

Depuis mai 2003, l'A.I.D.E. a pris une part active dans la problématique de l'égouttage. Elle a multiplié les contacts avec les communes, les a assistées dans leurs démarches administratives et techniques pour leur permettre de bénéficier du nouveau mode de financement.

Actuellement, 78 communes de la Province de Liège ont signé les contrats d'agglomération puis les contrats d'égouttage. Les six autres communes de la province ne sont a priori pas concernées par l'égouttage prioritaire.

Pour les plans triennaux et d'infrastructure 2007-2009, la S.P.G.E. avait édicté six niveaux de priorité en matière d'égouttage. L'élaboration de ces programmes et leurs modifications ont été basées sur ces priorités.

Pour les plans triennaux et d'infrastructure 2010-2012, la S.P.G.E. a édicté quatre niveaux de priorité en matière d'égouttage qui intègrent les contentieux européens en matière de collecte des eaux usées urbaines. L'élaboration de ces programmes et leurs modifications ont été basées sur ces priorités. L'effort d'investissement dans l'égouttage devra être poursuivi dans le cadre des prochains plans triennaux et d'infrastructure.

Les dossiers d'investissements en matière d'égouttage faisant l'objet d'un des deux contentieux européens actuels sont hautement prioritaires et font l'objet d'un suivi régulier et particulièrement attentif de la SPGE.

4) CADASTRES

L'établissement de cadastres des réseaux de collecte des eaux, usées et pluviales, constitue à la fois une réponse aux exigences de la directive européenne INSPIRE et une opportunité pour disposer d'une connaissance détaillée de ces ouvrages.

L'association du S.I.G. avec des outils de simulation hydraulique et de gestion patrimoniale contribuera grandement à optimiser la gestion de ces réseaux.

Une cellule spécifique a été créée au sein de la direction Investissements, avec un géomaticien spécialisé en S.I.G. (système d'information géographique) pour veiller à la cohérence et l'exactitude des données recueillies, à l'alimentation correcte de la base de données et au développement de l'exploitation de celles-ci. Les prestations de cet agent sont prises en charge par la S.P.G.E. dans le cadre des frais d'exploitation.

Les cadastres font l'objet de marchés de services dont l'étude, la direction et la surveillance sont rémunérées par la S.P.G.E. selon les termes du contrat de service.

5) SERVICES AUX COMMUNES

L'A.I.D.E. s'organise pour offrir aux communes les services les mieux à même de répondre à leurs besoins et à ceux des citoyens. Ces services sont de nature et d'importance diverses mais s'inscrivent toujours dans les compétences de l'A.I.D.E. et le cycle de l'eau.

En date du 2 mai 2011, le Conseil d'Administration a manifesté « la volonté de développer les services rendus aux communes pour lesquels il n'est pas prévu de rémunération. Dans ce type de services, il sera veillé au respect d'un équilibre entre les différents types de communes ».

3. Rapport de gestion

Afin de mieux cerner les besoins et attentes des communes, trois tables rondes regroupant un échantillon représentatif de dix-huit villes et communes sur l'ensemble des 84 associés ont été organisées. Il en ressort unanimement une forte demande pour les services suivants :

- l'analyse des prescriptions techniques des projets de lotissement (charges d'urbanisme, système d'évacuation et/ou de traitement des eaux usées, gestion des eaux pluviales, etc.) et la vérification du calcul des réseaux et ouvrages ;
- la surveillance de la réalisation des travaux d'égouttage et d'ouvrages de gestion des pluies dans les lotissements ;
- la réalisation d'études globales de gestion des eaux par bassins versants impliquant plusieurs communes, éventuellement en relation avec les comités de rivière ;
- l'étude et l'expertise d'installations d'assainissement autonome groupé ;
- la réalisation d'endoscopies de réseaux d'égouttage ;
- la réalisation de cadastres des réseaux simplifiés en dehors des plans triennaux et d'infrastructure ;
- l'analyse des cadastres en vue de déterminer les travaux de réhabilitation ou de maintenance nécessaires et à programmer et planifier leur réalisation (outil d'aide à la décision) ;
- la réalisation de simulations hydrauliques pour la vérification de la capacité des réseaux ou le diagnostic de dysfonctionnements constatés ;
- la reprise en exploitation de déversoirs d'orage ;
- la reprise en gestion de réseaux d'égouttage communaux pour compte des communes qui en feraient la demande ;
- la reprise des balayures dans le centre de traitement des PCRA ;
- l'organisation d'un service de collecte et transport des PCRA et des balayures depuis les dépôts communaux jusqu'à la station d'épuration de Liège-Oupeye ;
- l'intervention de l'AIDE comme « expert technique neutre et indépendant » pour trancher certains problèmes entre commune et particulier ;
- l'intensification de l'information des mandataires et agents communaux en matière de gestion des eaux usées ;
- l'organisation de journées d'information, pour les mandataires et les agents techniques, sur des sujets relatifs à la gestion des eaux ;
- la formation d'agents communaux en matière de gestion de certains ouvrages d'assainissement exploités par les communes (stations de pompage et stations d'épuration notamment) ;
- la réalisation de supports d'information simplifiés à destination des particuliers.

En date du 4 juillet 2011, le Comité de gestion a pris acte du compte-rendu des trois tables rondes à l'issue desquelles ces besoins ont été formulés.

En date du 20 décembre 2011, lors de l'approbation du Plan stratégique, l'Assemblée générale a estimé que l'ampleur et la diversité des tâches sont telles qu'il faut préalablement procéder à l'analyse et la détermination des coûts des services.

Les premières expériences (gestion des réseaux d'égouttage notamment) induisent des prestations d'études très importantes (de l'ordre de 600 heures minimum pour l'analyse d'un cadastre et la simulation hydraulique d'un réseau d'égouts).

Une première estimation conduirait à un budget temps de plus ou moins 60.000 heures valorisées à 4 millions d'euros.

Considérant que, d'une part, la prudence doit présider à la fixation du budget (évolution de la législation, demandes des communes, ...) et que, d'autre part, il y a lieu de répondre aux demandes formulées, le budget annuel serait de 600.000 euros soit +/- 5 équivalents-temps plein à un taux horaire complet.

Il faut rappeler qu'en date du 20 juin 2011, l'Assemblée générale a décidé d'affecter 3.440.000 € en réserves disponibles.

Considérant que les excédents budgétaires doivent être affectés à des prestations et services liés au cycle de l'eau et plus particulièrement à ce qui relève du coût-vérité à l'assainissement (C.V.A.) et au profit des communes associées, l'Assemblée générale a considéré que le budget nécessaire pour développer les services rendus aux communes serait totalement à charge de l'Association.

Sur ces bases, un plan de développement du service aux communes sera présenté en 2012.

ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Outre les études proprement dites, les Ingénieurs sont amenés à approfondir certaines connaissances telles que la composition des bétons, la problématique du traitement des produits de curure de réseaux, les procédés de rénovation de canalisations, le traitement des eaux pluviales, le dimensionnement d'ouvrages de traitement des eaux usées, par exemple.

Ces recherches sont notamment effectuées dans le cadre d'épreuves internes de promotion.

D'autre part, certains de nos techniciens sont associés à des réflexions, avec des collègues d'autres acteurs du secteur de l'Eau, au sein d'AQUAWAL, de BELGAQUA ou de l'EUREAU dans le but de mieux structurer le secteur, de proposer des perfectionnements des dispositions légales et réglementaires, ou des solutions techniques.

L'ensemble de ces prestations peut être évalué à un équivalent temps plein par an.

EXISTENCE DE SUCCURSALES DE LA SOCIÉTÉ

NEANT

JUSTIFICATION DE L'APPLICATION DES RÈGLES DE CONTINUITÉ

NEANT

AUTRES INFORMATIONS

NEANT

INSTRUMENTS FINANCIERS

- SUBSIDES
- COMPTE D'ACCUMULATION
- SICAV DE TRESORERIE

4. Rapport spécifique relatif aux prises de participations

Etat des participations financières au 31/12/2011:

	31/12/2010	31/12/2011	%	
I) AQUAWAL S.A.	312 775,20	312 775,20	12	0
Souscription : 745.975,20				
a) 722 parts de 1000 € (libérées à 40 %)	722 000,00	722 000,00		0
Montant non appelé	-433 200,00	-433 200,00		0
b) 23 parts de 1042,40 € (libérées à 100 %)	23 975,20	23 975,20		0
II) S.L.F. FINANCES	6 144 128,74	6 144 128,74	2,86	0
III) PARTENAIRES ENVIRONNEMENTAUX				
- C.I.L.E.	98 909,52	98 909,52	0,07	0
- INTRADEL	99 157,41	99 157,41	0,68	0
IV) TERRANOVA	43 500,00	43 500,00	12,5	0
Sous-total	6 698 470,87	6 698 470,87		0
V) S.P.G.E.	26.289.465,03	31.953.938,55		5.664.473,52
- Parts bénéficiaires «Egouttage» - capital C	14.233.510,00	18.255.237,00		4.021.727,00
- Parts bénéficiaires «Démergement» - capital D	12.055.955,03	13.698.701,55		1.642.746,52
TOTAL	32.987.935,90	38.652.409,42		5.664.473,52

1. AQUAWAL :

La S.A. AQUAWAL est l'association professionnelle des opérateurs du secteur de l'eau.

Elle détient 24 % du capital de la S.P.G.E.

Les 23 parts pour un montant de 23.975,20 € sont le résultat de la cession d'universalité de l'ex-a.s.b.l. AQUAWAL à la société SOWE, maintenant dénommée AQUAWAL S.A.

2. Participation à la S.L.F. Finances :

L'Assemblée Générale extraordinaire de la SLF Holding, le 31 mars 2003, avait décidé une restructuration par la création de 3 filiales : SLF Finances, SLF Participations et SLF IMMO.

Cela s'est traduit par :

- le retrait des associés non communaux et non provinciaux de la SLF Holding;
- la transformation des parts détenues par ces associés en parts dans le capital des filiales (SLF Finances en ce qui concerne l'A.I.D.E.);
- la mise en adéquation des organes de la SLF après les démissions actées.

L'assemblée générale de juin 2011 a décidé la transformation de la SLF en ECETIA.

Le dividende produit par cette participation s'est élevé à 196.245,25 €.

3. Partenaires environnementaux :

En application d'une disposition statutaire, le Conseil d'Administration a décidé, en date du 6 mars 2000, de souscrire à 2 participations, aux capitaux de la C.I.L.E. et INTRADEL.

Réciproquement, dans le cadre de participations croisées, la C.I.L.E. et INTRADEL ont souscrit, chacune, une participation de 99.200 € au capital de l'A.I.D.E. Ces participations sont intégralement libérées.

4. TERRANOVA

Cette Société a pour objet le traitement des terres de remblai, dans la perspective d'obtenir des débouchés et/ou des prix plus favorables pour l'utilisation de ce matériau.

Le capital de TERRANOVA s'élève à 348.000,00 € et se compose comme suit :

- S.A. Financière des Travaux Routiers (F.T.R.) : 50 %
- C.I.L.E., A.I.D.E., INTRADEL, S.W.D.E. : 4 x 12,5 %

La décision d'adhérer a été prise par l'Assemblée Générale du 20/12/2004.

5. S.P.G.E. (Capital D)

En application des contrats d'agglomération (Egouttage) et du contrat de zone (Démergement), les apports des communes sont rémunérés par des souscriptions au capital des organismes d'assainissement agréés. Ceux-ci souscrivent, pour le même montant, au «Capital D» de la S.P.G.E.

Les montants souscrits en 2011 représentent les comptes finals acceptés en 2010 relatifs à des travaux d'égouttage d'une part et les quotes-parts communales dans les frais d'exploitation du démergement de l'exercice 2010 d'autre part. Ces montants ont été actés lors de l'Assemblée Générale de juin 2011.



3^e partie

Rapport du commissaire réviseur

RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2011

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuración des communes de la Province de Liège (AIDE) SCRL pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2011, établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à EUR 408.527.074,36 et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de EUR 253.545,39.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un dispositif de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictees par l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du dispositif de contrôle interne en vigueur dans la société visant à l'établissement et à la présentation sincère des comptes annuels afin de définir les procédures de contrôle appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clôturés le 31 décembre 2011 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

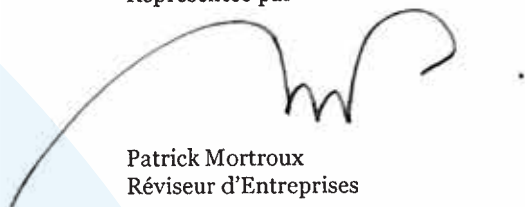
Mentions complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité du conseil d'administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas eu connaissance d'opérations conclues ou de décisions prises en violation des statuts ou du Code des sociétés.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises scrl
Représentée par



Patrick Mortroux
Réviseur d'Entreprises

